

# PLAN DE TRAVAIL RÉGIONAL 2018-2023

Adopté le 17 septembre 2021  
DERNIÈRE MISE À JOUR : août 2021

## ALLIANCE CENTRICOISE POUR LA SOLIDARITÉ ET L'INCLUSION SOCIALE

TABLE DES MRC DU CENTRE-DU-QUÉBEC  
avec la collaboration du  
COMITÉ RÉGIONAL DE DÉVELOPPEMENT SOCIAL DU CENTRE-DU-QUÉBEC



avec la collaboration du



## Rédaction du plan de travail

- Mélanie Bergeron, coordonnatrice, Comité régional en développement social du Centre-du-Québec
- Martine Fordin, agente de recherche, Centre de recherche sociale appliquée
- Audrey Michel, agente de liaison. Alliance centricoise pour la solidarité et l'inclusion sociale

## Correction et mise à jour

- Mélanie Bergeron, coordonnatrice, Comité régional en développement social du Centre-du-Québec
- Amada Aldama, agente de développement, Comité régional en développement social du Centre-du-Québec

## Les membres du comité ressource de l'Alliance

- Frédérick Michaud, MRC Arthabaska
- Émie Marcoux-Rouillier et Alexandre Roy, Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation
- Annie Désilets, Centre intégré universitaire de santé et des services sociaux de la Mauricie-et-du-Centre-du-Québec
- Annick Létourneau, Ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale
- Nathasha Rhéaume, Ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale

## Remerciements particuliers pour leur contribution à la collecte de données à

- Nathalie Boudreault, Table régionale de l'éducation Centre-du-Québec
- Frédéric Lemay et Lucie Lafrance, Centre intégré universitaire de santé et des services sociaux de la Mauricie-et-du-Centre-du-Québec
- Diane Veillette, Office des personnes handicapées du Québec
- Denis Daneau, Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation
- Éric Lampron et Emmanuelle Mayrand, Ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale

## Coordonnées de l'Alliance

Mélanie Bergeron  
Coordonnatrice  
Comité régional en développement social  
du Centre-du-Québec  
154, rue Dunkin, Drummondville  
(Québec) J2B 5V1  
Tél. 819 477-0505, poste 119  
[mbergeron.crd@centraide-cdq.ca](mailto:mbergeron.crd@centraide-cdq.ca)

*L'Alliance centricoise pour la solidarité et l'inclusion sociale* est réalisé par les Alliances pour la solidarité, en collaboration avec le ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale.

Avec la participation financière de:

Québec 

# TABLE DES MATIÈRES

<b>Acronymes et sigles</b> .....	<b>3</b>
<b>1. Mise en contexte</b> .....	<b>4</b>
1.1. PAGIEPS 2017-2023.....	4
1.2. Retour sur l'expérience du PAGESIS 2010-2015.....	5
1.3. Le développement social, l'approche centricoise.....	7
<b>2. Portrait de la région Centre-du-Québec et ses MRC</b> .....	<b>7</b>
2.1. Territoire.....	7
2.2. Population .....	7
2.3. Économie .....	8
2.4. Infrastructures culturelles et de loisirs .....	9
2.5. Organismes communautaires.....	9
2.6. Santé et services sociaux.....	9
2.7. Marché du travail .....	11
2.8. Personnes à risque de pauvreté.....	15
2.9. Zones territoriales à concentration de pauvreté et/ou en perte de vitalité.....	18
2.10. Indice de vitalité économique du MAMH.....	19
2.11. Sécurité alimentaire.....	20
2.12. Habitation-logement.....	21
2.13. Transport collectif .....	22
2.14. Concertations régionales.....	22
<b>3. Modèle de fonctionnement de l'Alliance centricoise pour la solidarité et l'inclusion sociale</b> .....	<b>23</b>
3.1. Grands principes de l'Alliance centricoise pour la solidarité et l'inclusion sociale.....	23
3.2. Structure de gouvernance .....	24
3.3. Démarche globale de mobilisation .....	26
3.5. Prise en compte des enjeux relatifs aux femmes et aux hommes, ainsi qu'aux personnes vivant une situation de handicap .....	40
3.6. Intégration des personnes en situation de pauvreté ou d'exclusion sociale au sein de l'Alliance .....	40
<b>4. Modalités liées à la sélection des projets et à la gestion du FQIS</b> .....	<b>41</b>
4.1. Mécanisme de gestion de l'enveloppe FQIS et de suivi des projets .....	41
4.2. Répartition des sommes de l'Alliance centricoise pour la solidarité et l'inclusion sociale .....	42
4.3. Cheminement des projets.....	43
4.4. Modalités de diffusion de l'information .....	43
<b>5. Priorités d'action en matière de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale</b> .....	<b>44</b>
5.1. Priorités régionales.....	44
5.2. Priorités des territoires locaux .....	45
<b>Définitions</b> .....	<b>47</b>
<b>Références</b> .....	<b>50</b>
<b>Recherches sociales au Centre-du-Québec</b> .....	<b>52</b>
<b>Annexe 1 – Membres DU CRDS</b> .....	<b>54</b>
<b>Annexe 2 – Distribution de l'indice de défavorisation au Centre-du-Québec (2011)</b> .....	<b>56</b>
<b>Annexe 3 – Cartes de défavorisation (2016)</b> .....	<b>57</b>
<b>Annexe 4 – Liste non exhaustive des concertations régionales</b> .....	<b>63</b>
<b>Annexe 5 – Orientations et normes du fonds d'initiatives sociales</b> .....	<b>68</b>
<b>Annexe 6 – Code d'éthique</b> .....	<b>77</b>
<b>Annexe 7 – Fiches Transfert PAGESIS-PAGIEPS</b> .....	<b>79</b>

## ACRONYMES ET SIGLES

ADS	Analyse différenciée selon les sexes
CDC	Corporation de développement communautaire
CIUSSS MCQ	Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux de la Mauricie-et-du-Centre-du-Québec
CRDS	Comité régional en développement social du Centre-du-Québec
CSDC	Comité de développement social et collectif de la MRC de Bécancour
CSDS	Comité stratégique de développement social de la MRC de l'Érable
CRÉ	Conférence régionale des élus du Centre-du-Québec
CRSA	Centre de recherche sociale appliquée
DSPRP	Direction de santé publique et responsabilité populationnelle
FARR	Fonds d'appui au rayonnement des régions
FQIS	Fonds québécois d'initiatives sociales
IDMS	Indice de défavorisation matérielle et sociale
INRS	Institut national de la recherche scientifique
ISQ	Institut de la statistique du Québec
MAMH	Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation
MPOC	Maladies pulmonaires obstructives chroniques
MRC	Municipalité régionale de comté
MTESS	Ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale
OPHQ	Office des personnes handicapées du Québec
PAGSIS	Plan d'action gouvernemental pour la solidarité et l'inclusion sociale
PAGIEPS	Plan d'action gouvernemental pour l'inclusion économique et la participation sociale
PSL	Programme de supplément au loyer
RLS	Réseau local de services
SACAI	Secrétariat à l'action communautaire et aux initiatives sociales
TCMFCQ	Table de concertation du mouvement des femmes Centre-du-Québec
TRECQ	Table régionale de l'éducation Centre-du-Québec

# 1. MISE EN CONTEXTE

## 1.1. PAGIEPS 2017-2023

La poursuite des Alliances pour la solidarité et l'inclusion sociale dans chacune des régions du Québec est une mesure inscrite dans l'axe 3 du *Plan d'action gouvernemental pour l'inclusion économique et la participation sociale 2012-2023* (PAGIEPS), soit « Favoriser la participation des personnes et des familles et mobiliser les milieux. » Ces Alliances sont soutenues financièrement par le Fonds québécois des initiatives sociales (FQIS). Un montant de 3 376 345 \$ a été octroyé pour le Centre-du-Québec.

Les Alliances visent à reconnaître l'autonomie des acteurs locaux et régionaux dans la définition des besoins et potentiels du milieu ; ces derniers pourront investir les ressources disponibles selon les priorités établies en concertation avec le milieu.

Les Alliances visent également une autre cible du PAGIEPS, soit l'implication des personnes en situation de pauvreté et d'exclusion sociale dans les mécanismes de mise en œuvre de toutes les ententes conclues en matière de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale.

Ainsi, la concertation, tant au niveau territorial qu'au niveau régional, est un des principaux piliers du plan de travail 2018-2023 de l'Alliance centricoise pour la solidarité et l'inclusion sociale. L'intégration des personnes vivant en situation de pauvreté ou d'exclusion sociale au sein de cette concertation est d'ailleurs une préoccupation importante du présent plan de travail (voir [3.6. Intégration des personnes en situation de pauvreté ou d'exclusion sociale au sein de l'Alliance centricoise](#), p. 39).

Pour la mise en œuvre de l'Alliance centricoise 2018-2023, la Table des MRC du Centre-du-Québec a choisi d'être mandataire et a désigné la MRC d'Arthabaska à titre de fiduciaire, ainsi que le Comité régional de développement social (CRDS) à titre de responsable de la création et de la mobilisation de la Table régionale de lutte contre la pauvreté et de la coordination de l'Alliance.

En septembre 2019, lors de la 3<sup>e</sup> rencontre de la Table de lutte à la pauvreté, une modification est proposée à la structure de gouvernance et de fonctionnement de la Table de lutte à la pauvreté. En effet, en créant la Table de lutte à la pauvreté, les membres de la Table, étant ni plus ni moins les mêmes que les membres du CRDS avec l'ajout de certains partenaires, ceux-ci ont, après évaluation ont souhaité faciliter le fonctionnement de la concertation. Il a été décidé de fusionner le CRDS et la Table de lutte à la pauvreté. Le but de cette fusion était d'arrimer la mise en place de chantiers de travail qui rejoignaient souvent les mêmes priorités et les mêmes partenaires par rapport aux travaux de la Table de lutte à la pauvreté, ceux du CRDS ainsi que du Chantier #5 sur les services de proximité au FARR. Cette structure fusionnée permet une meilleure circulation de l'information, fait converger les priorités d'intervention, permet un meilleur partage du travail entre les ressources humaines et également un meilleur arrimage avec les chantiers déjà en cours au niveau de la Table des MRC et du Chantier #5. Cette fusion a donc été proposée par les membres de la Table de lutte à la pauvreté et adopté par la Table des MRC le 8 novembre 2019 (voir [3.2. Structure de gouvernance](#), p. 24).

Le présent plan de travail vise à :

- faire un retour sur les leçons tirées de la précédente Alliance en relation avec la mise en œuvre de l'Alliance centricoise 2018-2023 ;
- dresser un portrait de la région en termes de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale ;
- expliquer le modèle de fonctionnement retenu pour l'Alliance centricoise 2018-2023 ;
- expliquer les modalités liées à la sélection des projets et à la gestion du FQIS ;
- identifier les priorités d'action régionales en matière de lutte contre la pauvreté.

## L'Alliance centricoise vise à lutter contre la pauvreté telle que définie dans la loi 112

« La condition dans laquelle se trouve un être humain qui est privé des ressources, des moyens, des choix et du pouvoir nécessaires pour acquérir et maintenir son autonomie économique ou pour favoriser son intégration et sa participation à la société. »

### 1.2. Retour sur l'expérience du PAGSIS 2010-2015

Afin de réaliser la première orientation du *Plan d'action gouvernemental pour la solidarité et l'inclusion sociale 2010-2015* (PAGSIS), soit « Renforcer la solidarité en rapprochant les décisions des milieux locaux et régionaux », la Conférence régionale des élus du Centre-du-Québec (CRÉ), en collaboration avec Emploi-Québec Centre-du-Québec, avait réalisé, fin 2011-début 2012, une démarche de consultation des acteurs locaux et régionaux pour établir les priorités d'action de chacun des territoires de MRC et de la région sur la base de portraits territoriaux établis à partir des données fournies par Emploi Québec et le Ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire (MAMROT).

Le plan d'action 2012-2015 de l'Alliance centricoise, produit par la CRÉ avec la collaboration d'Emploi Québec, était ancré sur les interventions prioritaires retenues de manière consensuelle par les acteurs de la lutte contre la pauvreté et contre l'exclusion sociale, réunis lors des consultations territoriales et régionales. La lutte contre la pauvreté et l'intégration sociale des personnes vivant en situation de pauvreté étaient inscrites comme des préoccupations majeures pour les acteurs et les actrices du développement centricois que ce soit dans le Plan quinquennal de développement 2008-2013 de la région ou dans les diverses ententes spécifiques (Développement social 2010-2015 ; Adaptation des services et des infrastructures aux besoins des personnes âgées 2007-2012 ; Égalité entre les femmes et les hommes 2011-2015 ; Réussite éducative 2011-2016 ; Régionalisation de l'immigration 2010-2012 ; Consolidation et le développement des entreprises d'économie sociale 2009-2014).

Par ailleurs, le Comité régional en développement social du Centre-du-Québec (CRDS), ayant depuis plusieurs années développé une démarche de développement social combinant une approche intersectorielle avec une approche territoriale, s'était vu attribuer un rôle de soutien au déploiement de l'Alliance centricoise 2012-2015.

Lors de la mise en œuvre de ce premier plan d'action, la région a engagé la presque totalité de son budget. Sur 2 341 382 \$, un montant résiduel de 13 808 \$ a été retourné au Secrétariat à l'action communautaire et aux initiatives sociales (SACAIS), un projet ayant coûté moins cher que prévu. Des projets ont été réalisés dans chacune des MRC pour un montant total de 2 224 260 \$ (22 projets), auxquels il faut ajouter les frais de fonctionnement (117 122 \$). Certains projets ont été prolongés jusqu'au 31 mars 2019 à la suite d'une décision de la Table des MRC, mandataire actuel de la nouvelle entente, engageant un montant de 55 690 \$ sur le fonds dédié à l'Alliance centricoise 2018-2023 (5 ententes).

L'abolition des CRÉ est survenue alors que des projets étaient en cours. L'incertitude pesant sur l'avenir des concertations régionales, les efforts ont été mis sur la « reconstruction », si bien que les partenaires et acteurs régionaux et locaux n'ont pas eu l'occasion de faire un bilan. Ce n'est qu'en septembre 2018, lors d'une rencontre régionale spéciale sur le PAGIEPS organisée par le CRDS, que les acteurs locaux et régionaux (dont plusieurs n'étaient pas en poste lors du PAGSIS) ont pu échanger sur les leçons à tirer de l'expérience de l'Alliance centricoise 2012-2015 et s'approprier les lignes directrices des Alliances dans le cadre du PAGIEPS 2017-2023.

Les grands principes, les lignes directrices, les modalités de fonctionnement de l'Alliance centricoise 2018-2023 sont issus des leçons tirées de l'expérience précédente.

L'Alliance centricoise 2012-2015 a permis à la région Centre-du-Québec de se doter d'une mobilisation régionale sur la lutte contre la pauvreté qu'on a pu constater par la participation de nombreux acteurs issus de différents secteurs. Cependant, étant donné la mouvance des structures, cette mobilisation a dû être consolidée dans la dernière année pour le déploiement de l'Alliance centricoise 2018-2023. Toutefois, le maintien des liens entre les organisations de développement au niveau local et régional a permis d'en apprendre davantage de l'expérience de la première Alliance. En effet, les consultations locales et régionales s'étant tenues par le passé ont permis de s'approprier divers outils permettant de guider les orientations locales et régionales en matière de lutte contre la pauvreté. Par exemple, préalablement à l'Alliance centricoise 2012-2015, l'Agence de santé et de services sociaux a développé des outils cartographiant les zones de défavorisation du territoire en regard des inégalités de santé et de bien-être dans toutes les MRC de la région. Il est intéressant aujourd'hui de se baser sur la mise à jour de ces importants outils d'information pour la mise en œuvre de l'Alliance centricoise 2018-2023.

Le Centre-du-Québec est une des six régions ayant fait partie de la recherche de l'Institut national de la recherche scientifique (INRS) du Centre de recherche sociale appliquée (CRSA)<sup>1</sup> au sujet du déploiement des Alliances pour la solidarité lors du PAGESIS 2010-2015. Cela a permis de faire l'appréciation des avancées de la région du Centre-du-Québec telles :

- L'utilisation des structures et des expertises en place pour la mise en œuvre (régional et local) ;
- Le développement des liens entre élus et acteurs du développement social et communautaire ;
- La forte mobilisation des milieux locaux pour retravailler les priorités ;
- L'élargissement du leadership en matière de lutte contre la pauvreté ;
- L'avancement de l'action concertée intersectorielle sur le terrain (échelle locale et régionale) ;
- L'avancement sur la problématique de la sécurité alimentaire ;
- L'effet levier du PAGESIS pour favoriser des montages financiers.

Cette même analyse permet d'identifier les conditions gagnantes pour l'Alliance centricoise 2018-2023 :

- S'assurer de la collaboration et la confiance entre les élus et acteurs du développement social et communautaire aux différentes échelles de territoires ;
- Maintenir la transparence dans la conduite du processus et des enjeux qui l'entoure ;
- S'assurer de la circulation de l'information et communication (local, régional, national) ;
- Tenir compte des expertises déjà existantes pour la mise en œuvre des Alliances aux différentes échelles de territoire ;
- Soutenir et accompagner les territoires pour la mise en œuvre ;
- Harmoniser les interactions entre le régional et le local ;
- S'assurer de la meilleure gestion possible du FQIS, éviter la lourdeur administrative (ne pas multiplier les échelles de reddition de compte).

Elle permet également de relever les défis et les conditions à mettre en œuvre pour la réussite de l'Alliance centricoise 2018-2023 :

- Assurer la représentativité des acteurs à la Table régionale dédiée pour la mise en œuvre du plan d'action ;
- Prendre en compte les enjeux relatifs aux femmes et aux hommes – perspective ADS ;
- Impliquer des citoyens et citoyennes dans l'exercice de priorisation et de mise en œuvre de l'Alliance centricoise 2018-2023 ;

---

<sup>1</sup> F. Lesemann, L. St-Germain, M. Fordin et M.P. St-Louis (2014). *Le rôle de la concertation intersectorielle, de la participation citoyenne et de l'action collective pour soutenir le développement des communautés et la lutte contre la pauvreté et l'exclusion : une approche comparative régionale et nationale*. Rapport déposé au FRQSC, dans le cadre du programme des Actions concertées pauvreté phase 2, Montréal, Institut national de recherche scientifique, Culture Société et Université du Québec en Outaouais.

- Trouver un équilibre entre la demande d'innovation et les actions en cours ;
- Faire des arrimages avec les autres programmes et politiques de lutte contre la pauvreté ;
- Faire des arrimages interministériels dans les projets d'action intersectorielle - les passerelles entre les ministères pour faciliter les adaptations institutionnelles nécessaires à l'innovation ;
- Assurer le suivi et l'évaluation des projets et actions et l'évaluation de la performance collective.

### 1.3. Le développement social, l'approche centricoise

L'approche centricoise en matière de développement social combine une approche intersectorielle avec une approche territoriale. Elle mise sur la participation sociale des citoyens et des citoyennes ; sur la mobilisation d'un large éventail d'organismes sociaux ; sur le respect des spécificités des différents milieux de vie et de l'expertise des différentes organisations ; sur l'amélioration de la connaissance des problématiques sociales et sur la complémentarité des interventions locales et régionales.

C'est avec cette même approche que nous développons notre vision des enjeux de lutte contre la pauvreté et d'inclusion sociale au Centre-du-Québec. Il s'agit de travailler en commun à mettre en place des conditions facilitantes pour favoriser un développement local et régional de manière concertée. La région du Centre-du-Québec bénéficie d'un réseau de concertation en développement social bien établi, et ce, tant au niveau local que régional.

Le présent plan de travail reflète la volonté de la Table des MRC d'ancrer la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale dans l'ensemble du développement de la région, l'effort de remobilisation des acteurs et des territoires entrepris par le CRDS et le souhait des partenaires et acteurs de travailler ensemble dans le respect des spécificités locales, la transparence et la simplicité.

## 2. PORTRAIT DE LA RÉGION CENTRE-DU-QUÉBEC ET SES MRC

N. B. Les statistiques ventilées selon le sexe ont été privilégiées pour le choix des données présentées. Les données fournies par les partenaires de l'Alliance centricoise ont été complétées par une revue de littérature.

### 2.1. Territoire

La région du Centre-du-Québec couvre une superficie en terre ferme de 6 921 km<sup>2</sup>. Elle est composée de cinq municipalités régionales de comté (MRC) : Arthabaska, Bécancour, Drummond, L'Érable, Nicolet-Yamaska, et regroupe 81 municipalités et 2 communautés autochtones (Wôlinak et Odanak). Le Centre-du-Québec se caractérise par sa position géographique centrale, à mi-chemin entre Montréal et Québec et à une heure de Trois-Rivières et de Sherbrooke.

### 2.2. Population

En 2017, la population centricoise (245 610 habitants) représente 2,93 % de la population du Québec, ce qui classe le Centre-du-Québec au 12e rang parmi les 17 régions du Québec. La densité de la population est de 35 habitants au km<sup>2</sup>.



La population est inégalement répartie sur le territoire : les villes de Drummondville et de Victoriaville réunissent près de la moitié de la population de la région ; la proportion de population rurale est de 33,5 %, soit presque deux fois plus élevée qu'au Québec (18,6 %).

Selon les estimations 2017, la population autochtone de la communauté d'Odanak est de 453 personnes et celle de Wôlinak de 186 personnes.

Les personnes immigrantes représentent 2,4 % de la population, leur part dans la population totale a augmenté de 13,9 % entre 2011 et 2016 dans la région, mais de façon inégale selon les MRC (voir tableau ci-dessous).

	Population totale	Personnes immigrantes en 2016	Part des personnes	Personnes immigrantes en 2011	Variation 2011-2016
Centre-du-Québec	242 399	5 720	2,4 %	5 020	+13,9 %
Arthabaska	72 014	1 740	2,4 %	1 545	+12,6 %
Bécancour	20 404	330	1,6 %	340	-2,9 %
Drummond	103 397	2 905	2,8 %	2 490	+16,7 %
L'Érable	23 425	270	1,2 %	240	+12,5 %
Nicolet-Yamaska	23 150	470	2,0 %	405	+16,0 %

Source : Statistique Canada, recensement 2016 et 2011, compilation Services Québec, novembre 2017

La croissance démographique de la population du Centre-du-Québec est comparable à celle de l'ensemble du Québec. Toutefois cette croissance est différenciée selon les MRC : l'augmentation de la population s'est effectuée au profit des MRC urbaines et au détriment des MRC rurales.

La région maintient un solde migratoire interrégional positif, selon les soldes migratoires interrégionaux 2016-2017 ; toutefois, deux MRC ont un solde négatif (L'Érable [-55], Bécancour [-45]) et trois MRC un solde positif (Nicolet-Yamaska [232], Arthabaska [356], Drummond [759]).

Selon les données du recensement 2016, on compte dans la région un peu plus d'hommes que de femmes (122 600 hommes/121 200 femmes). Les personnes âgées de 65 ans et plus (20,6 %) sont plus nombreuses, toutes proportions gardées, qu'à l'échelle québécoise (18,1 %). La part des 20-64 ans est un peu moins élevée dans la région (58,6 %) qu'à l'échelle du Québec (61,3 %). La moyenne d'âge des habitants de la région est de 43,3 ans, plus élevée que la moyenne de l'ensemble de la population québécoise (41,9 ans).

Sur l'ensemble du territoire, la proportion de personnes de 50 ans et plus s'accroît et l'âge moyen augmente.

## 2.3. Économie

Le Centre-du-Québec est à la fois une région de grande production agricole et une région à forte activité industrielle. La structure économique de la région est davantage tournée vers la production de biens (secteur primaire, fabrication et construction) que celle de l'ensemble du Québec. En 2017, la part des emplois dans le secteur primaire (3,3 %) y était supérieure à celle de l'ensemble du Québec (2,2 %). Le Centre-du-Québec assure une part importante de la production agricole du Québec, notamment en ce qui concerne l'élevage porcin et la production laitière, secteur ayant récemment connu des difficultés et enregistré des cessations d'activités (perte de 84 fermes laitières entre 2013 et 2017).

Le secteur de la fabrication est plus important dans le Centre-du-Québec que dans l'ensemble du Québec (18,8 % de l'emploi contre 11,7 %). Près de la moitié des activités manufacturières sont liées à la fabrication de produits de consommation (aliments, meubles, etc.).

## 2.4. Infrastructures culturelles et de loisirs

La région dispose d'institutions culturelles d'importance (Musée des Abénakis à Odanak, Musée du Bronze à Inverness, Musée des cultures du monde à Nicolet, Centre de la biodiversité à Bécancour, Musée Laurier à Victoriaville, Musée national de la photographie à Drummondville, etc.) et offre quelques événements culturels d'envergure, dont le Festival de la Poutine de Drummondville et le Festival international de musique actuelle de Victoriaville.

Le sport et les activités de plein air sont très prisés dans la région qui compte un grand nombre d'équipements sportifs, un réseau de pistes cyclables bien développé et des événements sportifs populaires (Grand défi Pierre Lavoie, Bouge ta gang, etc.).

## 2.5. Organismes communautaires

Le mouvement communautaire, très présent dans la région, offre une diversité d'actions, a une solide implantation locale et a développé des pratiques de concertation locales et régionales et des réalisations inspirantes. Les groupes communautaires sont actifs dans différents secteurs : action bénévole, alphabétisation, aînés, consommation, culture, condition féminine, droits de la personne, enfance, environnement, emploi, famille, habitation, jeunesse, santé physique et mentale, services alimentaires, personnes vivant une situation de handicap, services de garde, toxicomanie, etc. C'est dans la région qu'a été créée à Victoriaville, en 1984, la première corporation de développement communautaire (CDC). Aujourd'hui, on compte une CDC sur chacun des territoires de MRC du Centre-du-Québec.

Comme partout au Québec, les organismes communautaires sont très actifs sur le territoire. Cette présence est remarquée en raison de la qualité et de la quantité des services ainsi que par le nombre d'employés et de personnes associées à leurs activités. Les organismes communautaires sont une source importante d'emploi au Centre-du-Québec et permettent aussi la participation sociale d'un grand nombre de personnes par l'implication bénévole et le membership.

Selon les données disponibles (2009), on comptait 179 organismes communautaires dans la région. Plus de 1 300 personnes y trouvent du travail et plus de 30 000 personnes en sont membres. Les services offerts par ces organismes sont également rendus possibles grâce à l'apport de plus de 10 000 bénévoles actifs sur le terrain. Globalement, ces organismes ont plus d'un million de contacts et d'interactions avec la population par des services directs, des soins de toute nature, du soutien, de la formation, des actions en milieu scolaire, du logement, etc. En 2009, on estimait le nombre d'heures données par les bénévoles à plus de 450 000, un apport énorme à la communauté. Et depuis 2009, selon des observations faites dans les organismes actifs sur le territoire, le nombre de personnes, d'actions et de contributions de toute nature par ces organismes n'a pas cessé de croître.

## 2.6. Santé et services sociaux

La région administrative du Centre-du-Québec est incluse dans la région sociosanitaire de la Mauricie-et-du-Centre-du-Québec (ce qui est différent d'ailleurs au Québec). Comme dans l'ensemble de la région sociosanitaire, l'organisation et le type de services offerts diffèrent selon les territoires de MRC.

Les MRC Bécancour et Nicolet-Yamaska forment un premier bloc desservi par des cliniques, des CLSC et le centre multiservice Christ-Roi de Nicolet. La population de la bande riveraine du fleuve (des MRC Bécancour et

Nicolet-Yamaska) utilise plusieurs services offerts sur la rive nord du fleuve, tantôt par choix, tantôt parce que les services ne sont pas accessibles localement.

Les MRC L'Érable et d'Arthabaska présentent une autre réalité. Desservi par l'Hôtel-Dieu d'Arthabaska, des cliniques et diverses institutions offrent les soins courants de première ligne et l'hôpital procure plusieurs soins spécialisés. Pour les autres services, les citoyens et les citoyennes vont à Trois-Rivières, Québec, et Montréal. La MRC de L'Érable présente une situation moins favorable que les autres MRC pour l'accès aux soins de santé, l'offre de services ayant été modifiée à la suite de la création du Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux de la Mauricie-et-du-Centre-du-Québec (CIUSSS MCQ) en 2015. Par conséquent, les gens de l'Érable doivent se déplacer davantage pour avoir accès au système de santé.

La MRC de Drummond connaît une forte croissance de sa population, ce qui provoque une pression importante sur le système de santé. On y retrouve un centre hospitalier, l'hôpital Sainte-Croix, et l'accès à un ensemble de services de première ligne. Certaines spécialités y sont présentes (chirurgie bariatrique, hémodialyse par exemple) alors que pour d'autres, la population doit se diriger vers Trois-Rivières, Sherbrooke ou Montréal (chirurgie thoracique oncologique par exemple).

Selon les données disponibles à la Direction de santé publique et responsabilité populationnelle du CIUSSS MCQ, la population du Centre-du-Québec :

- présente une espérance de vie semblable à celle du Québec, sauf pour la MRC de Bécancour qui se démarque favorablement surtout pour les hommes ;
- fait face à une surmortalité par traumatismes non intentionnels, notamment par accident de la route, surtout chez les jeunes adultes ;
- est davantage touchée par les troubles anxiodépressifs dans la MRC Drummond alors que les MRC d'Arthabaska et de l'Érable en sont moins affectées ;
- affiche une surmortalité par suicide dans les MRC Drummond, Arthabaska, le réseau local de services (RLS) Bécancour-Nicolet-Yamaska (surtout chez les femmes à Bécancour-Nicolet-Yamaska) ;
- se démarque par une plus faible consommation de drogue que l'ensemble du Québec dans le RLS de Bécancour-Nicolet-Yamaska ;
- est touchée de façon variable par les maladies pulmonaires obstructives chroniques (MPOC), le cancer, les maladies chroniques telles diabète et hypertension, les maladies cardiovasculaires. Comparativement au Québec :
  - plus de maladies chroniques à Nicolet-Yamaska telles cancer, MCV, de l'appareil respiratoire, MPOC ;
  - une surmortalité par maladie de l'appareil respiratoire à Drummond et Arthabaska ;
  - Plusieurs maladies chroniques (MPOC, cardiopathies ischémiques, hypertension et diabète) sont moins fréquentes dans Arthabaska, de l'Érable et Bécancour ;
  - Le RLS Arthabaska-de-l'Érable se démarque aussi par une incidence moindre de certains cancers (poumon et sein), données qui sont parmi les plus favorables de la région.
- présente globalement des enjeux :
  - relativement au poids (plus d'une personne sur deux a un surpoids) ;
  - relativement aux habitudes de vie (pas assez de consommation de fruits et légumes, ou d'activité physique) ;
  - relativement aux comportements préventifs (test dépistage PAP, port du condom) ;
  - relativement à la consommation d'alcool qui est préoccupante particulièrement chez les jeunes du secondaire.

## 2.7. Marché du travail

### 2.7.1. INÉGALITÉS PERSISTANTES ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES

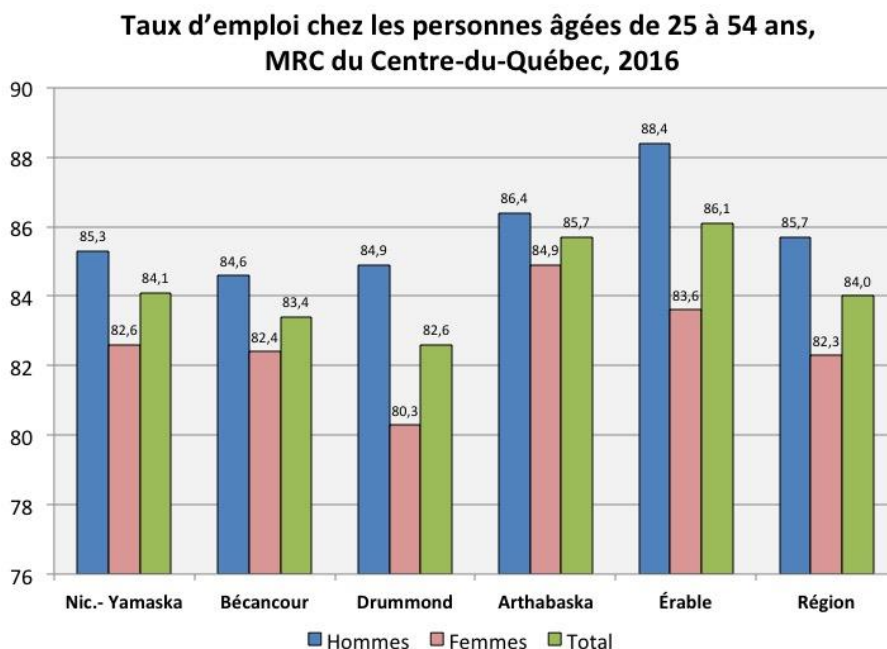
Selon les faits saillants du portrait de la main-d'œuvre et de la clientèle féminine au Centre-du-Québec établi par la Direction régionale de Services Québec du Centre-du-Québec en avril 2017, bien que la situation des femmes du Centre-du-Québec se compare avantageusement à l'ensemble de la province (avec un taux de chômage plus faible et un taux d'emploi plus élevé), on constate que :

- Les centricois participent moins que les centricoises au marché du travail ;
- Les femmes plus âgées participent beaucoup moins que les hommes au marché du travail ;
- Les femmes du Centre-du-Québec occupant un emploi sont moins scolarisées que la moyenne provinciale ;
- Les femmes en emploi au Centre-du-Québec demeurent très présentes dans des emplois traditionnellement féminins ;
- Les femmes en emploi au Centre-du-Québec ont un revenu moyen d'emploi inférieur à celui des hommes ;
- Les femmes sont proportionnellement presque trois fois plus nombreuses que les hommes de la région à travailler moins de 30 heures par semaine correspondant davantage à un emploi « à temps partiel ».

### 2.7.2. TAUX D'EMPLOI

En 2018, le taux d'emploi des 15-64 ans du Centre-du-Québec était estimé à 78,4 %, ce qui est légèrement inférieur aux années précédentes (80,1 % en 2017 et 80,0 % en 2016).

Si l'on considère le taux d'emploi chez les personnes âgées de 25 à 54 ans selon les données du recensement 2016, le taux d'emploi régional est de 84,0 %, il est plus élevé chez les hommes (85,7 %) que chez les femmes. C'est dans la MRC d'Arthabaska que le taux d'emploi des femmes est le plus élevé (84,9 %) et dans la MRC de Drummond le plus bas (80,3 %). Sur la période 2007-2017, si la part des femmes sur le marché du travail régional a augmenté de 4,9 %, la variation reste inférieure à celle de l'ensemble du Québec (+10,2 %).



Source : Statistique Canada, recensement 2016, compilation spéciale Alliance CIUSSS MCQ, février 2019

### 2.7.3. TAUX DE CHÔMAGE

En 2018, le taux de chômage du Centre-du-Québec est évalué à 5,5 %, ce qui est similaire à ce qui a été observé dans les années précédentes (5,7 % en 2017 et 5,3 % en 2016).

## 2.7.4. PRESTATAIRES DE L'ASSURANCE-EMPLOI

En juin 2018, au Centre-du-Québec, on dénombre 5 217 prestataires de l'assurance-emploi. Le nombre de prestataires de l'assurance emploi a connu une baisse de 16,9 % en 2 ans (juin 2016 – juin 2018) et une baisse de 34,0 % en 5 ans (juin 2013 – juin 2018).<sup>2</sup>

Selon le portrait de la main d'œuvre féminine 2017, les femmes du Centre-du-Québec ont un taux de chômage inférieur (4,9 %) à celui des hommes (5,5 %).

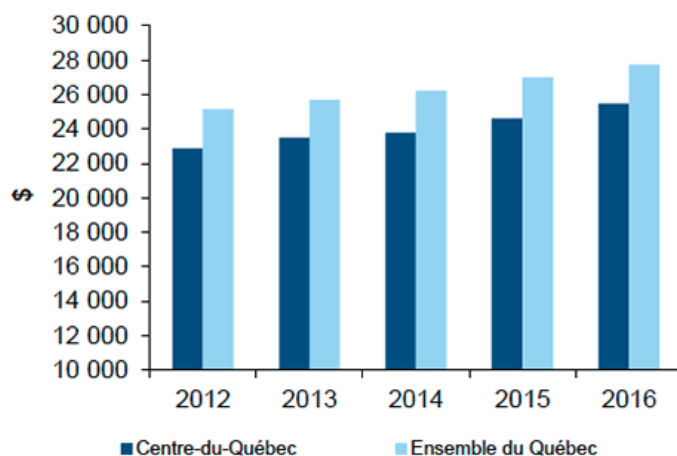
## 2.7.5. REVENU

Le revenu est le premier déterminant des conditions de vie. Il a un impact direct sur le mode d'habitat, la mobilité, la participation et l'implication citoyenne ainsi que sur les loisirs et les activités culturelles. Il est nécessaire de disposer d'un revenu suffisant pour garder des possibilités de choix de vie, avec l'avancée en âge le revenu pèse lourdement sur la perception d'une possible fin de vie dans de bonnes conditions. La situation socio-économique actuelle de certaines populations à faible revenu (familles mono parentales, femmes, personnes vivant avec une incapacité) préfigure une pauvreté de demain.

**Au Centre-du-Québec, le revenu disponible par habitant inférieur à la moyenne québécoise.**

En dépit d'un marché du travail dynamique et d'une certaine croissance économique, année après année, le revenu disponible par habitant du Centre-du-Québec demeure inférieur à la moyenne des revenus de la population québécoise (25 475 \$ en 2016 comparativement à 27 723 \$ pour l'ensemble du Québec).

Toutefois, l'écart défavorable par rapport au Québec s'est rétréci de 0,7 point de pourcentage en 2016 par rapport à 2015, pour s'établir à 8,1 %. C'est dans la MRC de L'Érable que le revenu disponible est le plus bas (24 841 \$).



Source : Institut de la statistique du Québec, Bulletin statistique régional,

<sup>2</sup> Direction de la statistique et de l'information de gestion. Ministère du Travail, l'Emploi et de la Solidarité sociale, *Quelques faits saillants du marché du travail et des besoins de main-d'œuvre au Centre-du-Québec*. Présentation faite au CRPMT le 6 décembre 2018. Page 9.

## Des écarts importants entre les hommes et les femmes

Concernant le revenu total moyen des personnes de 15 ans et plus, selon les données 2015, dans la région, le revenu total moyen est de 37 100 \$. On constate un écart de 11 517 \$ entre les hommes (42 827 \$) et les femmes (31 310 \$). C'est dans la MRC d'Arthabaska que le revenu total moyen des femmes est le plus élevé (31 835 \$).

### Revenu total moyen des personnes de 15 ans et plus, MRC du Centre-du-Québec, 2015

	Hommes	Femmes	Moyenne
<u>Nicolet-Yamaska</u>	40 446 \$	30 173 \$	35 406 \$
Bécancour	45 765 \$	31 540 \$	38 802 \$
Drummond	44 601 \$	31 717 \$	38 157 \$
<u>Arthabaska</u>	41 706 \$	31 835 \$	36 768 \$
Érable	38 394 \$	28 785 \$	33 695 \$
Centre-du-Québec	42 827 \$	31 310 \$	37 100 \$

Source : Statistique Canada, recensement 2016, compilation spéciale Alliance CIUSSS MCQ, février 2019

## Les salaires ont augmenté, mais restent encore inférieurs à la moyenne québécoise

Sur la période 2014-2018, on constate une amélioration du salaire moyen et du salaire médian qui cependant restent moins élevés que la moyenne québécoise.

	2014		2018	
	CQc	Québec	CQc	Québec
<b>Salaire hebdomadaire moyen :</b>	740,39	814,39	790,20	903,18
<b>Salaire hebdomadaire médian :</b>	720,00	737,50	740,25	800,00
<b>Salaire hebdomadaire horaire moyen :</b>	20,67	23,06	22,34	25,42
<b>Salaire hebdomadaire horaire médian :</b>	18,81	20,00	20,00	22,00

Source : Statistique Canada, *Enquête sur la population active*. Adapté par l'Institut de la statistique du Québec.  
[http://www.stat.gouv.qc.ca/statistiques/profils/comp\\_interreg/tableaux/tra\\_remuneration.htm](http://www.stat.gouv.qc.ca/statistiques/profils/comp_interreg/tableaux/tra_remuneration.htm)

## 2.7.6. PROPORTION D'EMPLOI DE FAIBLE QUALITÉ

Malgré une amélioration de la qualité des emplois (la comparaison entre 1997-1999 et 2009-2011 montre une augmentation des emplois de qualité élevée), la proportion d'emplois de faible qualité reste importante, tout particulièrement pour les femmes. Sur la période 2009-2011, la proportion d'emploi de qualité faible au Centre-du-Québec est de 36,8 % (29,8 % pour l'ensemble du Québec), pour les centricois, elle atteint 42,7 % comparativement à 31,5 % pour les centricois.

### Section 3 ♦ Évolution de la qualité de l'emploi dans les régions administratives entre 1997 et 2011

Tableau 3.16

Évolution de la qualité de l'emploi selon le niveau, de 1997-1999 à 2009-2011

#### ► Centre-du-Québec

	Nombre d'employés		Qualité faible			Qualité élevée		
	1997-1999	2009-2011	1997-1999	2009-2011	Variation	1997-1999	2009-2011	Variation
	k		%		(points de %)	%		(points de %)
Ensemble du Québec	2 437,4	2 871,3	37,1	29,6	-7,5 <sup>††</sup>	26,4	31,6	5,2 <sup>††</sup>
Centre-du-Québec	71,1	80,8	45,9 <sup>†</sup>	36,8 <sup>†</sup>	-9,1 <sup>††</sup>	18,9 <sup>†</sup>	25,9 <sup>†</sup>	7,0 <sup>††</sup>
<b>Femmes</b>								
Ensemble du Québec	1 131,2	1 413,4	42,4	33,5	-9,0 <sup>††</sup>	26,0	31,6	5,6 <sup>††</sup>
Centre-du-Québec	31,9	38,1	52,6 <sup>†</sup>	42,7 <sup>†</sup>	-9,9	17,7 <sup>††</sup>	25,2 <sup>†</sup>	7,5
<b>Hommes</b>								
Ensemble du Québec	1 306,2	1 457,8	32,6	25,9	-6,7 <sup>††</sup>	26,8	31,6	4,8 <sup>††</sup>
Centre-du-Québec	39,2	42,7	40,6 <sup>†</sup>	31,5	-9,0	19,8 <sup>†</sup>	26,6	6,8

Population : Travailleurs salariés non aux études âgés de 15 ans et plus.

\* Coefficient de variation entre 15 % et 24,9 %; Interpréter avec prudence.

† Différence significative au seuil de 5 % entre la région et l'ensemble du Québec.

†† Variation significative au seuil de 5 %.

Source : Statistique Canada, *Enquête sur la population active*, 2011, adapté par l'Institut de la statistique du Québec.

Source : Institut de la statistique du Québec, *Travail et rémunération, Marché du travail et qualité de l'emploi : un regard inédit sur la situation dans les régions du Québec*. Septembre 2013. p.54

<http://www.stat.gouv.qc.ca/statistiques/travail-remuneration/qualite-emploi/marche-travail-qualite-emploi.pdf>

## 2.7.7. PRESTATAIRES DES PROGRAMMES D'AIDE FINANCIÈRE DE DERNIER RECOURS

Le nombre de personnes prestataires des programmes d'aide financière de dernier recours diminue, mais plus de 9 000 personnes vivent dans la pauvreté.

En octobre 2018, 9 238 personnes étaient prestataire d'aide financière de dernier recours (dont 3 323 personnes sans contraintes, 1 722 avec contraintes temporaires et 4 002 avec contraintes sévères), une diminution de 7,5 % par rapport à octobre 2017. Les hommes sont en proportion plus nombreux que les femmes (54,2 %/45,8 %). En 10 ans (2007-2017), le nombre de prestataires a diminué de 1 136 personnes.

Plus du tiers des prestataires de programmes d'aide financière de dernier recours sont sans contraintes à l'emploi (35,9 %), 18,6 % ont des contraintes temporaires à l'emploi alors que 45,4 % ont des contraintes sévères à l'emploi.

Près de 80 % des prestataires sont des personnes seules (78,8 %) et 9,7 % sont des familles monoparentales. Les jeunes de moins de 25 ans représentent 9,4 % des adultes prestataires.

Selon le portrait de la main-d'œuvre et de la clientèle féminine au Centre-du-Québec établi par la Direction régionale de Services Québec en avril 2017, principalement dans les 5 dernières années, le nombre de femmes prestataires du programme d'aide sociale est en baisse dans la région (-14,1 %).

La majorité des femmes prestataires du programme d'aide sociale sont des personnes vivant seules (69,7 %) et 756 sont chef d'une famille monoparentale.

Les femmes prestataires du programme d'aide sociale au Centre-du-Québec le sont depuis 48 mois et plus dans une proportion de 83,4 %.

## 2.8. Personnes à risque de pauvreté

Au Centre-du-Québec, les personnes les plus à risque de pauvreté sont :

- ▀ Les personnes moins scolarisées, dont les femmes de plus de 65 ans ;
- ▀ Les familles, dont les familles monoparentales femmes ;
- ▀ Les personnes vivant seules, dont les femmes de plus de 65 ans ;
- ▀ Les personnes vivant avec une incapacité, dont les femmes de plus de 65 ans.

### 2.8.1. LES PERSONNES MOINS SCOLARISÉES

Selon les observations statistiques de la Table régionale de l'éducation Centre-du-Québec (TRECQ), depuis plusieurs années, la situation des jeunes centricois et centricois s'améliore. Le taux de diplomation est en constante augmentation et le taux de décrochage en diminution. Toutefois, le taux d'adultes sans diplôme demeure plus élevé (20 %) que la moyenne québécoise (15 %). Sans diplôme, le revenu d'une personne chute en moyenne de 15 000 \$. La persévérance scolaire est donc un facteur de protection important contre la pauvreté, surtout pour les femmes. Les femmes non diplômées ont des emplois moins rémunérés que les hommes non diplômés. On sait aussi que le niveau de scolarité de la mère est un fort prédicteur de la réussite des enfants.

Dans la région, 25,4 % de la population a une faible scolarité, la proportion d'hommes est plus élevée (27,4 % comparativement à 23,3 % pour les femmes). Si l'on ne tient pas compte des 15 à 24 ans dont le taux est élevé (40,0 %) parce que les 15-17 ans n'ont pas encore complété leur scolarité (il est de 20,2 % pour les 18-24 ans – 23,4 % chez les hommes et 16,8 % chez les femmes), c'est chez les 65 ans et plus que l'on constate les plus fortes proportions de faible scolarité avec simultanément une inversion dans la comparaison hommes/femmes : chez les 65 ans et plus, la proportion de femmes faiblement scolarisées est plus élevée (40,1 %) que chez les hommes (35,9 %).

Les MRC de L'Érable et d'Arthabaska ont des taux élevés de faible scolarité des hommes, c'est dans la MRC de L'Érable que la proportion de femmes ayant une faible scolarité est la plus élevée et l'écart le moins grand entre les femmes et les hommes.

Pourcentage de personnes ayant une faible scolarité selon l'âge et le sexe, Centre-du-Québec, 2016

	Hommes	Femmes	Moyenne
15 à 24 ans	42,6	37,3	40,0
25 à 44 ans	19,2	10,6	15,0
45 à 64 ans	23,2	17,8	20,5
65 ans et plus	35,9	40,1	38,0
Total	27,4	23,3	25,4

Source : Statistique Canada, recensement 2016, compilation spéciale Alliance CIUSSS MCQ, février 2019

Pourcentage de personnes ayant une faible scolarité par MRC, Centre-du-Québec, 2016

	Hommes	Femmes	Moyenne
Arthabaska	29,2	22,6	25,9
Bécancour	24,5	21,6	23,1
Drummond	26,0	22,9	24,4
L'Érable	30,2	28,2	29,2
Nicolet-Yamaska	27,9	24,0	26,0

Source : Statistique Canada, recensement 2016, compilation spéciale Alliance CIUSSS MCQ, février 2019



## 2.8.2. LES FAMILLES DONT LES FAMILLES MONOPARENTALES FEMMES

Au Centre-du-Québec, les familles avec enfants représentent 72,0 % des familles et 17,9 % des familles avec enfants sont des familles nombreuses (3 enfants ou plus).

La proportion de familles monoparentales parmi les familles avec enfants est passée de 26,3 % en 2006 à 28,5 % en 2016 (29,5 % pour l'ensemble du Québec). La proportion des familles monoparentales dirigées par une mère est en diminution : 72,5 % en 2016 comparativement à 75,2 % en 2006 (même constat pour l'ensemble du Québec : 75,5 % en 2016 et 77,9 % en 2006).

Sur la période 2006-2016, on observe simultanément une diminution de la proportion de familles avec enfants (- 2,4 %) et une augmentation de la proportion de familles avec enfants de moins de 5 ans (27,9 % en 2016 comparativement à 23,9 % en 2006). Plus du quart des familles avec enfants comptent au moins un parent âgé de moins de 35 ans (27,8 %), une proportion plus élevée que celle observée dans l'ensemble du Québec (22,4 %).

### DANS LES MRC

Entre 2006 et 2016, à l'exception de la MRC de Drummond (+2,5 %), le nombre de famille avec enfants a diminué dans toutes les MRC, plus fortement dans la MRC de L'Érable (-10,3 %) et dans la MRC de Nicolet-Yamaska (-8,9 %).

La proportion de familles monoparentales dirigées par une mère est plus élevée dans les MRC de Nicolet-Yamaska (74,7 %), Drummond (73,5 %) et Arthabaska (72,4 %).

## 2.8.3. LES PERSONNES VIVANT SEULES

En 2016, dans la région Centre-du-Québec, les ménages constitués d'une seule personne représentent 15,2 % des ménages et la proportion de personnes vivant seules augmente avec l'âge. Chez les 65 ans et plus, la proportion de femmes vivant seules est de 36 % comparativement à 22 % chez les hommes. C'est dans la MRC de Drummond que la proportion de femmes de plus de 65 ans vivant seules est la plus élevée (36,9 %) et dans la MRC de L'Érable la plus faible (32,3 %).

Pourcentage de personnes vivant seules selon l'âge et le sexe, Centre-du-Québec, 2016

	Hommes	Femmes	Moyenne
15 à 24 ans	7,0	4,2	5,7
25 à 44 ans	18,4	8,4	13,4
45 à 64 ans	21,7	18,3	20,0
65 ans et plus	22,0	36,0	29,2
Total	15,5	14,7	15,2

Source : Statistique Canada, recensement 2016, compilation spéciale Alliance CIUSSS MCQ, février 2019

## 2.8.4. LES PERSONNES VIVANT AVEC UNE INCAPACITÉ

Selon les estimations transmises par l'Office des personnes handicapées du Québec (OPHQ), établies à partir des données de 2012, au Centre-du-Québec, 20 890 personnes de 15 ans et plus vivent avec une incapacité. Plus de la moitié sont des femmes : 11 440 (dont 6 015 femmes de plus de 65 ans) comparativement à 9 450 hommes (dont 4 090 de plus de 65 ans). Près des deux tiers des personnes vivent dans les MRC de Drummond et d'Arthabaska.

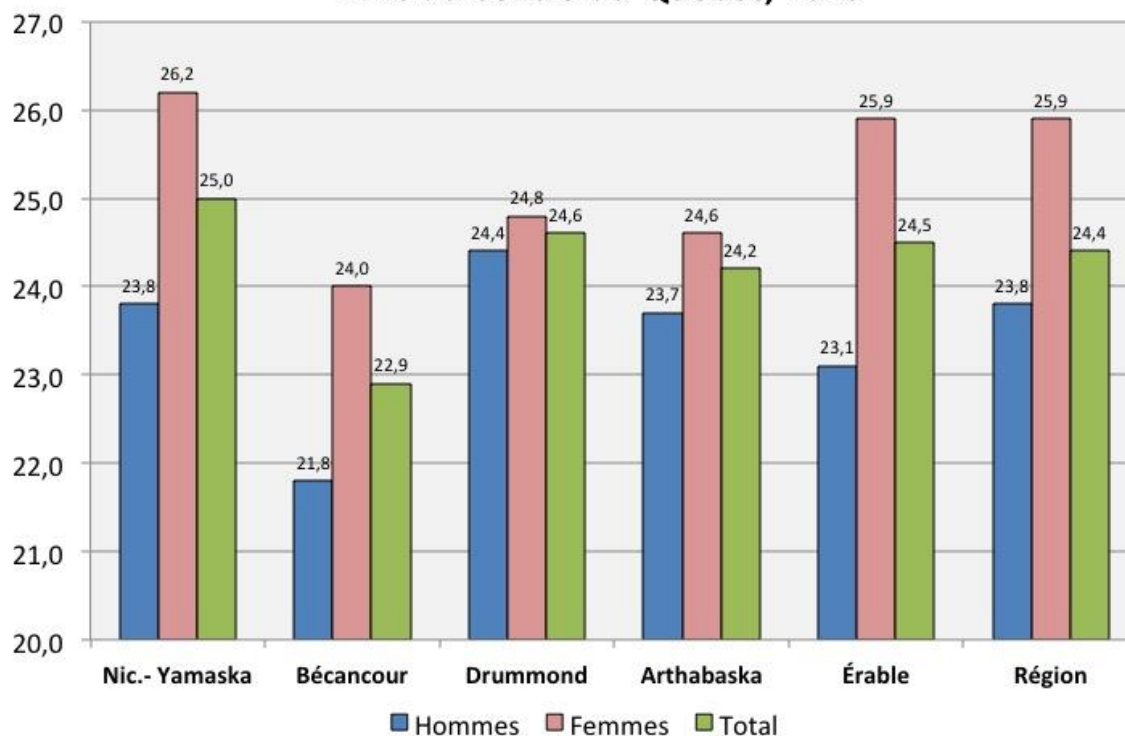
**Estimations du nombre de personnes de 15 ans et plus avec incapacité selon le sexe, par MRC, région Centre-du-Québec, Québec, 2012**

MRC	Femmes	Hommes	Total
Arthabaska	3 405	2 790	<b>6 195</b>
Bécancour	1 000	860	<b>1 860</b>
Drummond	4 695	3 875	<b>8 570</b>
L'Érable	1 170	975	<b>2 145</b>
Nicolet-Yamaska	1 170	950	<b>2 120</b>
Centre-du-Québec	<b>11 400</b>	<b>9 450</b>	<b>20 890</b>

Source : OPHQ, compilation spéciale Alliance, février 2019

Selon les données du recensement 2016, le taux d'incapacité chez les personnes de 65 ans et plus est de 24,4 % pour l'ensemble de la région, plus élevé chez les femmes (25,9 % comparativement à 23,8 % chez les hommes). Dans la MRC de Bécancour, les taux sont légèrement moins élevés que dans les autres MRC.

**Taux d'incapacité chez les personnes de 65 ans et plus, MRC du Centre-du-Québec, 2016**



Source : Statistique Canada, recensement 2016, compilation spéciale Alliance CIUSSS MCQ, février 2019

## 2.9. Zones territoriales à concentration de pauvreté et/ou en perte de vitalité

À l'examen de la distribution de l'indice de défavorisation matérielle et sociale (établie par le Ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale [MTESS] en 2018, sur la base des données du recensement 2011), on remarque que le paysage régional est marqué d'îlots de pauvreté, très défavorisés dans certains quartiers et certaines rues des centres-villes de Drummondville, Victoriaville et Plessisville. Sur 81 municipalités, 41 présentent une composante matérielle égale à 5 (plus défavorisé). La carte est disponible en annexe (voir [Annexe 2 – Distribution de l'indice de défavorisation au Centre-du-Québec \(2011\)](#), p.55).

Selon l'Atlas des inégalités de santé et de bien-être du Centre intégré universitaire de santé et des services sociaux de la Mauricie-et-du-Centre-du-Québec (CIUSSS MCQ) établi à partir des données du recensement 2016 au Centre-du-Québec :

- Dans la **MRC de Drummond**, on compte pour la ville de Drummond 11 aires très défavorisées et 7 défavorisées et une municipalité, Saint-Guillaume, qui présente un indice de zone défavorisée.
- Dans la **MRC d'Arthabaska**, la municipalité de Victoriaville présente 7 zones très défavorisées. Quatre municipalités sont classées comme défavorisées : Saint-Samuel, Sainte-Clotilde-de-Horton, Sainte-Séraphine et Saints-Martyrs-Canadiens.
- Dans la **MRC de Bécancour**, on compte 7 municipalités défavorisées : Deschaillons-sur-Saint-Laurent, Fortierville, Sainte-Françoise, Manseau, Lemieux, Sainte-Marie-de-Blandford et Sainte-Sophie-de-Lévrard.
- Dans la **MRC de l'Érable**, le centre-ville de Plessisville comprend une zone très défavorisée et la municipalité de Villeroy est défavorisée.
- Dans la **MRC de Nicolet-Yamaska**, le centre-ville de Nicolet a une zone très défavorisée, les municipalités de Pierreville, Saint-François-du-Lac et la communauté autochtone d'Odanak sont défavorisées.

Les cartes sont disponibles en annexe (voir [Annexe 3 – Cartes de défavorisation \(2016\)](#), p.56).

## 2.10. Indice de vitalité économique du MAMH

La classification selon l'indice de vitalité économique se fait par quintile. Ainsi, l'ensemble des localités du Québec est réparti en cinq groupes selon la valeur de l'indice de vitalité économique. Les localités du premier quintile sont les localités qui ont la plus forte vitalité économique et, a contrario, les localités du cinquième et dernier quintile sont celles qui ont la plus faible vitalité économique (ces dernières sont considérées comme dévitalisées). Selon les données transmises par la Direction régionale du Centre-du-Québec du Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH), les 5 MRC se situent dans le 3<sup>e</sup> quintile (indice moyen).

Nom de la MRC	Indice de vitalité économique (2016)	Quintile (2016)	Rang (à l'échelle du Québec)
Nicolet-Yamaska	-1,4565	Q3	61
L'Érable	-0,4204	Q3	56
Bécancour	-0,1601	Q3	55
Arthabaska	1,8073	Q3	45
Drummond	1,9340	Q3	44

Source : MAMH, *Indice de vitalité économique MRC Centre-du-Québec, 2016*  
[https://www.mamh.gouv.qc.ca/fileadmin/publications/developpement\\_territorial/indice\\_developpement/DR\\_17\\_MRC.pdf](https://www.mamh.gouv.qc.ca/fileadmin/publications/developpement_territorial/indice_developpement/DR_17_MRC.pdf)

Dans la région Centre-du-Québec, 4 municipalités et une réserve autochtone se situent dans le 5<sup>e</sup> quintile, elles se situent dans les MRC de Bécancour et de Nicolet-Yamaska.

### MRC de Bécancour

- Sainte-Marie-de-Blandford (424 hab.)<sup>3</sup>
- Sainte-Sophie-de-Lévrard (728 hab.)
- Manseau (849 hab.)

### MRC de Nicolet-Yamaska

- Pierreville (2 123 hab.)
- Réserve d'Odanak (453 hab.)

<sup>3</sup> Institut de la statistique du Québec, Décret de population 2018

## 2.11. Sécurité alimentaire

Afin de soutenir sa réflexion sur la mise en place d'une démarche de concertation et de priorisation d'actions en sécurité alimentaire, le CRDS a réalisé un état de situation régional en sécurité alimentaire en 2014 et qui a été mis à niveau en juin 2018 lors de la journée *Bâtir la sécurité alimentaire*.

On estime que près de 5 000 ménages centricois sont touchés par l'insécurité alimentaire grave ou modérée. Selon plusieurs indicateurs, ce nombre serait en croissance.

### QUELQUES DÉFINITIONS

- Insécurité alimentaire marginale : crainte de manquer de nourriture et/ou limitation de la sélection de nourriture à cause du manque d'argent ;
- Insécurité alimentaire modérée : qualité et/ou quantité de nourriture compromises à cause du manque d'argent ;
- Insécurité alimentaire grave : repas sautés, consommation réduite d'aliments et, à l'extrême, privation de repas pendant une journée complète ou plus.

### PROFIL D'UTILISATEURS DES SERVICES EN AIDE ALIMENTAIRE

- Près de 5 000 ménages centricois utilisent les différents services (moyenne) ;
- Personnes seules à près de 56 % (moyenne) ;
- Prestataires d'aide sociale à 79,8 % (moyenne) ;
- 31,1 % des personnes utilisatrices sont des enfants ;
- Rapport hommes/femmes : 48,8 % de femmes et 51,2 % d'hommes ;
- Locataires à 92,8 %.

Un portrait statistique de la région Mauricie-Centre-du-Québec est disponible dans le rapport du Bilan-Faim 2019. Ce bilan présente un portrait des personnes aidées en matière d'aide alimentaire.

- Voir la fiche Région Mauricie-Centre-du-Québec, (Bilan-Faim 2019, p. 17).  
[https://www.banquesalimentaires.org/wp-content/uploads/2019/11/BAQ\\_Bilan-Faim-2019.pdf](https://www.banquesalimentaires.org/wp-content/uploads/2019/11/BAQ_Bilan-Faim-2019.pdf)

## 2.12. Habitation-logement

En 2008, le CRDS a produit un état de situation sur le logement au Centre-du-Québec (phase I). La phase II de cet état de situation en 2012 a permis la mobilisation de 82 partenaires d'horizons divers (intervention sociale ou communautaire, urbanisme, aménagement du territoire, municipalité, développement rural, habitation sociale, développement régional, etc.) au moyen de groupes de discussion, d'une rencontre régionale et d'entrevues complémentaires.

Voici quelques-uns des principaux constats qui ressortent de l'ensemble des informations disponibles et recueillies au cours de l'élaboration de ce portrait :

- Il y a au Centre-du-Québec un besoin en logements sociaux, particulièrement criant chez les personnes seules, et un besoin en logements abordables ET salubres ;
  - Les centres-villes des principales municipalités de la région font face à une problématique de dévitalisation ;
  - Les inégalités sont plus accentuées en milieu urbain, tandis que les propriétaires à faible revenu sont plus nombreux en milieu rural ;
  - Les solutions consensuelles à la suite des discussions de groupe consisteraient à développer des unités locatives admissibles au programme de Supplément au loyer (PSL) et le soutien social et communautaire à domicile ;
  - Plusieurs obstacles ralentissent le développement de projets de coopératives ou d'organismes à but non lucratif au moyen du programme AccèsLogis, tout particulièrement la difficulté à rassembler la contribution du milieu jugée trop élevée ainsi que le coût élevé de la construction et de la rénovation ;
- Entre 1997 et 2012, le Centre-du-Québec a vu la réalisation de 15 projets d'habitation sociale et communautaire, ce qui représente seulement une réalisation par année.

## 2.13. Transport collectif

Il n'existe pas, à ce jour, de portrait régional global à jour de l'offre de transport collectif. Toutefois, les acteurs régionaux du transport collectif se rencontrent au sein d'un comité régional sur le transport actif. Dans chacune des MRC, l'offre de transport revêt différentes formes selon le type de milieu urbain ou rural, la présence d'entreprises privées, d'organismes de transport adapté et, de groupes communautaires.

### MRC D'ARTHABASKA – MUNICAR

Municar, le service de transport collectif de personnes œuvrant sur le territoire de la MRC d'Arthabaska, met à disposition les places disponibles dans les systèmes de transport existants à la disposition de la population des 13 municipalités membres (transport scolaire ; transport adapté ; transport effectué pour le Centre de santé et de services sociaux d'Arthabaska-et-de-l'Érable).

Il existe aussi un service de Taxi-Bus dans les limites de la ville de Victoriaville, ainsi qu'une offre de taxis adaptés pour les personnes vivant une situation de handicap.

### MRC DE BÉCANCOUR/MRC DE NICOLET-YAMASKA : TRANSPORT COLLECTIF BÉCANCOUR-NICOLET-YAMASKA

Géré par l'organisme Transport des personnes MRC de Bécancour, le transport collectif Bécancour-Nicolet-Yamaska offre du transport collectif à travers les deux MRC ainsi que pour se rendre dans la Ville de Trois-Rivières.

Il existe aussi un service de transport en commun dans la ville de Bécancour, ainsi qu'une offre de transport adapté pour les personnes vivant une situation de handicap.

### MRC DE DRUMMOND : TRANSPORT COLLECTIF DRUMMOND

Une initiative de la MRC de Drummond visant à favoriser la mobilité des personnes demeurant en milieu rural. Offert en collaboration avec la Commission scolaire des Chênes, ce service consiste à mettre à la disposition de la population les places disponibles à bord des autobus scolaires, et ce, lors des opérations régulières de transport des élèves.

Il existe aussi un service de transport en commun dans la ville de Drummondville, ainsi qu'une offre de transport adapté pour les personnes vivant une situation de handicap.

### MRC DE L'ÉRABLE : TRANSPORT COLLECTIF DE L'ÉRABLE

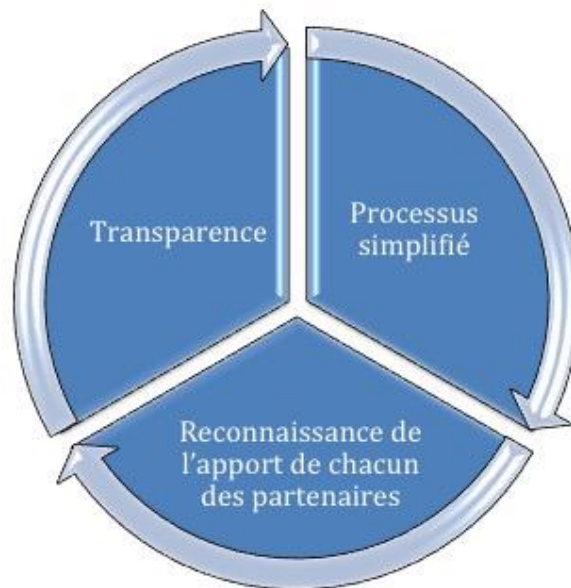
Toutes les municipalités sont desservies. En 2015 au-delà de 1000 clients (60 en 2006, année de mise en service) pour plus de 22 000 déplacements.

## 2.14. Concertations régionales

Il existe au Centre-du-Québec différentes instances, plus ou moins formelles, de concertation régionale touchant à diverses sphères d'activités. La présence de ces instances démontre le potentiel de la région du Centre-du-Québec en matière d'actions concertées et d'arrimages entre différents secteurs, notamment en ce qui concerne la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale. Une liste non exhaustive des concertations existantes dans la région est disponible en annexe (voir [Annexe 4 – Liste non exhaustive des concertations régionales](#), p.62).

## 3. MODÈLE DE FONCTIONNEMENT DE L'ALLIANCE CENTRICOISE POUR LA SOLIDARITÉ ET L'INCLUSION SOCIALE

### 3.1. Grands principes de l'Alliance centricoise pour la solidarité et l'inclusion sociale



Les principes pour l'Alliance centricoise 2018-2023 sont le résultat des discussions tenues lors d'une première rencontre sur les Alliances, organisée par le CRDS en septembre 2018. Elles ont été validées par les membres le 12 février 2019. Elles sont ancrées dans les leçons tirées de l'expérience PAGSIS 2010-2015 qui ont été largement partagées et documentées (voir [Annexe-7 Fiches Transfert PAGSIS-PAGIEPS](#), p. 78), par les fiches qui ont été mises à disposition des partenaires dans la pochette « Outils de l'Alliance » remise lors de la première rencontre de la Table).

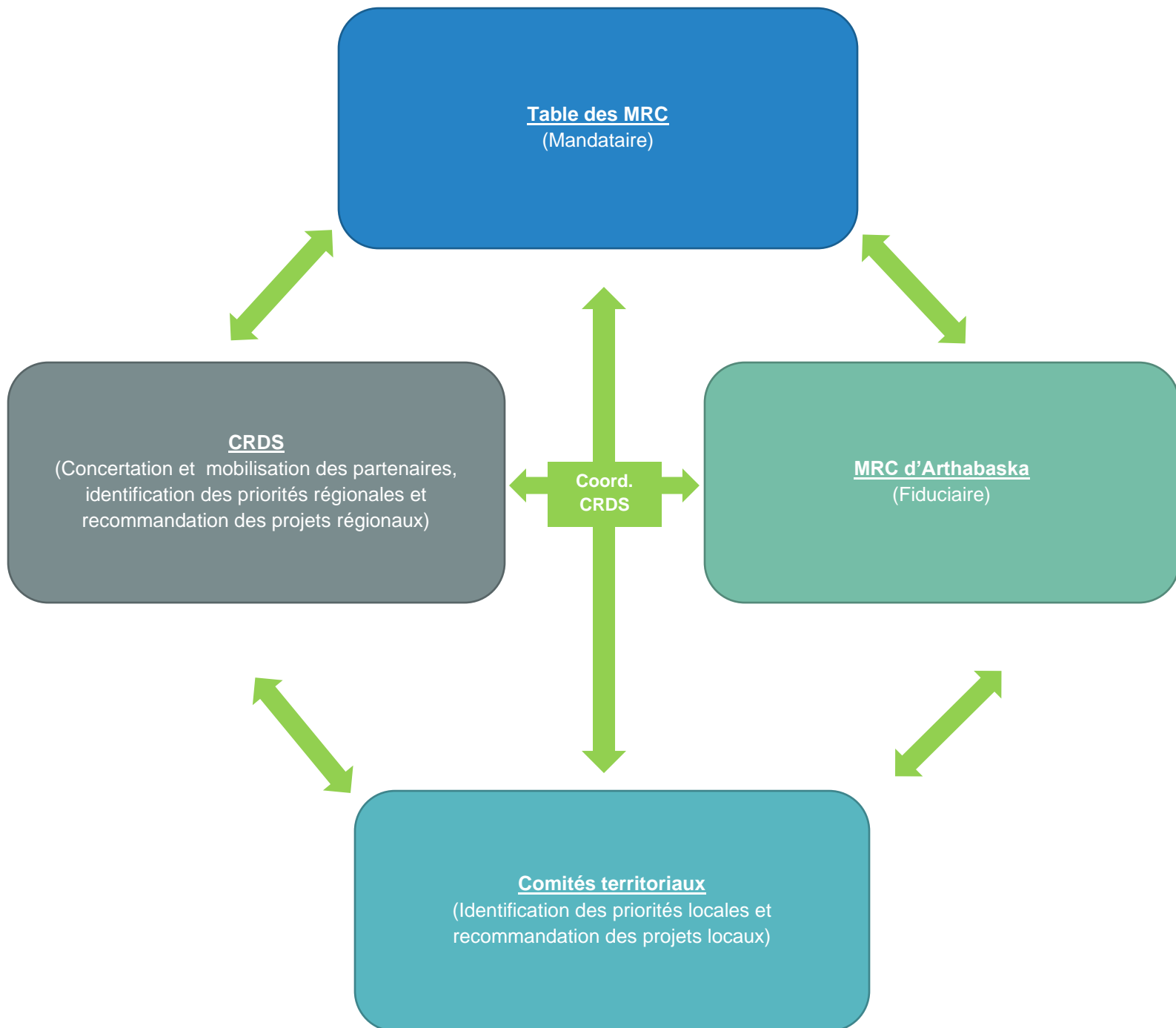
**La lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale est l'affaire de toutes et tous... toutefois la pauvreté touche davantage certaines personnes. Il importe donc de :**

- Tenir compte davantage des conditions de vie, des préoccupations et des besoins spécifiques des femmes et des hommes, des personnes vivant une situation de handicap, des personnes immigrantes et des autochtones dans la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale ;
- Favoriser l'inclusion des personnes en situation de pauvreté dans l'Alliance centricoise ;
- Privilégier une approche de codéveloppement (voir [définition](#) p. 26) ;
- Développer un langage commun, une approche, une méthode, une vision commune ;
- Trouver un équilibre entre les processus régionaux et les liens avec les territoires :  
Le local est porteur de sens et de légitimité pour l'action, vu sa proximité avec les citoyens et citoyennes.  
Le régional possède une lecture globale des enjeux, des expertises, des actions et peut soutenir les arrimages.



## 3.2. Structure de gouvernance

En 2019, sur recommandation de la Table de lutte contre la pauvreté (maintenant CRDS), la Table des MRC a adopté la structure de gouvernance suivante (voir la définition des rôles à la page suivante) :



## Table des MRC

- Adopte le plan de travail et les priorités d'action à mettre en œuvre dans le cadre de l'Alliance centricoise.
- Approuve les projets dans le cadre de l'Alliance (4 rencontres par année et plus au besoin).
- Désigne la MRC d'Arthabaska à titre de fiduciaire de l'Alliance centricoise.
- Désigne le CRDS comme responsable de la mobilisation des partenaires et organismes du milieu pour soutenir les projets et les communautés.
- Nomme des représentants (éluEs) au CRDS

## MRC d'Arthabaska

- Assure la planification, la gestion financière, la supervision et la coordination de l'Alliance.
- Assure la réalisation de l'entente dans le respect des orientations des champs d'intervention du PAGIEPS et du cadre normatif du FQIS.
- Collabore à la mobilisation et la concertation des partenaires et organismes du milieu pour soutenir les projets et les communautés.
- Assure la participation, à titre de partenaires, de personnes vivant en situation de pauvreté ou d'exclusion sociale dans la mise en œuvre de l'entente.
- Élabore un plan de travail régional en collaboration avec le CRDS
- Soutient les projets et assure les arrimages avec les autres fonds disponibles.
- Assure la signature des ententes avec les promoteurs.

## CRDS

- Agit comme organisme responsable de la mise sur pied de la mobilisation de l'ensemble des partenaires afin de les réunir autour des enjeux touchant la pauvreté et l'exclusion sociale. Ces enjeux étant d'une grande importance pour le développement de la région;
- Collabore à la concertation et la mobilisation des divers intervenants régionaux et locaux;
- Initie la mobilisation des organismes du milieu et des partenaires, incluant les personnes en situation de pauvreté ou d'exclusion sociale, pour soutenir les projets et les communautés au niveau régional;
- Participe aux étapes de prédémarrage de l'Alliance centricoise;
- Offre un soutien technique aux promoteurs;
- Effectue l'analyse financière et vérifie l'admissibilité de tous les projets;
- Est en soutien et accompagne les comités territoriaux selon les besoins;
- Présente les recommandations émises par les comités territoriaux à la Table des MRC;
- Émet ou reçoit les propositions de projets régionaux pour émettre un avis de recommandation à la Table des MRC;
- Assure la circulation de l'information et la liaison entre le régional et le local;
- Est en lien avec les ressources gouvernementales concernées (MTESS, CIUSS, MAMH, etc.) pour le cheminement et le suivi des projets;
- Est un lieu de transfert d'informations, d'échanges et d'établissement des enjeux, des priorités régionales sur la base des données recueillies, des diagnostics des territoires, des propositions de projets et des bonnes pratiques.

## Comités territoriaux

- Sont reconnus par leur MRC comme instance devant identifier les priorités locales et devant recommander les initiatives (la Table des MRC en assurant l'enveloppe budgétaire dévolue au territoire)
- Initient la mobilisation des organismes du milieu et des partenaires, incluant les personnes en situation de pauvreté ou d'exclusion sociale, pour soutenir les projets et les communautés au niveau local.
- Émettent ou reçoivent les propositions de projets locaux pour émettre un avis de recommandation à la Table des MRC.
- Alimentent la Table régionale de lutte concernant les priorités locales et projets recommandés.

## 3.3. Démarche globale de mobilisation

### 3.3.1. MOBILISATION RÉGIONALE PRÉCÉDANT L'ALLIANCE CENTRICOISE POUR LA SOLIDARITÉ ET L'INCLUSION SOCIALE 2018-2023

C'est dans la foulée de la signature d'une nouvelle entente sur la gouvernance régionale que les MRC de la région Centre-du-Québec ont travaillé ensemble à une démarche stratégique dans le cadre de la Stratégie gouvernementale pour assurer l'occupation et la vitalité des territoires et le Fonds d'appui au rayonnement des régions (FARR). En juin 2017, la Table des MRC du Centre-du-Québec adoptait 6 priorités pour favoriser le développement régional :

- Chantier #1 – Faire de nos collectivités des communautés entrepreneuriales
- Chantier #2 – Attirer des travailleurs pour assurer la croissance et l'avenir de la région
- Chantier #3 – Prendre le virage technologique et compléter les infrastructures de télécommunications
- Chantier #4 – Valoriser le milieu agricole
- Chantier #5 – Assurer des services de proximité
- Chantier #6 – Développer la notoriété de la région

La Table des MRC est composée de trois représentants de chaque MRC (préfet, préfet adjoint et maire de la ville la plus peuplée).

Ensemble, ils discutent de tout sujet lié au développement et attribuent les fonds disponibles en région selon les modalités applicables basées sur une concertation des intervenants du territoire. La Table adopte un plan d'action annuel qui établit les objectifs à atteindre en fonction des priorités définies lors de la démarche stratégique de la région.

En 2017, la Table des MRC a décidé que les projets financés dans le cadre du FARR se feraient en codéveloppement plutôt que par appel de projets. Pour l'aider dans la réalisation de ce mandat important, la Table des MRC a créé un comité de développement qui regroupe un élu par MRC, les 5 directeurs généraux des MRC et la direction du MAMH.

#### Qu'est-ce que le codéveloppement ?

Le mode de codéveloppement est une façon de faire dans notre région qui se démarque à travers le Québec. Les MRC du Centre-du-Québec ont innové et ont souhaité que la gouvernance régionale et les décisions concernant le FARR, entre autres, puissent se faire en collaboration avec les intervenants et partenaires de la région.

La Table des MRC définit le codéveloppement comme du développement en coopération. Dans le cadre du FARR, cette coopération prend la forme d'un partenariat poussé entre les acteurs partenaires du milieu et le comité de développement de la Table des MRC lors des différentes étapes d'un projet : la description des besoins et des enjeux, l'identification des cibles et des moyens pour les atteindre, le choix de la stratégie et de la modélisation de la mise en œuvre des solutions, la réalisation et l'évaluation.

Ainsi, afin que les personnes qui souhaitent contribuer au développement des projets puissent participer aux discussions et donner leur avis sur les projets et pouvoir en proposer. Le but est de réaliser des projets qui répondent vraiment aux besoins et réalités de notre région. Ces réalités qui sont convenues par les acteurs (élus, intervenants, citoyens, ministères, etc.) qui sont à l'affût de ce qui se passe dans leur milieu et qui veulent agir.

### 3.3.1. A) ENTENTE DE PARTENARIAT EN DÉVELOPPEMENT SOCIAL DU CENTRE-DU-QUÉBEC

Le CRDS rassemble plus de vingt-trois organisations sectorielles, territoriales et régionales.

Considérant la nouvelle gouvernance municipale qui donne pleine compétence aux MRC en matière de développement local et régional sur leur territoire, les membres du CRDS se sont engagés dans une volonté commune à mettre à profit leur expertise afin de réaliser des actions visant les enjeux de développement social dans la région Centre-du-Québec. Une entente de partenariat en développement social d'une durée de trois ans est alors signée à l'automne 2017. Les partenaires principaux de cette entente sont : le CIUSSS MCQ, Centraide Centre-du-Québec, les cinq MRC de la région (Arthabaska, Bécancour, Drummond, Érable, Nicolet-Yamaska) et le CRDS.

Les parties de l'Entente de partenariat ont convenu des trois orientations stratégiques suivantes :

- Orientation 1 – Poursuivre l'offre de soutien aux territoires ;
- Orientation 2 – Développer des actions concertées sur des enjeux communs aux territoires ;
- Orientation 3 – Développer la connaissance et les pratiques.

### 3.3.1. B) ASSOCIATION DE LA TABLE DES MRC AVEC LE CRDS DANS LE CADRE DES CONSULTATIONS POUR LE CODÉVELOPPEMENT DES PROJETS DU FARR

Étant déjà actifs dans le cadre de l'Entente de partenariat en développement social, le CRDS et la Table des MRC ont été amenés à travailler plus étroitement ensemble. Le CRDS est reconnu pour son expertise et est associé à la démarche de consultation des priorités régionales pour le déploiement du FARR. À partir de février 2018, le CRDS devient co-responsable de la coordination du chantier de la priorité #5 - Assurer des services de proximité.

#### 1) Février et mars 2018

Le chantier est créé et les travaux commencent pour l'identification des thématiques à prioriser.

#### 2) Septembre 2018

Les constats et enjeux sont établis

#### 3) Octobre 2018

Des comités de travail sont créés pour l'élaboration des projets touchant les thématiques identifiées par les partenaires du chantier soit : Alimentation et Vie sociale.

#### 4) Février 2019

Quatre projets sont en élaboration

#### 5) Mars 2019

Annonce publique du projet « Portrait et diagnostic du système alimentaire durable du Centre-du-Québec ». Celui-ci vise à faire un portrait d'ensemble du système alimentaire au Centre-du-Québec pour permettre aux acteurs concernés d'agir plus efficacement. Il s'agit, entre autres, de réaliser l'inventaire de chacun des éléments du système (production, transformation, distribution, consommation, transport et valorisation des déchets) et d'en analyser leurs interactions. Par la suite, un diagnostic sera réalisé pour identifier les forces et les faiblesses et pour recommander des pistes de solutions aux problématiques soulevées.

---

### 3.3.2. MOBILISATION RÉGIONALE POUR LE DÉPLOIEMENT DE L'ALLIANCE CENTRICOISE POUR LA SOLIDARITÉ ET L'INCLUSION SOCIALE 2018-2023

Parallèlement aux chantiers sur les priorités régionales du FARR, l'Alliance centricoise 2018-2023 prend forme. En effet, plusieurs rencontres régionales se sont tenues afin de mettre en œuvre le déploiement de l'Alliance centricoise :

**1) Juin 2018 : rencontre par la direction régionale de Services Québec du Centre-du-Québec auprès des membres de la Table des MRC**

- Présentation de l'Alliance et de l'Entente qui a pour but de convenir des modalités administratives en matière de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale, pour laquelle le Ministre confie à l'organisme la gestion d'une enveloppe de 3 376 345 \$ jusqu'en 2023, aux fins du financement d'une Alliance pour la solidarité et la mise en œuvre du plan d'action régional.
- Cinq projets issus de la précédente Alliance ont été prolongés d'avril à décembre 2018 par le MTESS.

**2) Septembre 2018 : la Table des MRC fait le choix de la gouvernance**

La Table des MRC devient le mandataire de l'Alliance centricoise et confie la gestion administrative à la MRC d'Arthabaska.

**3) 14 septembre 2018 : rencontre du comité directeur du CRDS**

On énonce une collaboration à venir avec le CRDS et la MRC d'Arthabaska (comme fiduciaire de l'Alliance centricoise) pour la création et la coordination de la Table régionale de lutte contre la pauvreté.

**4) 25 septembre 2018 : Rencontre des membres du CRDS pour s'approprier la mesure 11 du PAGIEPS et échanger sur la mise en œuvre d'une nouvelle Alliance pour la solidarité au Centre-du-Québec 2018-2023**

- Discussion autour des résultats de la recherche menée par l'INRS et le CRSA – *Tirer leçons de notre expérience collective (Les apprentissages de la mise en œuvre du plan d'action gouvernemental pour l'inclusion et la solidarité sociale (PAGSIS) 2010-2015)*.
- Présentation par la Direction régionale de Services Québec du Centre-du-Québec du PAGIEPS, des objectifs et des grandes lignes des Alliances 2017-2023.
- Échanges dans le but de répondre au mandat de création et de mobilisation de la future Table régionale de lutte contre la pauvreté.

**5) 17 octobre 2018 : signature de l'entente entre les MTESS et la Table des MRC pour le déploiement de l'Alliance centricoise**

**6) Novembre 2018 : mise en place d'un comité ressource par le CRDS et la MRC d'Arthabaska**

Voir l'encadré à la page suivante.

## Comité ressource de l'Alliance centricoise

Le comité ressource est composé de 5 personnes représentant : CIUSSS MCQ, MAMH, MTESS, CRDS, MRC Arthabaska.

Les mandats du comité ressource :

- Préparer les étapes de la mise en œuvre ;
- Élaborer une proposition pour la gouvernance et les processus ;
- Préparer une première rencontre du CRDS élargi en vue de la mise en place de la Table régionale de lutte contre la pauvreté ;
- Placer les bases d'un plan de travail pour la mise en œuvre de l'Alliance centricoise et pour la collecte de données pour la mise à jour d'un état de situation de la pauvreté dans la région.

Précédemment à l'embauche de l'agente de liaison, le comité s'est adjoint les services d'une professionnelle (achat d'une banque d'heures d'une ressource spécialisée pour un accompagnement-transfert) du Centre de recherche sociale appliquée (CRSA).

**1) Le 8 novembre 2018 : tenue d'une rencontre par la Direction régionale de Services Québec du Centre-du-Québec**

Présentation des mesures du PAGIEPS, dont la mesure 11 sur la poursuite des Alliances.

**2) Le 30 novembre 2018 : adoption de la démarche de mobilisation par la Table des MRC**

Présentation de la démarche de mobilisation à la Table des MRC, acceptation de la démarche proposée.

**3) Le 7 décembre 2018 : prolongation des projets de la précédente Alliance jusqu'au 31 mars 2019 par la Table des MRC**

L'objectif est d'éviter une cessation des services avant la mise en œuvre de l'Alliance 2018-2023.

**4) Le 12 février 2019 : Constitution de la Table régionale de lutte contre la pauvreté (maintenant CRDS)**

- Établissement des bases de la collaboration locale et régionale face aux enjeux de la lutte contre la pauvreté au Centre-du-Québec.
- Validation et bonification du mode de fonctionnement de la nouvelle Alliance centricoise 2018-2023 afin d'en faire une recommandation commune à la Table des MRC qui est mandataire du déploiement de l'Alliance en région.

**5) Le 15 février 2019 : adoption des modalités de répartition de l'enveloppe et du cheminement de projets par la Table des MRC**

Présentation des modalités de répartition des sommes et du cheminement des projets à la Table des MRC, acceptation des deux propositions.

**6) Le 18 février 2019 : embauche d'une agente de liaison par la MRC d'Arthabaska**

**7) Le 10 mai 2019 : rencontre régionale sur l'alimentation (à l'initiative de la Table intersectorielle régionale en saines habitudes de vie du Centre-du-Québec (TIR-SHV))**

Présentation des différents leviers disponibles au niveau de l'alimentation et discussion sur les moyens d'optimiser l'utilisation de ces ressources.

**8) Le 3 avril 2019 : première rencontre avec la Direction de santé publique et responsabilité populationnelle (DSPRP) du CIUSSS MCQ au sujet de la mesure 13.1**

La DSPRP présente la mesure 13.1 aux responsables des Alliances du Centre-du-Québec et de la Mauricie afin de veiller à arrimer les deux mesures.

**9) Le 23 avril 2019 au 10 mai 2019 : consultation en ligne sur les priorités régionales**

Un sondage est acheminé aux membres de la Table régionale de lutte contre la pauvreté afin d'identifier les enjeux qui seront discutés et votés à titre de priorités régionales à la rencontre du 15 mai 2019. Les membres sont invités à partager le sondage avec leur réseau.

**10) Le 15 mai 2019 : deuxième rencontre de la Table régionale de lutte contre la pauvreté**

- Détermination des priorités d'action régionales.
- Discussion portant sur l'intégration des personnes vivant en situation de pauvreté aux mécanismes de l'Alliance centricoise.
- Adoption d'un code d'éthique.

**11) Le 7 juin 2019 : adoption du plan de travail régional par la Table des MRC**

Adoption du plan de travail régional qui est déposé au MTESS pour approbation.

**12) Le 19 juin 2019 : formation sur l'analyse différenciée selon les sexes et plus (ADS+)**

La Table régionale de lutte (maintenant le CRDS) contre la pauvreté organise une formation ouverte à tous portant sur l'ADS+ en collaboration avec la Table de concertation du mouvement des femmes Centre-du-Québec (TCMFCQ).

**13) Le 26 juin 2019 : deuxième rencontre avec la DSPRP du CIUSSS MCQ au sujet de la mesure 13.1**

Discussion, à la suite d'une rencontre de consultation auprès des partenaires tenue le 6 mai 2019 par la DSPRP, sur le déploiement du volet « aide alimentaire » de la mesure 13.1 au Centre-du-Québec

**14) Le 2 juillet 2019 : rencontre des membres du CRDS**

- Présentation du fonctionnement de l'Alliance centricoise aux membres du CRDS.
- À cette rencontre, il est décidé que l'agente de liaison participe à toutes les rencontres du CRDS pour assurer les suivis et les arrimages.

**15) 16 août 2019 : rencontre avec le Collectif de lutte contre la pauvreté Centre-du-Québec**

Discussion entre l'agente de liaison et le représentant du Collectif sur les moyens d'intégrer des personnes vivant ou ayant vécu en situation de pauvreté dans les mécanismes de mise en œuvre.

**16) 28 août 2019 : adoption de la reddition de comptes 2018-2019 par le fiduciaire**

**17) 5 septembre 2019 : troisième rencontre avec la Direction de santé publique et responsabilité populationnelle (DSPRP) du CIUSSS MCQ au sujet de la mesure 13.1**

- Discussion quant au déploiement du volet « déterminants collectifs de la sécurité » alimentaire en Mauricie et au Centre-du-Québec.

- La DSPRP présente l'annexe que les organismes demandeurs devront compléter en plus du formulaire de l'Alliance centricoise afin de présenter une demande conjointe (à l'Alliance et à la mesure 13.1)
- Il est convenu d'arrimer les redditions de comptes pour les deux mesures.

**18) 10 septembre 2019 : rencontre conjointe de la Table régionale de lutte contre la pauvreté**

- Proposition de fusionner la Table régionale de lutte contre la pauvreté et le CRDS.
- Proposition de créer des chantiers régionaux de travail sur chacune des priorités et de s'arrimer avec le comité régional du FARR quant au transport.
- Proposition que le chantier régional de lutte contre la pauvreté intègre des personnes en situation de pauvreté.

**19) 11 octobre 2019 : date de tombée du premier dépôt de projets de l'Alliance**

Aucun projet régional n'est déposé.

**20) 23 octobre 2019 : première rencontre du comité « transport » du FARR**

Tour de table des enjeux de chacun des acteurs présents.

**21) Le 8 novembre : rencontre de la Table des MRC**

Acceptation des projets recommandés par les comités territoriaux.

**Adoption de la fusion de la Table régionale de lutte contre la pauvreté et du CRDS.**

**22) Le 2 décembre 2019 : deuxième rencontre régionale sur l'alimentation (à l'initiative de la TIR-SHV)**

Discussion sur les moyens d'arrimer les différents leviers.

**23) Le 3 décembre 2019 : rencontre du CRDS**

- Suivi du déploiement de l'Alliance.
- Planification des orientations, objectifs et actions du CRDS pour 2020-2023.

**24) Le 24 Janvier 2020 : annonce publique par le MTESS des projets acceptés dans le cadre de l'Alliance centricoise pour la solidarité et l'inclusion sociale**

**25) Février 2020 : transfert du mandat de la coordination de l'Alliance au CRDS par la MRC d'Arthabaska.**

**26) Mars 2020 : date de tombée pour le dépôt de projet à l'Alliance**

**27) Mars 2020 : embauche d'une ressource au CRDS pour travailler entre autres sur le dossier Alliance**

**28) Le 8 avril 2020 : Rencontres régionales sur la sécurité alimentaire (COVID 19)**

Vers une gouvernance en sécurité alimentaire et un chantier pour le développement d'un projet régional).

**29) Le 30 avril 2020 : Réunion d'analyse des projets déposés à la MRC de L'Érable**



**30) Le 15 mai 2020 : Rencontre du Comité régional de développement social**

- Suivis du déploiement de l'Alliance.
- Recommandation d'un projet régional.

**31) Le 1<sup>er</sup> mai 2020 : Deuxième rencontre régionale en sécurité alimentaire (COVID-19)**

**32) Le 27 mai 2020 :** Réunion du comité ressource de l'Alliance

**33) Le 5 mai 2020 :** Réunion d'analyse des projets déposés à la MRC Bécancour

**34) Les 6 et 13 mai 2020 :** Réunions d'analyse des projets déposés à la MRC Drummond

**35) Le 12 mai 2020 :** Réunion d'analyse des projets déposés à la MRC de L'Érable

**36) Le 11 mai 2020 :** Réunion d'analyse des projets déposés à la MRC Arthabaska

**37) Le 5 juin 2020 : Rencontre de la Table des MRC**

- Acceptation des projets recommandés par les comités territoriaux et par le CRDS.
- Acceptation des mises à jour du Plan de travail.
- Acceptation des modifications des documents pour le dépôt et l'analyse des projets.

**38) Le 18 juin 2020 : Première rencontre des membres du chantier régional en logement.**

**39) Le 9 juillet 2020 : Rencontre du chantier « Sécurité alimentaire »**

**40) Le 14 août 2020 : Annonce publique par le MTESS**

Projets acceptés dans le cadre de l'Alliance centricoise pour la solidarité et l'inclusion sociale et 3e appel de projets.

**41) Le 17 septembre 2020 : Deuxième réunion du chantier régionale en logement**

- Explorer la pyramide d'impacts populationnels des interventions en logement;
- Identifier des projets potentiels face aux besoins identifiés lors de la 1ère rencontre;
- Création d'un comité de travail;
- Réunion du comité ressource de l'Alliance.

**41) Octobre 2020 :** Réception de la lettre du MTESS annonçant l'octroi d'un montant de 149 876,43 \$ à la région Centre-du-Québec. Cette somme équivalait aux montants consacrés à la prolongation de 5 ententes par le SACAIS d'avril à décembre 2018, qui avait été retirée de l'enveloppe réservée pour les projets régionaux en 2019. La Table des MRC a accepté de réinvestir ce montant dans l'enveloppe dédiée aux projets régionaux.

**42) Le 30 octobre 2020 : Rencontre de la Table des MRC**

- Présentation d'un projet recommandé par le comité territorial de la MRC Drummond

- Recommandation pour la distribution de la somme résiduelle dans la MRC Drummond;
- Bilan au 30 août du FRAC SIS;
- Retour des sommes retranchées de l'enveloppe régionale par le MTESS;
- Résumé de la reddition de comptes présentée au MTESS

**43) Le 11 novembre 2020 : Première réunion du comité du chantier régional en logement**

**44) Le 25 novembre 2020 : Réunion du comité ressource de l'Alliance**

**45) Le 1<sup>er</sup> décembre 2020 : Rencontre du chantier « Sécurité alimentaire »**

- Élection du nom de la structure de gouvernance;
- Identification des possibles avenues pour un projet régional.

**46) Le 11 décembre 2020 : Rencontre de la Table des MRC.**

Présentation des projets acceptés par le comité territorial de la MRC de l'Érable.

**47) Le 16 décembre 2020 : Chantier régional en sécurité alimentaire**

Le Comité régional de développement social (CRDS), la Direction de la santé publique et responsabilité populationnelle (DSPRP) du CIUSSS de la Maurice et du Centre-du-Québec, ainsi que la Table intersectorielle régionale pour les saines habitudes de vie du Centre-du-Québec (TIR-SHV) annoncent la création du « Réseau pour la sécurité alimentaire du Centre-du-Québec » et le lancement de la vidéo « Bâtir la sécurité alimentaire ». <https://crds.centre-du-quebec.qc.ca/le-centre-du-quebec-se-structure-pour-batir-la-securite-alimentaire/>

**48) Janvier 2021 : Première réunion du chantier lutte contre les préjugés**

**49) Le 28 janvier 2021 : Deuxième réunion du comité de travail du Chantier régional en logement**

**50) Février 2021 : Développement d'une culture d'évaluation**

Participation à une rencontre d'échange sur le volet évaluation avec les collectifs CIUSSS sécurité alimentaire. Dans le cadre de ce projet des initiatives soutenues par l'Alliance et la mesure 3.1 (TIR-SHV) seront analysées afin d'identifier les facteurs de réussite d'une initiative structurante.

### 3.3.3. MOBILISATION TERRITORIALE POUR LE DÉPLOIEMENT DE L'ALLIANCE CENTRICOISE POUR LA SOLIDARITÉ ET L'INCLUSION SOCIALE 2018-2023

Dans le cadre des processus de l'Alliance centricoise, les comités territoriaux ont pour mandat d'identifier les priorités d'action locales et de s'assurer de la pertinence des projets en concertation avec les acteurs du milieu afin que ces derniers répondent aux priorités du territoire. Les comités de développement social (ou leur équivalent) de chaque MRC ont été reconnus et désignés par résolution du Conseil des maires de leur MRC respective à titre de comités territoriaux dans le cadre de l'Alliance centricoise 2018-2023.

Les comités territoriaux de développement social des territoires de MRC sont des lieux de concertation intersectoriels, actifs ou en structuration. Ils regroupent une expertise importante pour assumer ces responsabilités veillant à s'assurer d'une composition représentative des acteurs locaux interpellés au niveau des enjeux de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale.

Dans les 5 MRC de la région, les comités territoriaux de développement social ont entamé une démarche de mobilisation locale afin de permettre l'identification des priorités de chacun des territoires de MRC en termes de lutte contre la pauvreté et d'inclusion sociale.

<b>MRC de Drummond</b>	Carrefour de développement social de la MRC de Drummond	<a href="#">Voir</a> <a href="#">p. 34</a>
<b>MRC de Bécancour</b>	Comité de développement social et collectif de la MRC de Bécancour	<a href="#">Voir</a> <a href="#">p. 35</a>
<b>MRC de L'Érable</b>	Comité stratégique en développement social de la MRC de L'Érable	<a href="#">Voir</a> <a href="#">p. 36</a>
<b>MRC de Nicolet-Yamaska</b>	Comité développement des communautés Nicolet-Yamaska	<a href="#">Voir</a> <a href="#">p. 37</a>
<b>MRC d'Arthabaska</b>	Comité territorial de recommandation de la MRC	<a href="#">Voir</a> <a href="#">p. 38</a>

Des représentants des cinq comités territoriaux sont présents au CRDS. Ce comité est un lieu de transfert d'informations et d'échanges, notamment sur les bonnes pratiques en matière de lutte contre la pauvreté. Il est alimenté, entre autres, par les travaux effectués par chacun des comités territoriaux et par les projets locaux. Tout comme les comités territoriaux le font au niveau local, CRDS a pour rôle d'identifier des priorités au niveau régional et émettre/recevoir des projets régionaux afin de formuler un avis de recommandation à la Table des MRC. La composition du CRDS est disponible en annexe (voir Annexe 1 Membres du CRDS, p. 53).

### 3.4.2. A) MRC DE DRUMMOND : CARREFOUR DU DÉVELOPPEMENT SOCIAL DE LA MRC DE DRUMMOND

Le Carrefour du développement social de la MRC de Drummond (Carrefour) est un regroupement de partenaires provenant de différents secteurs d'activités qui ont à cœur le développement social de leur communauté. Le Carrefour est un lieu de recherche, d'analyse, d'orientation, de stratégie, d'information, d'influence et de support aux actions du milieu. Dans ses travaux, il privilégie l'approche intersectorielle et le décloisonnement des actions dans le domaine social.

Nous y trouvons des représentants provenant de différents milieux : communautaire, scolaire, municipal, pastoral, emploi, condition féminine et santé et services sociaux (voir l'encadré ci-dessous).

**Mission :** Dans un cadre de coopération et de mobilisation, la mission du Carrefour est d'améliorer la qualité de vie des citoyens et des citoyennes de la MRC de Drummond en privilégiant l'autonomie, la responsabilisation et la solidarisation par des actions qui visent une meilleure qualité de vie démocratique, de meilleures conditions de vie sociales et économiques et une meilleure santé de la population.

**Mandat :**

- Connaître, reconnaître et interpeller les divers acteurs et actrices préoccupés par le développement social et provenant des milieux sociaux, économiques, culturels et autres ;
- Établir des priorités d'action, appuyer et susciter les initiatives du milieu afin d'intensifier la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale et d'améliorer la qualité de vie ;
- Soutenir et favoriser les concertations afin de maximiser les réponses aux besoins ;
- Favoriser l'affirmation et le développement de la citoyenneté active de nos concitoyens et concitoyennes de la MRC de Drummond.

#### Composition du Carrefour du développement social de la MRC de Drummond

- CDC Drummond
- Centre d'action bénévole Drummond
- Centre local d'emploi de Drummondville
- CIUSSS MCQ
- CRDS
- Commission scolaire des Chênes
- Église catholique de Drummondville
- MRC de Drummond
- Office d'habitation Drummond
- Partance, centre d'emploi pour femmes
- Ville de Drummondville

### 3.4.2. B) MRC DE BÉCANCOUR : COMITÉ DE DÉVELOPPEMENT SOCIAL ET COLLECTIF DE BÉCANCOUR

Le Comité de développement social et collectif de la MRC de Bécancour (CSDC) a pour mission de créer des liens entre les organisations afin de développer une vision commune du territoire et favoriser l'émergence d'actions pour l'amélioration des conditions de vie.

Le CDSC est constitué de différentes organisations (communautaires, publiques, parapubliques, entreprises d'économie sociale et municipales) qui sont actives sur le territoire (voir l'encadré ci-dessous). Plusieurs autres acteurs collaborent également sur les comités de travail et projets développés.

Le CDSC entend réunir les points de vue d'une diversité de citoyens : enfants, jeunes, femmes, personnes âgées, personnes vivant une situation de handicap, personnes démunies, bénévoles. Il est représentatif également de plusieurs secteurs d'activités : développement local, employabilité, habitation, transport, santé et services sociaux, milieu scolaire.

- ▶ Enjeu 1 : Se doter d'une vision globale et intégrée du développement du territoire
- ▶ Enjeu 2 : Soutenir la vitalité démographique
- ▶ Enjeu 3 : Rejoindre et soutenir les personnes vulnérables

#### Composition du Comité de développement social et collectif de la MRC de Bécancour

- APHMRCB
- Bureau de Services Québec
- CAB MRC Bécancour
- CDC Bécancour
- Centre de femmes Parmi-Elles
- Centre du Plateau Laval
- CIUSSS MCQ
- CJE comté Nicolet-Bécancour
- CPE Chez Moi Chez Toi
- CRDS
- CS de la Riveraine
- La Chrysalide
- LaRue Bécancour
- Maison des jeunes La Forteresse
- Municipalité de Fortierville
- OMH de Bécancour
- PAIS
- SADC
- Service Québec
- Table des aînés CDQ
- TPMRCB

### 3.4.2. C) MRC DE L'ÉRABLE : COMITÉ STRATÉGIQUE DE DÉVELOPPEMENT SOCIAL DE L'ÉRABLE

Avec l'abolition du centre local de développement en 2014 et son intégration à la MRC de L'Érable en 2015, le mandat du Comité stratégique en développement social (CSDS) de la MRC de L'Érable a évolué. Le voici tel que défini par le conseil des maires à l'automne 2016 : « Que le Conseil de la MRC de L'Érable mandate le comité stratégique en développement social de la MRC afin que celui-ci coordonne un processus de réflexion stratégique avec la participation des tables de concertation dans le but de produire un portrait représentatif des enjeux, des besoins et des priorités en matière de développement social sur le territoire de la MRC. ».

Le CSDS est maintenant porté par une volonté d'actions concertées et ayant un impact encore plus grand sur le quotidien des citoyennes et des citoyens. Son ambition est d'agir sur les déterminants de la santé de tous les citoyens en réduisant les inégalités matérielles et sociales. Pour ce faire, plusieurs actions pourront permettre aux acteurs locaux de s'outiller, de prendre en compte le volet social dans leur décision et qu'ainsi ils développent le « réflexe social » au cœur de toutes leurs décisions.

Dans son Planification stratégique en développement social 2020, le CSDS de L'Érable a déterminé les orientations suivantes :

- Orientation 1 : Contribuer au bien-être des personnes
- Orientation 2 : Diversifier les offres d'habitation
- Orientation 3 : Soutenir l'accès à une alimentation diversifiée
- Orientation 4 : Favoriser la vitalité des municipalités

#### Composition du comité stratégique de développement social

- Table des aînés de la MRC de L'Érable
- Centre d'action bénévole de L'Érable
- Maison des femmes des Bois-Francs
- Préfet de la MRC de l'Érable (maire de Notre-Dame-de-Lourdes)
- CDC Érable
- Impact Emploi
- CPE La Girouette
- CRDS
- Table intersectorielle régionale SHV
- CIUSS-MCQ
- Droit devant Érable
- ROPHCQ
- ORAPÉ
- Commission scolaire Bois-Francs
- Transport de personnes, MRC Érable

### 3.4.2. D) MRC DE NICOLET-YAMASKA : COMITÉ DE DÉVELOPPEMENT DES COMMUNAUTÉS NICOLET-YAMASKA.

Le Comité de développement des communautés Nicolet-Yamaska se veut un réseau de partage d'informations, de réflexions communes, de création de partenariats et finalement de coordination de certaines actions communes de promotion et de soutien du développement des communautés. Ses principaux objectifs sont :

- ▶ Réunir des partenaires de niveau stratégique pour soutenir, conjointement et solidairement, l'accroissement de l'implication et de la participation de la communauté et des acteurs locaux dans les décisions qui les concernent, dans l'identification des orientations prioritaires et dans la mise en œuvre d'actions intégrées.
- ▶ Mettre en place les conditions d'intégration des stratégies de diversification économique et de développement des communautés.

Le but du Comité est de permettre que la capacité de concertation des acteurs des divers réseaux locaux favorise le partage des informations stratégiques au profit d'une visée qui les rallie, et d'établir des rapports de confiance dans lesquels ils font l'apprentissage de stratégies innovantes pour répondre à des problématiques complexes sur lesquelles ils n'ont pas de prise s'ils interviennent chacun pour soi.

#### Composition du Comité de développement des communautés Nicolet-Yamaska (NoYau)

- Centre de service scolaire de la Riveraine
- MRC Nicolet-Yamaska
- CDC Nicolet-Yamaska
- CIUSSS MCQ
- Service Québec
- CJE
- SADC
- Table de concertation des personnes âgées de Nicolet-Yamaska
- Le lien Maison de la famille
- Culture Centre-du-Québec
- Pôle économie sociale CDQ
- Ministère de l'immigration, de la francisation et de l'intégration (MIFI)
- Table intersectorielle régionale en saines habitudes de vie (TIR-SHV)
- Comité régional en développement social CDQ (CRDS)
- Chambre de commerce et d'industrie CDQ

Mise à jour avril 2021.

### 3.4.2. E) MRC D'ARTHABASKA : CONCERTATION POUR CONTRER LA PAUVRETÉ ET L'APPAUVRISSMENT

La MRC d'Arthabaska ne compte pas de comité de développement social tel que l'on retrouve dans les autres territoires de MRC. Cependant, en avril 2019, une Concertation pour contrer la pauvreté et l'appauvrissement pour le territoire de la MRC d'Arthabaska a été mise sur pieds.

À l'automne 2019, la Concertation pour contrer la pauvreté et l'appauvrissement en collaboration avec la MRC d'Arthabaska ont décidé de confier le mandat de recommandation des projets dans le cadre de l'Alliance à un Comité territorial intersectoriel de la MRC d'Arthabaska formé d'une diversité de partenaires incluant des membres de la Concertation pour contrer la pauvreté et l'appauvrissement.

#### **Comité territorial de recommandation de la MRC**

- CDC des Bois-Francis
- Télévision communautaire des Bois-Francis
- Cuisines collectives des Bois-Francis
- Association des locataires des Bois-Francis
- Groupe d'entraide L'Entrain
- Association La Source
- Services intégrés pour l'emploi
- Sécurité alimentaire
- Maison de Thérapie Victoriaville-Arthabaska
- Association régionale de loisir pour personnes handicapées Centre-du-Québec
- Le Support
- Comité d'accueil international des Bois-Francis
- Handicap action autonomie Bois-Francis
- Centre d'aide et de lutte contre les agressions à caractère sexuel (CALACS) Univers-Vers-Elles
- Restaurant populaire
- Action Toxicomanie
- Association pour l'intégration sociale des Bois-Francis
- Maison des femmes des Bois-Francis
- MRC d'Arthabaska (élu)
- CIUSSS MCQ
- Office municipal d'habitation de Victoriaville-Warwick
- Centre local d'emploi de Victoriaville



### **3.5. Prise en compte des enjeux relatifs aux femmes et aux hommes, ainsi qu'aux personnes vivant une situation de handicap**

La prise en compte des enjeux spécifiques aux femmes, aux hommes, aux personnes vivant une situation de handicap, aux autochtones, aux immigrants est inscrite dans les principes de l'Alliance centricoise qui ont été discutées et approuvées lors de la première rencontre de la Table régionale de lutte contre la pauvreté.

Dans un premier temps, il s'agit de documenter les enjeux spécifiques, en recueillant des données statistiques récentes sur les conditions de vie de populations plus vulnérables. Une première étape de collecte de données a été réalisée à l'occasion de la préparation du présent plan de travail. Plusieurs partenaires ont fourni des données ventilées selon le sexe et relatives aux personnes vivant une situation de handicap et aux personnes immigrantes (CIUSSS MCQ, Services Québec, OPHQ).

Les comités territoriaux et les promoteurs de projets seront soutenus pour l'intégration d'une analyse différenciée selon les sexes (ADS) dans la détermination des priorités, dans la conception des projets, le suivi et l'évaluation. La Table de concertation du mouvement des femmes Centre-du-Québec (TCMFCQ), membre du CRDS régionale de lutte contre la pauvreté, offre son expertise et met à disposition ses outils (formation, guide). Les outils de l'Alliance centricoise (guide, formulaire de dépôt de projet, de bilan) seront conçus, entre autres, avec la préoccupation de développer l'analyse différenciée selon les sexes comme convenu dans l'entente. Une formation a également été offerte par la TCMFCQ en juin 2019 pour permettre aux promoteurs de projets de s'approprier l'ADS+.

### **3.6. Intégration des personnes en situation de pauvreté ou d'exclusion sociale au sein de l'Alliance**

Lors de la première rencontre du 12 février 2019, les membres de la Table régionale de lutte contre la pauvreté (maintenant CRDS) ont reconnu que l'intégration des personnes en situation de pauvreté ou d'exclusion sociale est un enjeu essentiel. Toutefois, bien que chacun souhaiterait faire plus et mieux, les conditions matérielles (manque de ressources des organisations et des groupes), les structures et les processus ne sont pas facilitants pour l'intégration de ces personnes au sein de la mise en œuvre de l'Alliance centricoise. Malgré ces contraintes, les membres s'entendent pour approfondir la question et identifier de potentielles pistes de solutions lors de la prochaine rencontre.

Lors de la deuxième rencontre du 15 mai 2019, les membres de la Table régionale de lutte contre la pauvreté (maintenant CRDS) ont identifié les pistes de solutions suivantes :

- Il faut outiller les comités territoriaux et le CRDS en s'inspirant des réalisations déjà existantes en matière d'implication citoyenne;
- Plusieurs organismes communautaires locaux travaillent déjà à l'implication et à la participation sociale des personnes vivant en situation de pauvreté et entretiennent des liens privilégiés avec ces personnes. Ainsi, le CRDS et les comités territoriaux devront s'assurer de travailler en collaboration avec ces organismes;
- Un accompagnement devra être offert aux personnes en situation de pauvreté qui s'impliqueront dans le cadre de l'Alliance centricoise;
- La possibilité de mettre un chantier de travail spécifique à l'intégration des personnes en situation de pauvreté aux processus locaux et régionaux sera évaluée.

Lors de la troisième rencontre du 10 septembre 2019, il est décidé de créer un chantier de travail régional sur la lutte contre les préjugés. Ce chantier intégrera des personnes en situation de pauvreté avec une approche AVEC.

La démarche sera documentée dans la visée de la déployer éventuellement à plus grande échelle lors de la prochaine Alliance.

## 4. MODALITÉS LIÉES À LA SÉLECTION DES PROJETS ET À LA GESTION DU FQIS

### 4.1. Mécanisme de gestion de l'enveloppe FQIS et de suivi des projets

En date du 12 février 2019, la Table régionale de lutte contre la pauvreté (maintenant CRDS) a approuvé les modalités de répartition des sommes (voir [4.2. Répartition des sommes de l'Alliance centricoise pour la solidarité et l'inclusion sociale](#), p. 41), ainsi que le processus d'approbation des projets (voir [4.3. Cheminement des projets](#), p. 42). À la suite de cette approbation, la Table des MRC a adopté les modalités de répartition des sommes et le processus d'approbation des projets en date du 15 février 2019.

De plus, il a été décidé que l'Alliance centricoise allait accueillir les projets en entrée continue. Les projets seront présentés pour approbation lors des rencontres prévues au calendrier de la Table des MRC.

Dans un souci d'efficacité et de transparence, la Table des MRC s'appuie sur les orientations et les normes du FQIS pour la gestion de l'enveloppe et du suivi des projets de l'Alliance centricoise (voir [Annexe 5 – Orientations et normes du Fonds québécois d'initiatives sociales](#), p. 67). À ce cadre normatif, on ajoute un seul critère additionnel : les frais de gestion d'une initiative ne pourront dépasser 10 %.

Un guide de présentation d'une initiative, un formulaire de dépôt d'une initiative ainsi qu'outil d'analyse et une grille de recommandation ont été produits pour les comités territoriaux CRDS. L'outil d'analyse est utilisé par les ressources du CRDS pour valider la conformité des projets présentés en fonction des priorités établies par les territoires ainsi que par la Table régionale de lutte contre la pauvreté (maintenant CRDS). La grille de recommandation est utilisée par les comités territoriaux et CRDS pour émettre un avis de recommandation à la Table des MRC.

Il est de la responsabilité du comité territorial de s'assurer que les projets qui seront recommandés à la Table des MRC répondent aux besoins de la population en lien avec les priorités établies et que l'enveloppe dédiée au territoire est respectée. Pour ce faire, les comités territoriaux pourront compter sur l'appui du personnel du CRDS.

L'adéquation entre l'objectif du projet et les réponses aux priorités sera discutée au sein du comité territorial, alors que l'admissibilité (normes du FQIS) sera vérifiée par le personnel du CRDS – qui est lui-même en lien avec les administrations concernées. Après la vérification de l'admissibilité par le personnel du CRDS, le comité territorial émettra un avis de recommandation pour la présentation et l'acceptation par la Table des MRC, en veillant à informer la Table régionale de lutte contre la pauvreté avant le dépôt à la Table des MRC.

Afin de mesurer l'impact des initiatives soutenues, le personnel du CRDS présentera annuellement un bilan à la Table des MRC quant à l'évolution des projets financés. Les indicateurs pour le suivi des résultats des initiatives soutenues sont les mêmes que ceux énumérés dans le cadre normatif du FQIS (voir [Annexe 5 – Orientations et normes du Fonds québécois d'initiatives sociales](#), p. 67).

## 4.2. Répartition des sommes de l'Alliance centricoise pour la solidarité et l'inclusion sociale

La Table des MRC a adopté la répartition budgétaire régionale du FQIS et a convenu des budgets à accorder aux territoires de MRC en fonction de quatre postes budgétaires (enveloppe régionale, frais administratifs, prolongation de projets du 1<sup>er</sup> janvier au 31 mars 2019, enveloppe à répartir entre les territoires)

En plus d'un montant de base, l'enveloppe dédiée aux territoires a été répartie selon la population du territoire et l'indice de défavorisation matérielle et sociale (IDMS).

Des ententes seront conclues avec les organismes dont les projets seront acceptés. Ces ententes détermineront les contributions financières, les conditions de financement, les mécanismes de coordination, de concertation et de suivis périodiques des activités réalisées dans le cadre de ces ententes, ainsi que les attentes en matière de reddition de compte et d'évaluation des impacts dans le milieu.

### Répartition des sommes de l'Alliance

**Montant global = 3 376 345 \$**

Sommes déjà engagées = 555 565,43 \$

Projets prolongés par le MTESS du 1<sup>er</sup> avril 2018 au 31 décembre 2018 = 149 876,43 \$

Projets renouvelés par la Table des MRC jusqu'au 31 mars 2019 = 55 689,00 \$

Gestion administrative (70 000 \$/an x 5 ans) = 350 000,00 \$

**Enveloppe régionale (9 %) = 295 722,57 \$**

**À répartir entre les MRC = 2 525 057 \$**



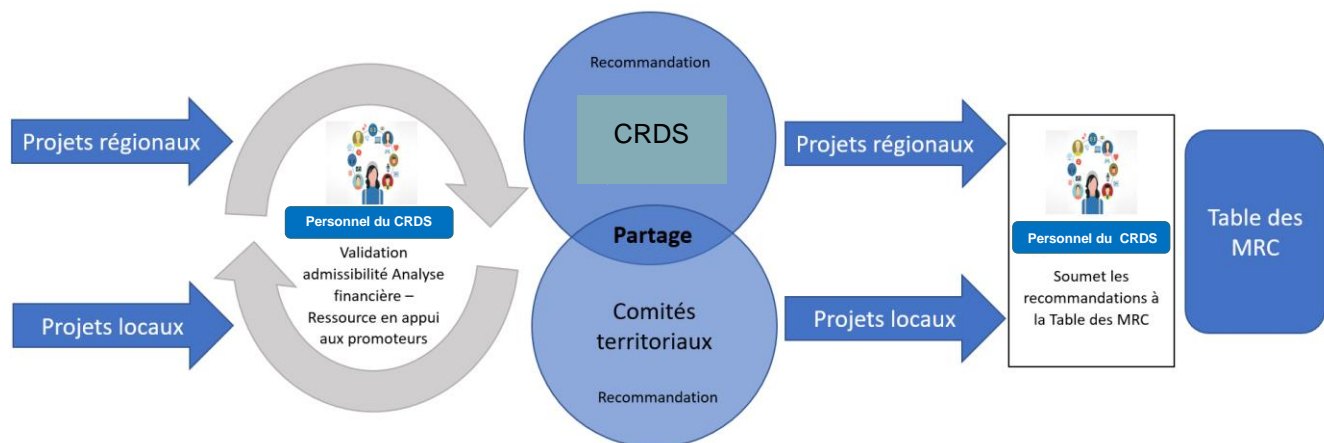
À diviser également par MRC (25 %)	631 264 \$
Réparti selon l'IDMS (70 %)	1 767 540 \$
Réparti selon la population (5 %)	126 253 \$

Projets prolongés par le MTESS	149 876,43 \$
Projets renouvelés par la Table des MRC	55 689,00 \$
Administration	350 000,00 \$
Enveloppe régionale	295 722,57 \$
MRC d'Arthabaska	588 056,00 \$
MRC de Drummond	1 042 235,00 \$
MRC de l'Érable	303 466,00 \$
MRC de Nicolet-Yamaska	278 702,00 \$
MRC de Bécancour	312 598,00 \$
<b>TOTAL</b>	<b>3 376 345,00 \$</b>

### 4.3. Cheminement des projets

La CRDS souhaite que chacun des partenaires locaux et régionaux puisse être partie prenante du développement des projets de l'Alliance dans la région Centre-du-Québec en fonction des réalités et besoins identifiés dans les cinq territoires de MRC et au niveau régional pour soutenir de façon intégrée les enjeux établis. C'est pourquoi les projets dont l'impact sera de niveau local seront recommandés par les comités territoriaux alors que les projets régionaux seront recommandés par le CRDS.

Dans cette vision, une représentation de chacun des territoires du CRDS est nécessaire puisqu'il s'agit d'un lieu privilégié pour partager les connaissances et les pratiques afin que les projets présentés dans le cadre de l'Alliance soient complémentaires et structurants. Le CRDS a un rôle prépondérant au niveau de l'arrimage entre le palier local et régional. Il sera responsable de l'analyse de conformité en lien avec les normes ainsi que les priorités établies par les acteurs locaux et régionaux. Les comités territoriaux auront un rôle de recommandation des projets sans toutefois avoir à refaire une analyse complète puisqu'elle sera effectuée par le personnel du CRDS. Ce processus est démontré dans le schéma du cheminement des projets ci-dessous :



### 4.4. Modalités de diffusion de l'information

Afin d'informer les partenaires locaux et régionaux de l'évolution du déploiement de l'Alliance ou de la mise à disposition des outils pour déposer une demande, une page Internet dédiée à l'Alliance a été intégrée au site du CRDS. Toutes les décisions ainsi que les initiatives réalisées pourront être diffusées sur la page du site du CRDS.

Les modalités de diffusion de l'information quant à l'acceptation des projets respecteront le cadre normatif du FQIS ([Annexe 5 Orientations et normes du fonds d'initiatives sociale](#), p. 67) ainsi que les termes d'une entente avec la Table des MRC du Centre-du-Québec pour convenir du procédé des annonces publiques.

## 5. PRIORITÉS D'ACTION EN MATIÈRE DE LUTTE CONTRE LA PAUVRETÉ ET L'EXCLUSION SOCIALE

Pour l'identification des priorités d'action en matière de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale, les partenaires de l'Alliance centricoise se sont appuyés sur les précédentes consultations du PAGSIS 2010-2015 et les récents exercices de priorisation menés lors des discussions autour du développement social (Rendez-vous du développement social en 2016) et économique de la région (consultations pour le FARR du printemps 2018).

### 5.1. Priorités régionales

Le plan d'action 2012-2015 de l'Alliance centricoise pour la solidarité et l'inclusion sociale s'est appuyé sur les interventions prioritaires retenues de manière consensuelle par les acteurs de la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale, réunis lors des consultations territoriales et régionales. Le rôle du palier régional choisi était de soutenir les actions territoriales avec les leviers disponibles (enveloppe régionale de l'Alliance, et autres fonds et programmes régionaux). Il n'y avait pas d'enveloppe réservée pour des projets régionaux. La priorité d'intervention régionale retenue était de bonifier les travaux territoriaux en lien avec les préoccupations suivantes :

- Sécurité alimentaire;
- Problématiques liées à l'emploi, à l'employabilité et à la scolarisation;
- Lutte contre les préjugés;
- Manque d'accompagnement et de soutien social.

La Table régionale de lutte contre la pauvreté (maintenant CRDS) s'est réunie en date du 15 mai 2019 pour procéder à l'identification des priorités régionales. Préalablement à cette rencontre, une consultation en ligne a été envoyée aux membres de la Table régionale et ceux-ci ont été invités à y répondre et à la partager avec leur réseau. À la suite des échanges, les membres ont voté pour établir les enjeux suivants à titre de priorités régionales dans le cadre de l'Alliance de l'Alliance centricoise :

- **Sécurité alimentaire**
  - Étant donné l'existence de différents leviers, on retrouve un contexte favorable dans la région pour la mobilisation autour de cette question; le maillage demeure toutefois un défi. On note des différences entre les femmes et les hommes en cette matière. Par exemple, il y a un enjeu de connaissances et de compétences culinaires pour les hommes aînés. On note également des difficultés d'accès physiques à l'alimentation pour les personnes vivant une situation de handicap.
- **Transport**
  - Le transport est une priorité transversale. Par exemple, il joue un rôle dans la sécurité alimentaire, tant pour le transport des aliments que pour l'accessibilité des aliments par les personnes. Au-delà des besoins en transport collectif, on note des besoins en termes de transport adapté et de transport actif. Ces préoccupations concernent les milieux ruraux et les milieux urbains.
- **Habitation-logement**
  - On relève une crise de logements abordables et sains dans la région. On note aussi que les personnes aînées sont touchées de différentes façons par cet enjeu. Par exemple, certaines personnes aînées ont des besoins pour effectuer de menus travaux ou pour adapter leur logement afin d'y demeurer. On note également des besoins quant aux habitations et logements adaptés et visitables pour les personnes vivant une situation de handicap.

### ► **Lutte contre les préjugés**

- Lutter contre les préjugés est essentiel pour amener le changement. Pour réussir l'intégration économique et sociale des personnes en situation de pauvreté, il est nécessaire de défaire certains mythes autour de la pauvreté et de l'exclusion sociale. On souligne que la lutte aux préjugés va au-delà de la simple information : elle doit passer par le vécu en offrant des espaces où les personnes en situation de pauvreté ou d'exclusion sociale peuvent être intégrées.

### ► **Soutien à l'action communautaire**

- Par les services qu'ils fournissent à la population, les organismes communautaires sont nécessaires dans la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale. Ils jouent notamment un rôle de prévention. La question du financement demeure une préoccupation majeure pour la viabilité de ces organismes. De plus, une certaine méconnaissance demeure autour de leur fonctionnement et de leur financement ainsi que des retombées de leurs interventions. Un soutien à l'action communautaire est donc pertinent.

## 5.2. Priorités des territoires locaux

Pour la détermination des priorités locales de l'Alliance centricoise 2018-2023, les territoires, selon leur volonté et leur rythme, ont repris les priorités établies pour le PAGSIS 2010-2015 et les enjeux ciblés lors du rendez-vous du développement social de 2016. Les priorités identifiées par les comités territoriaux ont été adoptées par résolution du conseil des maires de la MRC concernée. Une cohérence entre les objectifs locaux et régionaux était attendue. Cette cohérence a été assurée par les échanges entre les comités territoriaux et le CRDS.

Dans la MRC Drummond, un événement ouvert, sous la forme de forum public, regroupant les partenaires de la MRC concernés par le développement social et la lutte contre la pauvreté s'est tenu en date du 25 avril 2019 pour l'identification des priorités dans la MRC. À partir des éléments soulevés lors de cette consultation, le Carrefour a établi les priorités suivantes :

- Habitation;
- Revitalisation de quartiers et de municipalités en milieu rural
- Sécurité alimentaire;
- Transport;
- Vieillesse.

Ces priorités ont été adoptées par le conseil des maires de la MRC de Drummond en date du 14 août 2019.

Dans la MRC de Bécancour, à la suite d'un exercice de planification stratégique et la tenue d'un Lac-à-L'Épaule en date du 5 novembre 2019, le CDSC a retenu les priorités suivantes :

- Agir pour contrer et prévenir l'isolement (lutte contre les préjugés);
- Accompagner les personnes en situation de vulnérabilité dans leur cheminement (insertion sociale);
- Faire de la sécurité alimentaire une priorité sur le territoire.

Ces priorités ont été adoptées par le conseil de maires de la MRC de Bécancour en date du 22 janvier 2020.

Dans la MRC de l'Érable, le CSDC a réalisé un exercice de planification stratégique pour 2020-2023 et a identifié les priorités suivantes :

- Des services de proximité accessibles par des modèles avant-gardistes;
- Un chez-soi adapté à ses besoins (habitation);
- Une saine alimentation pour tous;

- Des citoyens actifs et mobilisés dans leur communauté (participation citoyenne).

Ces priorités ont été adoptées par le conseil des maires de la MRC de L'Érable en date du 21 août 2019.

Le CSDC a également tenu une journée de co-construction de projets avec les partenaires du milieu en date du 1<sup>er</sup> novembre 2019.

Dans la MRC de Nicolet-Yamaska, les priorités locales suivantes ont été établies à la suite d'un atelier consultatif avec les partenaires en date du 30 mai 2019 :

- Mobilité durable;
- Sécurité alimentaire;
- Services de proximité;
- Appartenance.

Ces priorités ont été adoptées par le conseil des maires de la MRC de Nicolet-Yamaska en date du 21 août 2019.

Dans la MRC d'Arthabaska, à la suite d'une consultation auprès de ses membres en date du 8 avril 2019, la Concertation pour contrer la pauvreté et l'appauvrissement pour le territoire de la MRC a défini les priorités suivantes :

- Améliorer les conditions de vie des citoyennes et citoyens les plus vulnérables ;
- Favoriser une meilleure connaissance des problèmes de la pauvreté et de l'appauvrissement.

Ces priorités ont été adoptées par le conseil des maires de la MRC d'Arthabaska en date du 26 juin 2019.

## DÉFINITIONS

### **Indice de défavorisation matérielle et sociale (IDMS)**

L'indice de défavorisation permet de qualifier le niveau de défavorisation d'une aire de diffusion (AD) sur les plans matériel ou social.

L'indice de défavorisation est défini par :

- La proportion des personnes vivant seules dans leur ménage ;
- La proportion des personnes séparées, divorcées ou veuves ;
- La proportion de familles monoparentales

L'indice de défavorisation matérielle est défini par :

- La proportion de personnes sans diplôme d'études secondaires ;
- La proportion de personnes occupant un emploi ;
- Le revenu moyen par personne.

Les valeurs de défavorisation (matérielle ou sociale) sont classées par rapport à l'ensemble du Québec en groupes comprenant 20 % de la population (quintiles) allant de la classe plus favorisée (quintile 1) à la plus défavorisée (quintile 5).

### **Indice de vitalité économique (MAMH)**

L'indice a été conçu à partir de trois indicateurs représentant chacun une dimension essentielle de la vitalité économique des territoires, soit :

- Le marché du travail (taux de travailleurs de 25 à 64 ans) ;
- Le niveau de vie (revenu médian de la population de 18 ans et plus) ;
- Le dynamisme démographique (taux d'accroissement annuel moyen de la population sur une période de 5 ans)

L'Institut de la statistique du Québec (ISQ) a calculé l'indice pour près de 1 100 localités (municipalités, communautés autochtones et territoires non organisés), pour les municipalités régionales de comté (MRC) et les organismes équivalents, et ce, pour les années 2002 à 2014, puis pour 2016.

L'indice sert aussi au calcul d'un indice d'occupation et de vitalité des territoires – la proportion de la population vivant dans un territoire où l'indice de vitalité est faible.

L'ISQ a réparti l'ensemble des localités du Québec en cinq groupes selon la valeur de l'indice de vitalité économique. Ainsi, les localités du premier quintile sont les localités qui ont la plus forte vitalité économique et, a contrario, les localités du cinquième et dernier quintile sont celles qui ont la plus faible vitalité économique.<sup>4</sup>

---

<sup>4</sup> <https://www.mamh.gouv.qc.ca/DEVELOPPEMENT-TERRITORIAL/INDICES-CONNAISSANCES-ET-OUTILS/INDICES/INDICE-DE-VITALITE-ECONOMIQUE/>



## **Marché du travail**

### **Taux d'activité**

Nombre de personnes faisant partie de la population active exprimé en pourcentage de la population.

### **Taux d'emploi**

Nombre de personnes occupées (en emploi) exprimé en pourcentage de la population en âge de travailler.

### **Taux de chômage**

Nombre de personnes au chômage exprimé en pourcentage de la population active.

### **Taux de travailleurs**

Part de travailleurs dans la population 25-64 ans ayant produit une déclaration de revenus des particuliers à Revenu Québec.

### **Nombre de travailleurs**

Il correspond au nombre de salariés et de travailleurs autonomes, lesquels sont estimés en fonction des montants déclarés à Revenu Québec à titre de revenus d'emploi, d'entreprise, d'assurance-emploi, d'aide financière de dernier recours et de retraite. Plus précisément, un travailleur est une unité de décompte qui correspond à la part qu'occupent les revenus d'emploi et d'entreprises déclarés par un particulier sur la somme de ses revenus d'emploi, d'entreprise, d'assurance-emploi ajustés, d'aide financière de dernier recours et de retraite.

## **Logement**

### **Abordabilité du logement et mode d'occupation**

La notion d'abordabilité du logement fait référence au rapport entre le revenu total du ménage et les frais de logement, communément appelé le taux d'effort. Les ménages consacrant 30 % ou plus de leur revenu total aux frais de logement, ou ayant un taux d'effort de 30 % ou plus, sont considérés comme habitant un logement non abordable.

### **Taille convenable du logement et mode d'occupation**

La taille convenable du logement se rapporte au nombre suffisant de chambres à coucher en lien avec la taille et la composition du ménage. Le caractère convenable est établi à partir de la norme nationale d'occupation (NNO), élaborée par la société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL).

## **Revenu**

### **Revenu d'emploi médian**

Il représente la valeur centrale, exprimée en dollars, séparant en deux parties égales un groupe donné de travailleurs ayant des revenus d'emploi ; la première partie regroupe les travailleurs ayant un revenu inférieur à la médiane, et la seconde, les travailleurs ayant un revenu supérieur à la médiane.

Le revenu d'emploi, tel que défini par l'ISQ, comprend les salaires avant retenues, les pourboires, les commissions, les corrections des revenus d'emploi, les autres revenus d'emploi, les prestations d'assurance salaire, les prestations du programme de protection des salariés, les prestations du régime québécois d'assurance parentale ainsi que les revenus nets des entreprises individuelles, y compris les revenus provenant d'une société de personnes. Sont soustraites du revenu d'emploi les dépenses et déductions liées à l'emploi.

### **Revenu disponible**

Somme de tous les revenus reçus par les résidents d'un territoire donné moins les transferts courants versés par ceux-ci à certains secteurs institutionnels. Plus précisément, le revenu disponible se compose du revenu primaire, des transferts courants que reçoivent les ménages des non-résidents, des sociétés financières, des institutions sans but lucratif au service des ménages (ISBLSM) et des administrations publiques moins les transferts courants que les ménages versent aux non-résidents, aux sociétés financières, aux ISBLSM, ainsi qu'aux administrations publiques comme les impôts sur le revenu et les cotisations aux régimes d'assurance sociale. Les transferts sociaux en nature ne sont pas considérés dans le revenu disponible. Les estimations sur le revenu disponible par habitant sont révisées régulièrement afin d'y intégrer les données les plus complètes provenant de différentes sources (enquêtes, données administratives, comptes publics, etc.). Les estimations des années les plus récentes doivent être interprétées avec une certaine prudence.

### **Revenu disponible par habitant**

Il correspond au revenu disponible d'un territoire donné divisé par la population totale.

### **Mesure du faible revenu**

Mesure dont le seuil représente 50 % du revenu médian québécois après impôt des familles (incluant les personnes hors famille), préalablement ajusté en fonction de la taille et de la composition de la famille à l'aide d'une échelle d'équivalence. Ainsi, une famille est considérée comme à faible revenu lorsque son revenu ajusté est inférieur à ce seuil.

## RÉFÉRENCES

- Carpentier, Jean, *État de situation régional sur la sécurité alimentaire au Centre-du-Québec*, présenté au Comité régional de développement social du Centre-du-Québec. Juin 2014, 131 pages.  
<https://crds.centre-du-quebec.qc.ca/client/uploads/Librairies/Fichiers/etat-de-situation-sa-final.pdf>
- Centre de recherche sociale appliquée et Opération veille et soutien stratégiques, *5 outils pratiques pour faciliter la mise en œuvre des nouvelles Alliances pour la solidarité : Lutte à la pauvreté ; Participation citoyenne ; Gouvernance ; Vision de la pauvreté ; Accompagnement*. Février 2019. En ligne :  
<http://www.operationvss.ca/enjeux-de-transformation/lutte-%C3%A0-la-pauvret%C3%A9/>
- Centre intégré universitaire de santé et des services sociaux de la Mauricie-et-du-Centre-du-Québec. *Atlas sur les inégalités de santé et bien-être*. En ligne : <http://aisbe-mcq.ca/>
- Comité de développement de la Table des MRC du Centre-du-Québec, *Document d'information sur la gouvernance régionale au Centre-du-Québec*. Démarche stratégique, stratégie gouvernementale pour assurer l'occupation et la vitalité des territoires et le fonds d'appui au développement des régions. 22 juin 2018. 16 pages.
- Comité régional de développement social, *État du logement au Centre-du-Québec – Phase I*. Recherche et rédaction : Marie-Noëlle Ducharme et Myriam Beauregard. 2010. 163 pages.  
[https://crds.centre-du-quebec.qc.ca/client/uploads/Librairies/Fichiers/CentreduQc\\_27mai.pdf](https://crds.centre-du-quebec.qc.ca/client/uploads/Librairies/Fichiers/CentreduQc_27mai.pdf)
- Conseil du statut de la femme, *Portrait statistique Égalité femmes hommes – Centre-du-Québec*. Recherche et rédaction : Micheline Bowen. 2016. 88 pages.  
[https://www.csf.gouv.qc.ca/wp-content/uploads/portrait\\_region\\_quebec.pdf](https://www.csf.gouv.qc.ca/wp-content/uploads/portrait_region_quebec.pdf)
- Direction régionale de Services Québec du Centre-du-Québec, *Portrait de la main-d'œuvre et de la clientèle féminine au Centre-du-Québec. Marché du travail, participation aux mesures des services publics d'emploi et services offerts par les ressources externes*. Avril 2017. 43 pages.
- Institut de la statistique du Québec, *Décret de la population*. Édition 2018.  
<https://www.mamh.gouv.qc.ca/organisation-municipale/decret-de-population/>
- Institut de la statistique du Québec, *Régions, Panorama des régions du Québec*. Édition 11 septembre 2018, révisé 29 octobre 2018. 259 pages.  
<http://www.stat.gouv.qc.ca/statistiques/profils/panorama-regions-2018.pdf>
- Institut de la statistique du Québec, *Régions, Bulletin d'analyse Indice de vitalité économique des territoires*. Édition 2018. 43 pages.  
<http://www.stat.gouv.qc.ca/statistiques/economie/indice-vitalite-economique/bulletin-indice-2018.pdf>
- Institut de la statistique du Québec, *Régions, Bulletin statistique régional Centre-du-Québec*. Édition 2017. 43 pages.  
<http://www.stat.gouv.qc.ca/statistiques/profils/bulletins/2017/17-Centre-du-Quebec.pdf>
- Institut de la statistique du Québec, *Travail et rémunération, Marché du travail et qualité de l'emploi : un regard inédit sur la situation dans les régions du Québec*. Septembre 2013. 72 pages.  
<http://www.stat.gouv.qc.ca/statistiques/travail-remuneration/qualite-emploi/marche-travail-qualite-emploi.pdf>

- Institut de la statistique du Québec, Ladouceur Stéphane (2018). *Bulletin d'analyse Indice de vitalité des territoires*. Québec. Décembre 2018. 43 pages.  
<http://www.stat.gouv.qc.ca/statistiques/economie/indice-vitalite-economique/bulletin-indice-2018.pdf>
- Les banques alimentaires du Québec, *Le bilan faim 2018*. Mars 2018. 12 pages.  
<https://www.banquesalimentaires.org/wp-content/uploads/2019/02/Bilan-Faim-2018-LesBAQ.pdf>
- Les banques alimentaires du Québec, *Le bilan faim 2019*. Mars 2019. 32 pages  
[https://www.banquesalimentaires.org/wp-content/uploads/2019/11/BAQ\\_Bilan-Faim-2019.pdf](https://www.banquesalimentaires.org/wp-content/uploads/2019/11/BAQ_Bilan-Faim-2019.pdf)
- Ministère de la Famille, *Coup d'œil régional sur les familles*. Bulletin *Quelle famille?*, volume 6, numéro 3. Automne 2018. 37 pages.  
<https://www.mfa.gouv.qc.ca/fr/publication/Documents/quelle-famille-vol6-no3-aut2018.pdf>
- Ministère de la Santé et des Services sociaux, *L'itinérance au Québec, premier portrait*. 2014. 193 pages.  
<http://publications.msss.gouv.qc.ca/msss/fichiers/2014/14-738-01W.pdf>
- Ministère de l'Économie, de la Science et de l'Innovation, Direction des politiques et de l'analyse économique, *Portrait économique des régions du Québec*. Gouvernement du Québec Édition 2018. 119 pages.  
[https://www.economie.gouv.qc.ca/fileadmin/contenu/documents\\_soutien/regions/portraits\\_regionaux/portrait\\_socio\\_econo.pdf](https://www.economie.gouv.qc.ca/fileadmin/contenu/documents_soutien/regions/portraits_regionaux/portrait_socio_econo.pdf)
- Ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale, *Quelques faits saillants du marché du travail et des besoins de main-d'œuvre au Centre-du-Québec*. Présentation faite au CRPMT le 6 décembre 2018. 20 pages.
- Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, *Plan gouvernemental de contribution à l'occupation et à la vitalité des territoires 2018-2020, Centre-du-Québec*. 2018. 52 pages.  
[https://www.mamh.gouv.qc.ca/fileadmin/publications/occupation\\_territoire/plan\\_contribution\\_ovt\\_centre\\_du\\_quebec.pdf](https://www.mamh.gouv.qc.ca/fileadmin/publications/occupation_territoire/plan_contribution_ovt_centre_du_quebec.pdf)
- Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, *Indice de vitalité économique MRC Centre-du-Québec*. Janvier 2019.  
[https://www.mamh.gouv.qc.ca/fileadmin/publications/developpement\\_territorial/indice\\_developpement/DR\\_17\\_MRC.pdf](https://www.mamh.gouv.qc.ca/fileadmin/publications/developpement_territorial/indice_developpement/DR_17_MRC.pdf)
- Office des personnes handicapées du Québec, *Estimations de population avec incapacité en 2012, région administrative de la Mauricie et du Centre-du-Québec*. Drummondville, Direction de l'évaluation et du soutien à la mise en œuvre de la loi. Drummondville, L'Office. 27 mars 2018. 72 pages.  
[https://www.ophq.gouv.qc.ca/fileadmin/documents/Estimations\\_de\\_population\\_2012/DOC\\_Estim\\_pop\\_2012\\_R17.pdf](https://www.ophq.gouv.qc.ca/fileadmin/documents/Estimations_de_population_2012/DOC_Estim_pop_2012_R17.pdf)
- Torres Sandy, chercheuse sociologue, *État du logement au Centre-du-Québec - Phase II*. Présenté au Comité régional en développement social du Centre-du-Québec, Octobre 2012, 84 pages.  
[https://crds.centre-du-quebec.qc.ca/client/uploads/Librairies/Fichiers/Rapport\\_phaseII\\_oct2012.pdf](https://crds.centre-du-quebec.qc.ca/client/uploads/Librairies/Fichiers/Rapport_phaseII_oct2012.pdf)

## RECHERCHES SOCIALES AU CENTRE-DU-QUÉBEC

### **Femmes - Emploi. Décrochage scolaire. Santé mentale. Relève agricole au féminin**

Table de concertation du mouvement des femmes Centre-du-Québec, *Rapport d'enquête menée auprès des entreprises manufacturières de la MRC d'Arthabaska*. Décembre 2016.

Table de concertation du mouvement des femmes Centre-du-Québec, Julie Raby, *Étude sur le décrochage scolaire chez les Centriciennes*. « *Raccrocher de toutes ses forces* ». 2015. 120 pages.

[http://www.femmescentreduquebec.qc.ca/uploads/pdf/438324959\\_raccrocher\\_de\\_toutes\\_ses\\_forces\\_integral.pdf](http://www.femmescentreduquebec.qc.ca/uploads/pdf/438324959_raccrocher_de_toutes_ses_forces_integral.pdf)

Table de concertation du mouvement des femmes Centre-du-Québec, Chantal Descheneaux et Pierre Ferland (Direction de santé publique et responsabilité populationnelle CIUSSS MCQ), *Sur la route de la santé mentale positive*. 2015. 88 pages

Projet déposé et accepté par le Secrétariat à la condition féminine, coordonné par un comité constitué du CISA (Centre d'innovation en agriculture du Cégep de Victoriaville), du Pôle d'économie sociale Centre-du-Québec, de la TCMFCQ et du TIESS (Territoires innovations en économie sociale et solidaire) :

- Enquête sur les enjeux et besoins des agricultrices et aspirantes agricultrices incluant : la tenue de groupes de discussion multigénérationnels, le recensement des initiatives agricoles collectives porteuses, séminaire avec les participantes des groupes de discussion et des membres du comité d'experts (validation des résultats de l'enquête et présentation des initiatives collectives pour la reprise ou l'établissement agricole, identification des outils à développer pour faciliter ce mode de reprise).

### **Logement**

Torres Sandy, chercheuse sociologue, *État du logement au Centre-du-Québec Phase II*, Présenté au Comité régional en développement social, Octobre 2012, 84 pages.

### **Personnes âgées - Portrait régional**

Fordin Martine, Lise St-Germain, *Étude du secteur âgé au Centre-du-Québec : Conditions de vie, services et ressources*. Rapport de recherche déposé au Comité de suivi de l'Entente spécifique en matière d'adaptation des services et des infrastructures aux besoins des personnes âgées du Centre-du-Québec 2008-2013, Conférence régionale des élus (CRÉ) du Centre-du-Québec. Centre de recherche sociale appliquée (CRSA). 2010. 120 pages.

<http://aines.centre-du-quebec.qc.ca/wp-content/uploads/2011/04/etudeaines.pdf>

### **Réussite éducative - Portrait régional**

Fordin Martine, *Portrait régional sur la persévérance scolaire des jeunes de 0-20 an du Centre-du-Québec*. Table régionale de l'éducation du Centre-du-Québec. 2013. 130 pages.

<http://www.reussiteeducative.com/wp-content/uploads/2013/03/Portrait30-04-13Final1.pdf>

### **Développement des communautés**

Fordin Martine, *Étude sur la vitalité, les potentiels et les services de neuf municipalités de la MRC de l'Érable*. Rapport final, Centre de recherche sociale appliquée (CRSA). Mars 2015. 172 pages.

# ANNEXES

Annexe 1 : Membres du CRDS.....	53
Annexe 2 : Distribution de l'indice de défavorisation au Centre-du-Québec, 2011.....	55
Annexe 3 : Cartes des zones de défavorisation, 2016.....	56
Annexe 4 : Liste non exhaustive des concertations régionales.....	62
Annexe 5 : Orientations et normes du FQIS.....	67
Annexe 6 : Code d'éthique .....	76
Annexe 7 : Fiches transfert PAGESIS-PAGIEPS.....	78

## ANNEXE 1 - MEMBRES DU CRDS

NOM COMPLET	SECTEUR REPRÉSENTÉ	FONCTION	ORGANISME
<b>Madame Amada Aldama</b>	CRDS	Agente de développement et de soutien	CRDS
<b>Monsieur David Bélanger</b>	Secteur Habitation	Directeur	Office d'Habitation Drummond
<b>Madame Mélanie Bergeron</b>	Développement social	Coordonnatrice	CRDS
<b>Madame Raphaëlle Blais</b>	MRC Bécancour	Agente de développement du territoire	Corporation Développement Communautaire MRC de Bécancour
<b>Monsieur Anthony Deshaies</b>	Territoire de Bécancour (Comité de développement social et collectif de la MRC de Bécancour)	Directeur général MRC de Bécancour	Corporation Développement Communautaire MRC de Bécancour
<b>Madame Annie Désilet</b>	Secteur santé et services sociaux	Agente de planification, programmation et recherche   Développement des communautés	Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux de la Mauricie et du Centre-du-Québec
<b>Madame Caroline Dion</b>	Secteur Éducation	Gestionnaire	Table régionale de l'éducation du Centre-du-Québec
<b>Madame Amélie Dubreuil</b>	Territoire MRC Drummond (Carrefour du développement social de la MRC de Drummond)	Directrice	Corporation de développement communautaire Drummond
<b>Madame Francyne Ducharme</b>	Secteur Femmes	Coordonnatrice	Table de concertation du mouvement des femmes du Centre-du-Québec
<b>Madame Caroline Dufresne</b>	TISS		
<b>Monsieur François Duguay</b>	Collectif de lutte à la pauvreté	Coordonnateur	Association des groupes d'éducation populaire automne du Centre-du-Québec / Collectif de lutte contre la pauvreté du Centre-du-Québec
<b>Madame Céline Girard</b>	Ministères	Directrice régionale	Ministère des affaires municipales et de l'Habitation
<b>Madame Janik Tessier</b>	Secteur Aînés	Directrice générale	Table régionale de concertation des aînés du Centre-du-Québec
<b>Monsieur Éric Lamothe</b>	Ministères	Chef de service - Action intersectorielle et communautaire	Direction de santé publique et responsabilité populationnelle, CIUSSS de la Mauricie-et-du-Centre-du-Québec, Centre administratif Bonaventure
<b>Monsieur Mario Lyonnais</b>	Table des MRC du Centre-du-Québec (mandataire Alliance)	Maire	Municipalité de Sainte-Françoise
<b>Monsieur Benoît Magny</b>	Centraide	Conseiller en développement social	Centraide Centre-du-Québec
<b>Madame Isabelle Meilleur</b>	Secteur Employabilité jeunesse	Directrice générale	CJE de Drummond
<b>Madame Marie Line Molaison</b>	Saines habitudes de vies	Coordonnatrice, Plan d'action régional, Saines habitudes de vie des 0-17 ans Centre-du-Québec 2017-2019	Table intersectorielle régionale pour les saines habitudes de vie du Centre-du-Québec
<b>Madame Caroline Moreau</b>	MRC de L'Érable	Directrice générale	Corporation de développement communautaire de L'Érable
<b>Madame Janick Ouimet</b>	Proche aidant	Directrice	l'APPUI pour les proches aidants d'aînés du Centre-du-Québec

<b>Monsieur Christian Paquin</b>	MRC Arthabaska	Agent de concertation et de formation	Corporation de développement communautaire des Bois-Francis
<b>Monsieur Michel Patry</b>	Dossier Sécurité alimentaire	Directeur	Sécurité alimentaire Arthabaska
<b>Monsieur Patrick Paulin</b>	Secteur Personnes handicapées	Coordonnateur	Regroupement des organismes de personnes handicapées du Centre-du-Québec
<b>Madame Marie-Ève Perron</b>	Organismes régionaux	Coordonnatrice PICOM	Université du Québec à Trois-Rivières
<b>Madame Mariève Proulx-Roy</b>	Territoire MRC Nicolet-Yamaska (Carrefour de développement Santé, Économie sociale et Communautaire)	Directrice générale	Corporation de développement communautaire de Nicolet-Yamaska
<b>Madame Natasha Réhaume</b>	Ministères	Conseillère régionale aux activités de la solidarité sociale	Direction régionale de Services Québec du Centre-du-Québec, Ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale
<b>Monsieur Alexandre Roy</b>	Conseiller en développement régional		Ministère des affaires municipales et de l'Habitation
	Secteur Économie sociale		Pôle régional d'économie sociale du Centre-du-Québec
<b>Madame Sandra Vigneault</b>	Territoire de l'Érable (Comité stratégique de développement social MRC de l'Érable)	Conseillère au développement des communautés	MRC de l'Érable
	Dossier "Sécurité alimentaire"		
<b>Madame Marie-Pier Jutras</b>	Secteur communautaire	Chargée de projet	La Carotte Joyeuse

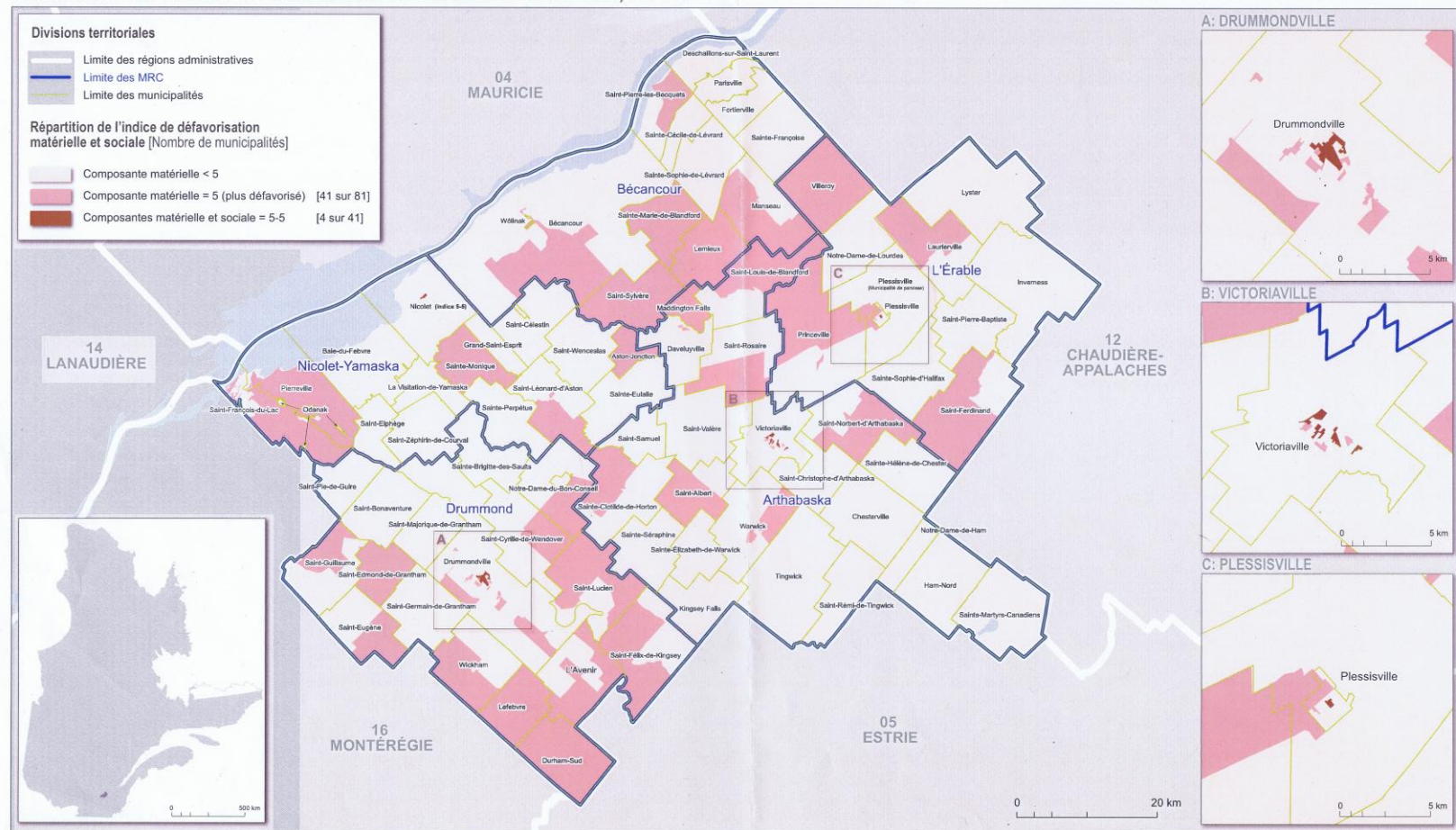
Dernière mise à jour : Août 2021



## ANNEXE 2 - DISTRIBUTION DE L'INDICE DE DÉFAVORISATION AU CENTRE-DU-QUÉBEC (2011)

Source : Ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale, 2018

Région administrative du Centre-du-Québec (81 municipalités\*)  
Distribution de l'indice de défavorisation matérielle et sociale, 2011



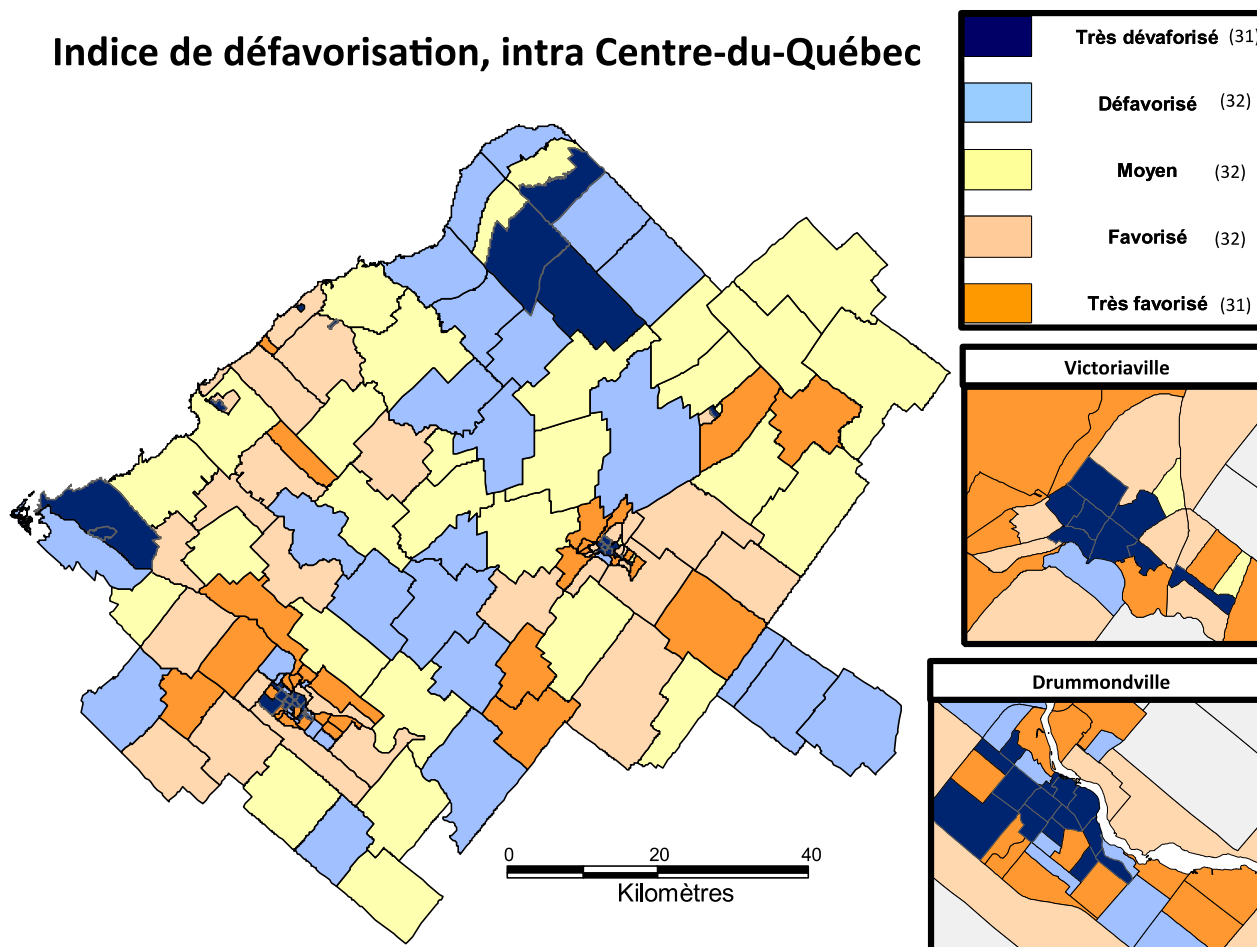
\* Note : Inclut également les territoires non organisés, les réserves indiennes, les terres réservées (crie, inuite, naskapie) et les villages (crie, naskapie, nordique).  
Sources : Statistique Canada, Enquête nationale sur les ménages (ENM), 2011. Institut national de santé publique (INSPQ).  
Compilation à partir des données fournies le 21 septembre 2018 (Direction des politiques de lutte contre la pauvreté et de l'action communautaire).  
Projection cartographique : INADES / MTQ Lambert. Fond de carte : MERL. Système sur les découpages administratifs du Québec, novembre 2018.

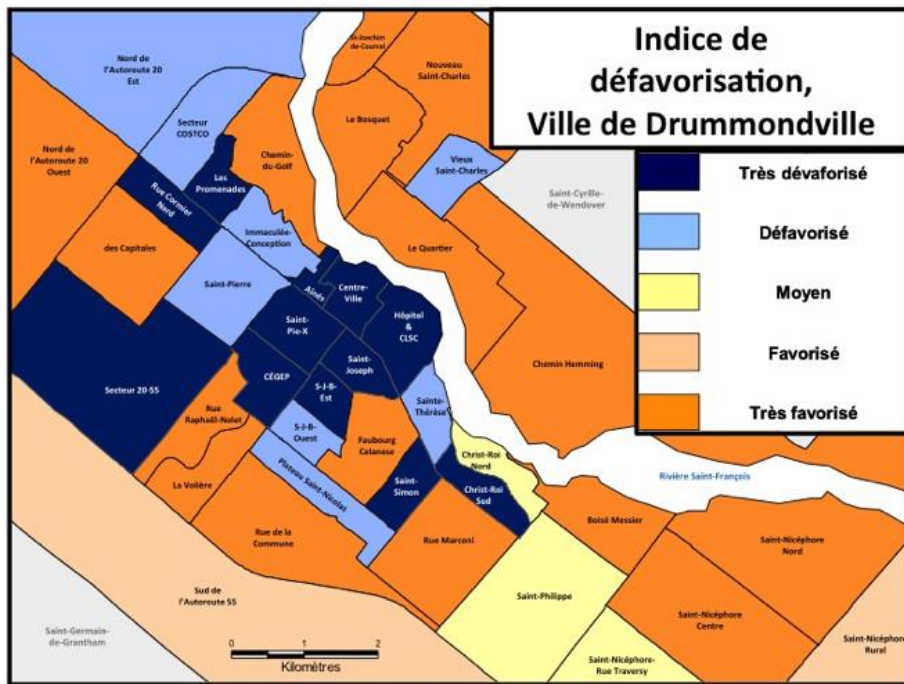
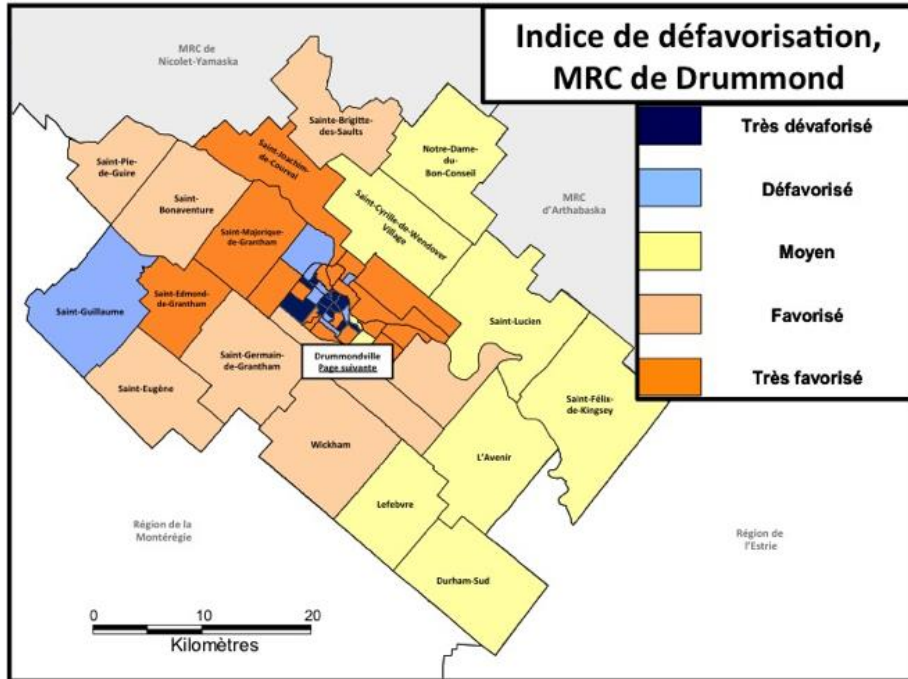
Réalisation : Travail, Emploi et Solidarité sociale  
© Ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale, 2018  
SSAS / DGGAP / Direction de l'analyse et de l'information de gestion  
Note : Cette compilation cartographique n'a aucune portée légale.  
Québec

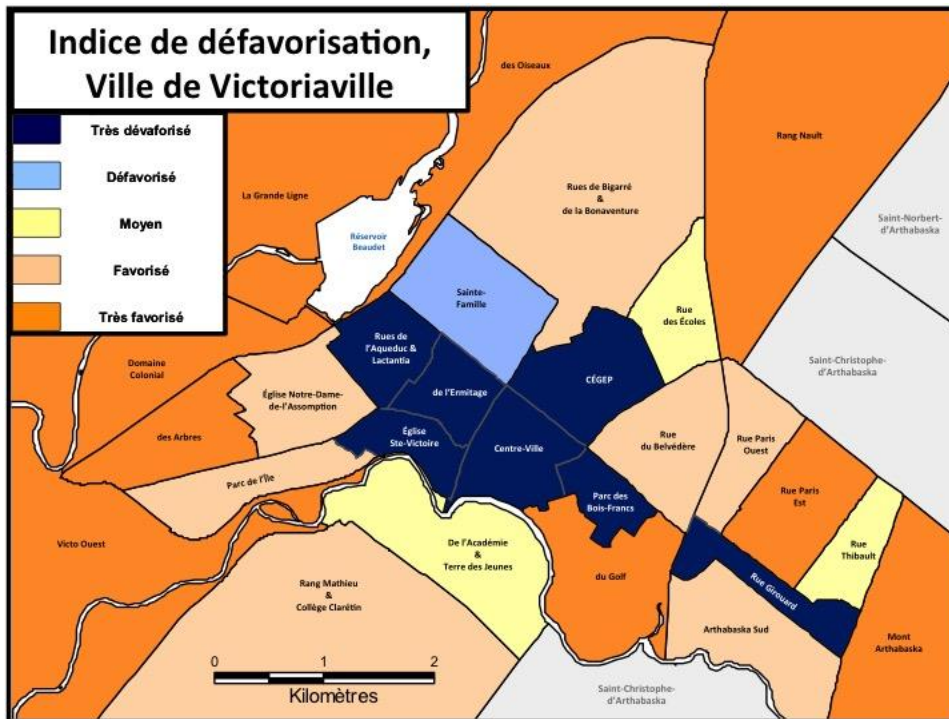
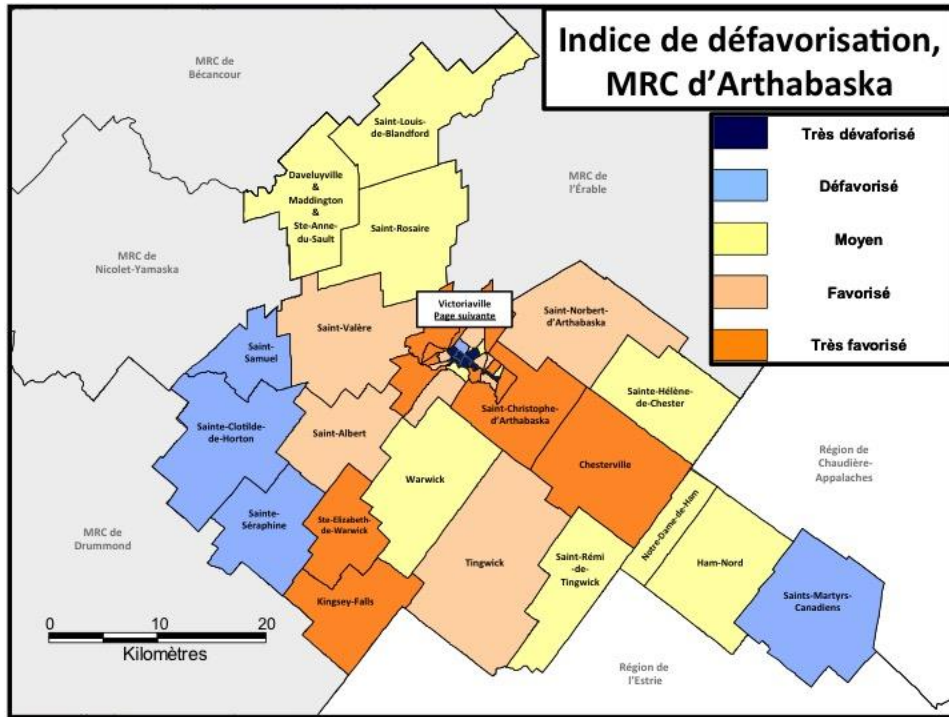
## ANNEXE 3 - CARTES DE DÉFAVORISATION (2016)

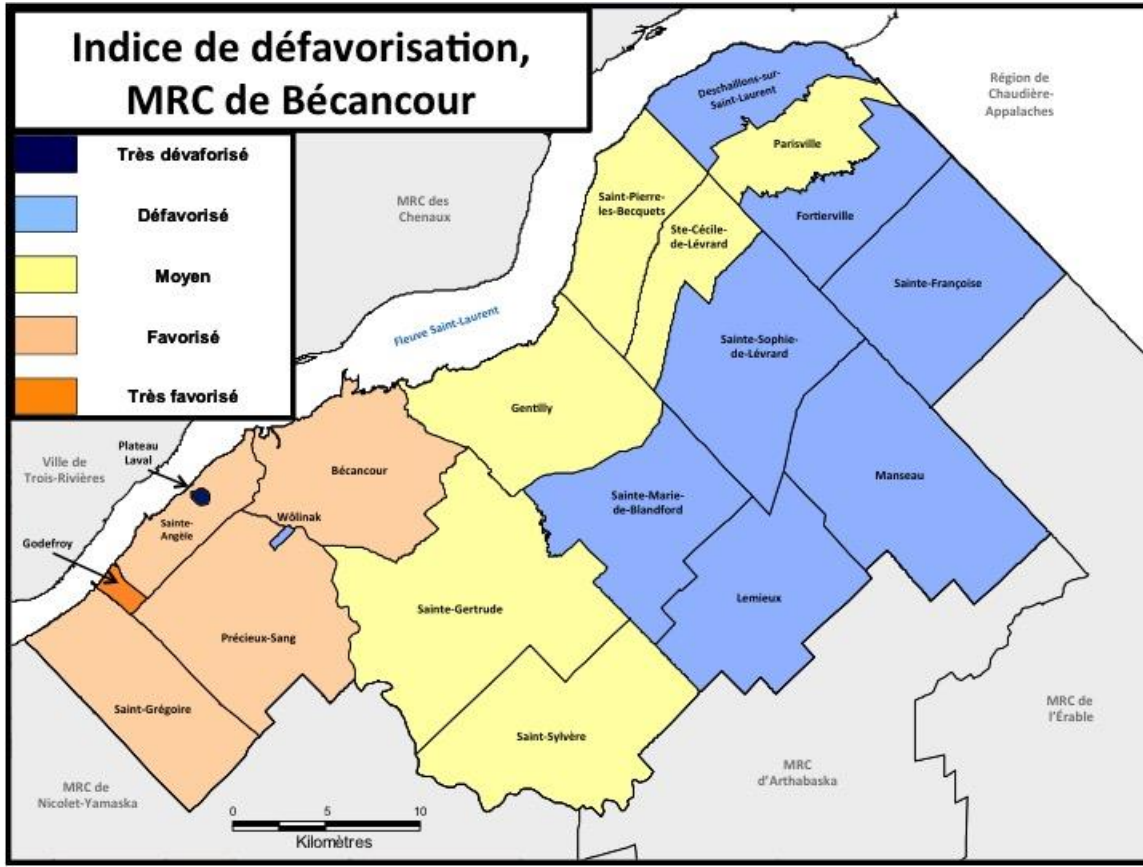
Source : Centre intégré universitaire de santé et des services sociaux de la Mauricie-et-du-Centre-du-Québec, Frédéric Lemay. Février 2019.

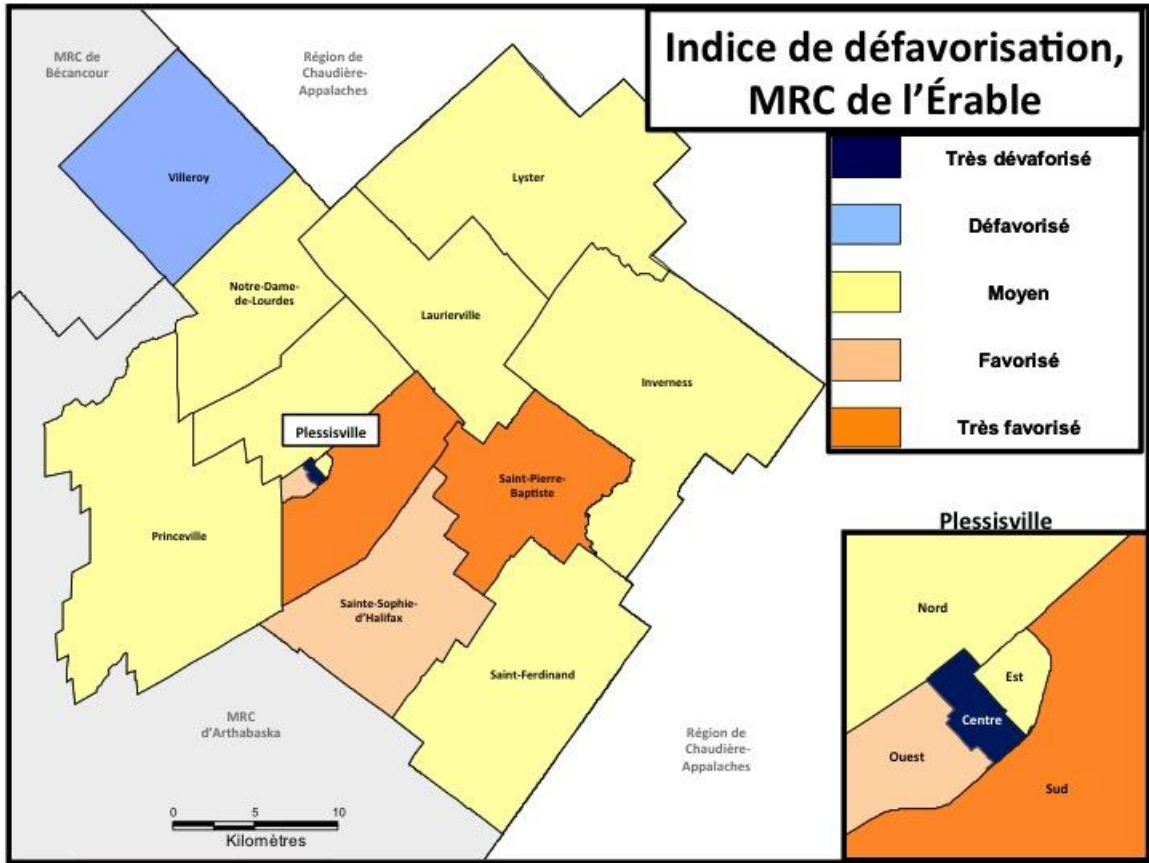
### Indice de défavorisation, intra Centre-du-Québec

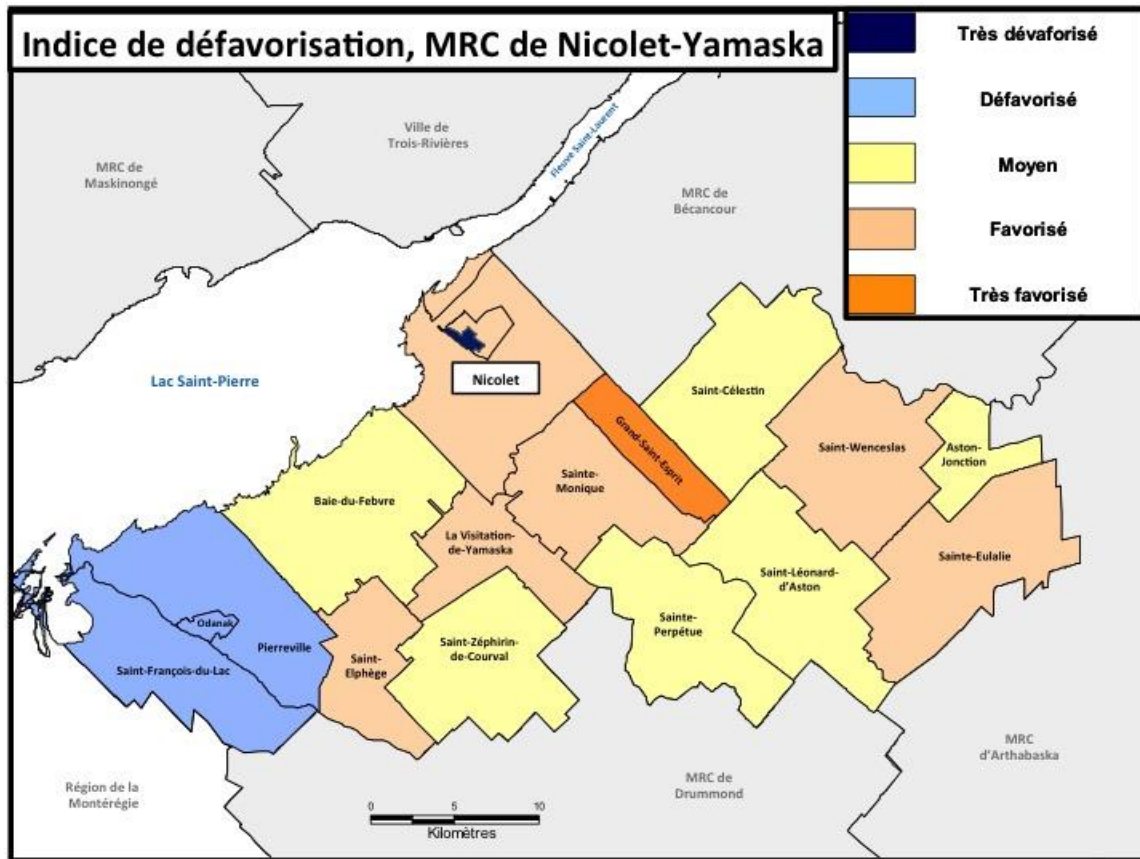












## ANNEXE 4 - LISTE NON EXHAUSTIVE DES CONCERTATIONS RÉGIONALES

<p><b>TABLE DES MRC DU CENTRE-DU-QUÉBEC</b></p>	<p>La Table des MRC réunit les cinq MRC du Centre-du-Québec (Arthabaska, Bécancour, Drummond, L'Érable et Nicolet-Yamaska), toutes représentées par trois élus, soit les préfets, préfets suppléants et le maire de la municipalité la plus peuplée de leur territoire. La Table est à la fois un lieu de convergence et de concertation politique en plus d'être un acteur de développement en étant responsable du FARR et de la mise en œuvre de l'Alliance centricoise.</p> <p>Dans le cadre du FARR, la Table a défini six priorités et applique une approche de codéveloppement associant les différents partenaires au développement et à la réalisation de projets structurants. Les projets doivent répondre à l'un des six enjeux identifiés lors des consultations menées sur l'ensemble des territoires en 2018 :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Faire de nos collectivités des communautés entrepreneuriales ;</li> <li>➤ Attirer des travailleurs pour assurer la croissance et l'avenir de la région ;</li> <li>➤ Prendre le virage technologique et compléter les infrastructures de télécommunications ;</li> <li>➤ Valoriser le milieu agricole ;</li> <li>➤ Assurer des services de proximité ;</li> <li>➤ Développer la notoriété de la région.</li> </ul> <p>Le comité régional en développement social (CRDS) est associé à l'enjeu « Assurer des services de proximité ».</p>
<p><b>COMITÉ RÉGIONAL EN DÉVELOPPEMENT SOCIAL (CRDS)</b></p>	<p>Le CRDS a comme mission d'assurer la pleine participation des personnes, des populations, des partenaires et des secteurs concernés par le développement social, de soutenir la réflexion, l'action et le renouvellement des pratiques des organisations en intervenant auprès des groupes et territoires désireux d'améliorer leur qualité de vie et leurs modes de vie, notamment ceux confrontés aux plus grands défis.</p> <p>Il s'est donné pour mandat de :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Innover dans l'accompagnement des territoires (soutien auprès des territoires au niveau : politique, technique, formation, animation, mobilisation, équipe tactique d'experts en soutien, transfert de connaissances, outils (ex. : un guide sur les initiatives porteuses ayant de l'impact, exporter les bons coups d'une MRC à l'autre)) ;</li> <li>➤ Être un point de chute de l'information et une vigie pour le secteur (décortiquer l'information gouvernementale pour redescendre dans les territoires, porteur des enjeux en développement social, promouvoir les démarches et initiatives gagnantes et émettre des recommandations) ;</li> <li>➤ Favoriser les alliances avec les décideurs (pour faciliter la réalisation de projets locaux et régionaux, mettre en place les conditions facilitantes, vers un même objectif d'améliorer les conditions de vie des citoyens et citoyennes) ;</li> <li>➤ Travailler de concert avec les partenaires (se donner une vision commune, des cibles réalistes, un leadership partagé, travailler en amont des décisions gouvernementales et déploiement de nouvelles politiques ou nouveaux programmes, coordination dans l'action pour éviter le doublement).</li> </ul> <p>Le CRDS a travaillé particulièrement dans les deux dernières années les enjeux de la sécurité alimentaire, les services de proximité en collaboration avec ses partenaires, la consolidation du développement intersectoriel, le positionnement du développement social.</p> <p>Rappel : C'est à la suite de l'abolition de la CRÉ que Centraide Centre-du-Québec a pris la fiducie de l'Entente sectorielle de développement social pour la transition du CRDS afin que celui-ci poursuive ses travaux et la mobilisation des partenaires en développement social.</p> <p><a href="http://crds.centre-du-quebec.qc.ca/">http://crds.centre-du-quebec.qc.ca/</a></p>
<p><b>TABLE DE CONCERTATION DU MOUVEMENT DES FEMMES CENTRE-DU-QUÉBEC (TCMFCQ)</b></p>	<p>La Table de concertation du mouvement des femmes Centre-du-Québec, née officiellement en mai 1998, de la volonté commune des groupes de femmes du Centre-du-Québec, est un regroupement féministe voué à la défense collective des droits. La Table de concertation du mouvement des femmes Centre-du-Québec a pour mission première de travailler à l'amélioration des conditions de vie des femmes en étant un lieu de réflexion et d'action tourné vers le changement. Reconnue comme l'instance régionale en matière de condition féminine, elle agit dans plusieurs domaines qui touchent aux conditions de vie des femmes (Femmes et pouvoir, Femmes et santé, Femmes et collectivités, Femmes et développement).</p> <p><a href="http://www.femmescentreduquebec.qc.ca">http://www.femmescentreduquebec.qc.ca</a></p>



<b>TABLE RÉGIONALE DES RESSOURCES EN AIDE ALIMENTAIRE DU CENTRE-DU-QUÉBEC (TRAACQ)</b>	<p>La Table régionale des ressources en aide alimentaire du Centre-du-Québec est formée de représentantes et représentants des cinq territoires de MRC. Créée en mai 2014, elle soutient près de 55 ressources des paroisses et municipalités de la région, qui ont comme mission l'aide alimentaire, afin de consolider et développer leurs offres de service (approvisionnement, achat des aliments, transport et entreposage, gestion interne, formation et développement). Au Centre-du-Québec, ce sont plus de 3000 personnes seules et familles à faible revenu, lesquelles grâce aux ressources, reçoivent les services de dépannage alimentaire, de comptoirs alimentaires, de tablées populaires, de cuisines collectives, de popotes roulantes et de paniers de Noël.</p> <p>Source : Communiqué TRAACQ, mai 2014</p>
<b>TABLE RÉGIONALE DE CONCERTATION DES PERSONNES AÎNÉES DU CENTRE-DU-QUÉBEC</b>	<p>La Table régionale de concertation des personnes âgées du Centre-du-Québec a pour mission d'améliorer et de protéger les conditions, la qualité et le niveau de vie des personnes âgées du Centre-du-Québec. Ses orientations sont de faire connaître « la réalité, les besoins et les compétences » des aînés. Le principal mandat de la Table régionale est de favoriser la concertation des acteurs et partenaires des cinq MRC qui disposent chacune d'une Table locale pour les personnes âgées. Parmi les grands dossiers concernant les aînés figurent : détresse psychologique, emploi-retraite, habitation-logement, intergénérationnel, isolement, lutte contre la pauvreté, maltraitance.</p> <p><a href="http://aines.centre-du-quebec.qc.ca/">http://aines.centre-du-quebec.qc.ca/</a></p>
<b>TABLE RÉGIONALE DES ORGANISMES COMMUNAUTAIRES EN SANTÉ ET SERVICES SOCIAUX CENTRE-DU-QUÉBEC-AURICIE (TROC)</b>	<p>La TROC regroupe les organismes communautaires et bénévoles œuvrant dans le domaine de la santé et services sociaux des régions du Centre-du-Québec et de la Mauricie afin de :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Favoriser le développement d'une analyse sociale, politique et économique commune</li> <li>➤ Accroître la visibilité et la reconnaissance des organismes communautaires et bénévoles</li> <li>➤ Favoriser la participation des organismes communautaires et bénévoles au maintien, au rétablissement et au développement de la santé et du bien-être de la population</li> <li>➤ Promouvoir l'action communautaire dans le domaine de la santé et des services sociaux, c'est-à-dire son caractère alternatif et ses objectifs de solidarité et de changement social et appuyer les initiatives en ce sens</li> <li>➤ Exercer les représentations et les pressions politiques appropriées</li> </ul> <p><a href="http://troccqm.org">http://troccqm.org</a></p>
<b>COLLECTIF DE LUTTE CONTRE LA PAUVRETÉ CENTRE-DU-QUÉBEC</b>	<p>Le Collectif de lutte contre la pauvreté Centre-du-Québec (collectif régional) regroupe des organismes communautaires, des tables de concertation locale et des organisations qui travaillent à lutter contre la pauvreté ; il est un pôle d'information, de concertation, de partage, de vigilance, de réflexion et d'action. C'est l'Association des groupes d'éducation populaire Centre-du-Québec (AGÉPA) qui chapeaute les activités du collectif régional. Le collectif régional est membre du <i>Collectif pour un Québec sans pauvreté</i> (collectif national) dont il partage la mission et les objectifs. Le Collectif reconnaît l'importance d'associer plus étroitement les personnes en situation de pauvreté aux luttes qui les concernent. Dans l'objectif de travailler avec les personnes en situation de pauvreté, les groupes et organisations membres du collectif régional sont invités à favoriser la participation d'unE de leurs membres lors des rencontres.</p> <p><a href="http://aqepa.qc.ca/collectif/index.php">http://aqepa.qc.ca/collectif/index.php</a></p>
<b>TABLE RÉGIONALE DE L'ÉDUCATION CENTRE-DU-QUÉBEC (TRECQ)</b>	<p>La Table régionale de l'éducation du Centre-du-Québec est issue de la volonté régionale de concertation des partenaires du secteur de l'éducation : représentants administratifs des commissions scolaires, des institutions d'enseignement privées, des cégeps, de l'université et du Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport et des organismes de développement régional et économique</p> <p><a href="http://www.reussiteeducative.com">http://www.reussiteeducative.com</a></p>
<b>TABLE INTERSECTORIELLE RÉGIONALE SUR LES SAINES HABITUDES DE VIE DU CENTRE-DU-QUÉBEC (TIR-SHV CQ)</b>	<p>Dans la région, les saines habitudes de vie sont portées par la Table intersectorielle régionale sur les saines habitudes de vie du Centre-du-Québec (TIR-SHV CQ). Cette instance de concertation régionale composée de 12 organismes partenaires a pour but d'améliorer la qualité de vie des jeunes et des familles. Dans ce cadre, la TIR-SHV CQ a comme rôles majeurs pour la région : la mobilisation et le réseautage, la formation d'intervenants, la promotion de politiques, la mise en valeur des meilleures pratiques et l'évaluation.</p> <p><a href="https://loisir-sport.centre-du-quebec.qc.ca/saines-habitudes-de-vie/">https://loisir-sport.centre-du-quebec.qc.ca/saines-habitudes-de-vie/</a></p>

<b>REGROUPEMENT INTERSECTIONNEL RÉGIONAL POUR L'ENFANCE (RIRE)</b>	<p>Le RIRE a pour mission de mobiliser l'ensemble des partenaires de la région (Mauricie et Centre-du-Québec) concernés par le développement global et optimal des tout-petits (0-5 ans). Susciter la concertation intersectorielle afin de favoriser l'échange de connaissances et d'agir en cohérence dans la mise en œuvre d'actions préventives et éducatives pour améliorer les environnements où les enfants grandissent, vivent et apprennent, en portant une attention particulière à ceux issus de milieux défavorisés.</p> <p><a href="http://aqirtot.org/partenaires-en-petite-enfance/projets-partenariats/fiche-partenaire/?partenaireID=IR-0401">http://aqirtot.org/partenaires-en-petite-enfance/projets-partenariats/fiche-partenaire/?partenaireID=IR-0401</a></p>
<b>PÔLE D'ÉCONOMIE SOCIALE DU CENTRE-DU-QUÉBEC</b>	<p>Créé en 1996, le Pôle d'économie sociale du Centre-du-Québec est un regroupement d'entreprises et d'acteurs de soutien voués à maximiser la contribution de l'économie sociale au développement des collectivités. Il concourt, à l'instar de tous les autres pôles d'économie sociale du Québec, à la promotion du modèle d'affaires collectif et à la réalisation d'actions de soutien au développement entrepreneurial. Il est également un lieu d'arrimage et d'interface entre le gouvernement et les milieux.</p> <p><a href="https://economiesocialecentreduquebec.com/le-pole/mission/">https://economiesocialecentreduquebec.com/le-pole/mission/</a></p>
<b>CULTURE CENTRE-DU-QUÉBEC</b>	<p>En 1998, une Table sectorielle de concertation inter MRC en développement culturel est mise en place en réponse au modèle de développement choisi et appliqué au Centre-du-Québec. Une tournée de consultation a ensuite eu lieu pour faire un portrait du secteur culturel afin de déterminer ses mandats, buts et objectifs. Ceux-ci ont été intégrés à la Planification stratégique régionale qui a servi de base à la signature de l'Entente-cadre de développement entre la région Centre-du-Québec et le gouvernement du Québec. L'assemblée de fondation du conseil de la culture de la région Centre-du-Québec a eu lieu le 9 septembre 2003.</p> <p>Culture Centre-du-Québec est un organisme ressource visant l'accompagnement des acteurs culturels régionaux pour leur professionnalisation, leur développement et leur rayonnement. Il met en œuvre des projets rassembleurs pour structurer et dynamiser son milieu. Il agit à titre de porte-parole et de conseiller auprès de la communauté artistique et culturelle et de ses partenaires ; et intervient auprès du grand public avec des objectifs de sensibilisation et de promotion des arts et de la culture.</p> <p><a href="http://www.culturecdq.ca/organisation/presentation-de-l-organisme">http://www.culturecdq.ca/organisation/presentation-de-l-organisme</a></p>
<b>CONSEIL RÉGIONAL DE L'ENVIRONNEMENT DU CENTRE-DU-QUÉBEC (CRECQ)</b>	<p>Le CRECQ est un organisme de concertation regroupant des intervenants en environnement de la région Centre-du-Québec dans le but de promouvoir la protection et l'amélioration de l'environnement dans une optique de développement durable. Ses objectifs spécifiques sont de regrouper et représenter des corporations, des organisations environnementales et des individus voués à la protection de l'environnement et à la mise en valeur du développement durable d'une région, auprès de toutes les instances concernées et de la population en général, et ce, à des fins purement sociales et communautaires, sans intentions pécuniaires pour ses membres ; favoriser la concertation et assurer l'établissement de priorités et de suivi en matière d'environnement ; favoriser et promouvoir des stratégies d'actions concertées en vue d'apporter des solutions aux problèmes environnementaux et participer au développement durable de la région ; agir à titre d'organisme ressource au service des intervenants régionaux œuvrant dans le domaine de l'environnement et du développement durable.</p> <p><a href="http://www.crecq.qc.ca/presentation">http://www.crecq.qc.ca/presentation</a></p>
<b>MANUFACTURIERS MAURICIE CENTRE-DU-QUÉBEC (MCCQ)</b>	<p>Comptant 46 organisations membres, le MMCQ participe au développement de l'industrie manufacturière, en fait la promotion et la dynamise sur le territoire de la Mauricie et du Centre-du-Québec. Elle réalise sa mission en développant son offre de services sous 4 axes d'intervention :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>■ L'accroissement de la compétitivité</li> <li>■ Le développement de nouvelles occasions d'affaires</li> <li>■ La concertation et le réseautage</li> <li>■ La vigie et la diffusion de l'information pertinente pour les membres</li> </ul> <p><a href="https://www.mmcq.ca/fr/mission">https://www.mmcq.ca/fr/mission</a></p>

<b>CRÉNEAUX EXCELLENCE ACCORD</b>	<p>Fondés sur des compétences spécifiques reconnues, les créneaux et pôles d'excellence ACCORD développent une image de marque pour chacune des régions du Québec afin qu'elles rayonnent sur les plans national et international. Un créneau d'excellence se définit comme un ensemble d'entreprises d'une même région menant des activités économiques inter reliées. Ce regroupement vise à se démarquer de façon compétitive par rapport aux autres régions et sur les marchés internationaux, et ce, grâce aux compétences qui lui sont propres. Au Centre-du-Québec, on retrouve deux créneaux qui font la promotion du développement des secteurs de l'ameublement et du bois ouvré et des matériaux textiles techniques.</p> <p><a href="https://www.economie.gouv.qc.ca/objectifs/informer/creneaux-et-poles-dexcellence/">https://www.economie.gouv.qc.ca/objectifs/informer/creneaux-et-poles-dexcellence/</a></p>
<b>CONSEIL RÉGIONAL DES PARTENAIRES DU MARCHÉ DU TRAVAIL (CRPMT)</b>	<p>Les fonctions et responsabilités des CRPMT s'exercent en vertu de la Loi sur le Ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale et sur la Commission des partenaires du marché du travail. (L.R.Q., chapitre M-15.001). Selon l'article 38, un conseil régional a pour fonctions :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• de définir la problématique du marché du travail dans sa région en fonction des orientations générales de la politique du marché du travail, notamment en procédant à l'estimation des besoins de développement de la main-d'œuvre et en recourant à l'expertise de comités consultatifs ;</li> <li>• de soumettre annuellement à la Commission pour examen un plan d'action régional en matière de main-d'œuvre et d'emploi qui comporte, notamment, les éléments relatifs aux services publics d'emploi prévus aux plans d'action locaux pour l'économie et l'emploi élaborés dans sa région, accompagné de son avis sur ces éléments, notamment quant à leur harmonisation avec les orientations, stratégies et objectifs nationaux, sectoriels et régionaux ;</li> <li>• d'adapter aux réalités de la région les mesures, programmes et fonds de main-d'œuvre et d'emploi dans la mesure où les conditions de leur mise en œuvre le permettent ;</li> <li>• d'identifier des stratégies et des objectifs régionaux en matière de main-d'œuvre et d'emploi ;</li> <li>• de proposer à la Commission des critères de répartition des ressources afférentes aux mesures, programmes et fonds de main-d'œuvre et d'emploi allouées au niveau régional ;</li> <li>• d'identifier des dossiers susceptibles de faire l'objet par le ministre d'ententes spécifiques régionales en matière de main-d'œuvre et d'emploi avec toute municipalité régionale de comté concernée ;</li> <li>• de promouvoir auprès de toute municipalité régionale de comté concernée la prise en compte des stratégies et des objectifs régionaux en matière de main-d'œuvre et d'emploi.</li> </ul> <p><a href="http://www.emploiquebec.gouv.qc.ca/regions/centre-du-quebec/conseil-regional-des-partenaires-du-marche-du-travail/">http://www.emploiquebec.gouv.qc.ca/regions/centre-du-quebec/conseil-regional-des-partenaires-du-marche-du-travail/</a></p>
<b>COMITÉ RÉGIONAL SUR LE TRANSPORT ACTIF</b>	<p>Le Comité régional sur le transport actif rassemble plus de 20 organisations du Centre-du-Québec dont les 5 MRC, des villes centres, les 3 commissions scolaires centricoises et enfin, des organisations qui abordent dans différentes perspectives les déplacements actifs (transport actif).</p> <p>La mission du comité est que par sa communauté de pratique et sa campagne régionale, il favorise la mise en place d'actions structurantes pour développer une culture du transport actif dans les différents milieux du Centre-du-Québec, pour l'ensemble de sa population.</p> <p>Son objectif est d'opérer un changement de culture, en tenant compte des besoins et des potentiels de chaque milieu.</p>
<b>LOISIR SPORT CENTRE-DU-QUÉBEC (LSCQ)</b>	<p>Soutenu par le Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur, Loisir Sport Centre-du-Québec (LSCQ) est un organisme régional à but non lucratif, incorporé depuis 1998, qui s'est donné comme mission de : d'assurer l'intégration et le développement concerté du loisir et du sport dans la région du Centre-du-Québec. Lieu de concertation et d'harmonisation du développement du loisir et du sport dans la région du Centre-du-Québec, LSCQ exerce les mandats suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• favoriser le développement et la promotion de la pratique du loisir et du sport ;</li> <li>• développer et maintenir des mécanismes d'information auprès de nos partenaires ;</li> <li>• développer et maintenir des mécanismes de consultation et de concertation auprès de nos partenaires ;</li> <li>• soutenir et favoriser l'engagement bénévole en loisir et sport ;</li> <li>• assurer la place stratégique du loisir et du sport sur l'échiquier sociopolitique de la région</li> </ul> <p><a href="https://loisir-sport.centre-du-quebec.qc.ca/mission-et-mandats/">https://loisir-sport.centre-du-quebec.qc.ca/mission-et-mandats/</a></p>

<b>REGROUPEMENT D'ORGANISMES DE PERSONNES HANDICAPÉES DU CENTRE-DU-QUÉBEC</b>	<p>Le Regroupement d'organismes de personnes handicapées du Centre-du-Québec (ROPH CQ) est l'instance régionale de concertation des organismes de personnes handicapées du territoire du Centre-du-Québec. Il a pour mission de :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Supporter, accompagner et assurer la concertation entre et avec les organismes de personnes handicapées de la région du Centre-du-Québec ;</li> <li>• Entreprendre des actions collectives de défense de droits dans le but d'assurer l'inclusion pleine et entière des personnes handicapées de la société québécoise ;</li> <li>• Représenter les organismes et défendre les droits des personnes handicapées en siégeant aux différentes tables, comités, instances en place ;</li> <li>• Assurer le lien entre les organismes de base et les instances nationales.</li> </ul> <p><a href="http://rophcq.com/mission/">http://rophcq.com/mission/</a></p>
<b>ENTENTE SECTORIELLE DE DÉVELOPPEMENT DU SECTEUR BIOALIMENTAIRE AU CENTRE-DU-QUÉBEC</b>	<p>L'Entente sectorielle est née d'une volonté commune de la direction régionale du Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Centre-du-Québec, de la direction régionale du Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation du Centre-du-Québec, de la Fédération de l'Union des producteurs agricoles du Centre-du-Québec, de la MRC Nicolet-Yamaska, de la MRC de l'Érable, de la MRC de Drummond, de la MRC d'Arthabaska et de la MRC de Bécancour de développer le secteur bioalimentaire au Centre-du-Québec.</p> <p>L'Entente sectorielle a pour but de mobiliser les acteurs du milieu qui œuvrent au développement des secteurs agricoles, de créer des liens entre les MRC, les partenaires ministériels et les intervenants du secteur ainsi que de doter la région d'un Plan de développement régional issu d'une démarche de mise en commun des planifications territoriales disponibles. L'Entente sectorielle intervient aussi dans la réalisation de ce Plan de développement régional en assurant l'animation et le soutien des acteurs locaux, régionaux et sectoriels dans la réalisation des objectifs et en apportant un soutien dans l'élaboration et la mise en œuvre de projets mobilisateurs.</p>
<b>ENTENTE SECTORIELLE DE DÉVELOPPEMENT POUR L'ATTRACTION ET LA RÉTENTION DE LA MAIN D'ŒUVRE POUR LA RÉGION ADMINISTRATIVE DU CENTRE-DU-QUÉBEC</b>	<p>Signée le 20 janvier 2020. Cette entente a pour objectif général de mettre sur pied une démarche, appelée « secrétariat à la main-d'œuvre » assurant la convergence des initiatives des différents partenaires à la fois pour colliger et diffuser de l'information et pour mettre en œuvre des projets ponctuels, innovants et concertés répondant aux enjeux à court et moyen termes liés à l'attraction et la rétention de la main-d'œuvre pour les entreprises du Centre-du-Québec.</p> <p>Les objectifs spécifiques de l'entente sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Favoriser la coordination des actions des partenaires du milieu dans une dynamique d'engagement pour le développement, l'attraction (et la rétention) de la main-d'œuvre;</li> <li>• Constituer un lieu commun pour rassembler et diffuser l'information;</li> <li>• Répondre rapidement aux besoins des employeurs par la mise en œuvre de projets pilotes et ponctuels liés à l'attraction (et la rétention) de la main-d'œuvre;</li> <li>• Expérimenter et tester de nouvelles approches en matière d'attraction (et de rétention) de la main-d'œuvre au Centre-du-Québec.</li> </ul> <p><a href="https://www.icionfaitbougerleschoses.com/mission/">https://www.icionfaitbougerleschoses.com/mission/</a></p>

### ORIENTATIONS ET NORMES DU FONDS QUÉBÉCOIS D'INITIATIVES SOCIALES

#### 1. Description et objectif

La *Loi visant à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale* (Loi) institue le Fonds québécois d'initiatives sociales (Fonds), lequel vise à soutenir financièrement des initiatives en matière de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale. Ces initiatives peuvent intervenir à la fois sur les causes et les conséquences de la pauvreté et de l'exclusion sociale.

Au plan régional et local, le financement des initiatives doit s'inscrire dans une démarche de mobilisation et de concertation des acteurs du milieu. Celles-ci doivent mener à l'identification des priorités en matière de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale pour un territoire donné, le tout étant consigné dans un plan d'action. Le financement des initiatives doit répondre aux priorités identifiées.

Le Fonds soutient principalement :

- le financement des ententes conclues par le Ministre responsable de l'application de la Loi (Ministre) avec des organismes ou des partenaires à l'échelle locale, régionale et nationale (partenaires) relatives à la réalisation d'initiatives visant les mêmes objectifs et respectant les orientations et normes du Fonds, et ce, sur l'ensemble du territoire québécois ;
- le développement et l'expérimentation de nouvelles approches de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale ;
- le financement des recherches en matière de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale.

Les objectifs du Fonds sont de :

- mobiliser les acteurs locaux et régionaux autour de la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale ;
- amener les acteurs à se concerter afin qu'ils identifient les priorités et les besoins de leur territoire en matière de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale ;
- amener les acteurs à planifier la réalisation des initiatives structurantes pour lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale sur leur territoire et à en assurer le suivi ;
- soutenir financièrement des initiatives de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale qui répondent aux priorités identifiées au plan régional et local et, au plan national, ainsi qu'aux priorités identifiées par le Ministre ;
- favoriser la mise en commun des ressources humaines, matérielles et financières dans la réalisation des initiatives visant à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale ;
- impliquer des personnes en situation de pauvreté et d'exclusion sociale dans les mécanismes de mise en œuvre de toutes les ententes conclues en matière de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale.

#### 2. Définitions

Dans le présent document, à moins que le contexte n'indique un sens différent, on entend par :

- a) « Partenaires » :  
Tout organisme qui signe une entente avec le Ministre auprès d'un territoire ou d'une population donnée.
- b) « Organismes » :  
Toute entité qui est déclarée admissible à recevoir un financement du Fonds et qui reçoit les sommes directement du Ministre ou par l'intermédiaire des partenaires, pour réaliser une initiative.
- c) « Initiatives » :  
Toute action qui vise à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale et qui constitue une demande admissible au Fonds.
- d) « Entente » :  
Accord qui intervient entre le Ministre, un partenaire ou un organisme afin de recevoir un financement du Fonds.

e) « Plan d'action » :

Planification régionale conçue en concertation avec les acteurs concernés et faisant l'objet d'un consensus entre ceux-ci. Basé sur une bonne connaissance de la situation, le plan d'action doit faire état des problématiques et des enjeux locaux et régionaux relatifs à la pauvreté et à l'exclusion sociale, préciser les priorités retenues, fixer des objectifs et spécifier des moyens à prendre et les résultats attendus.

### 3. Territoires d'interventions et planifications

Le Fonds peut intervenir sur l'ensemble du territoire québécois en tenant compte notamment de ses orientations, ainsi que des planifications stratégiques régionales. Il soutient des initiatives dans les territoires à concentration de pauvreté qui sont identifiés par les partenaires au niveau local ou régional ou par le Ministre au niveau national.

Les partenaires qui agissent à titre d'intermédiaire pour le financement d'organismes admissibles au Fonds doivent se doter d'un plan d'action établi en partenariat avec les représentants de leur milieu.

### 4. Répartition budgétaire

Le Ministre établit une répartition budgétaire régionale et nationale du Fonds.

À partir de la répartition régionale, le Ministre détermine les budgets à accorder aux régions en fonction notamment de l'importance relative des zones de pauvreté. Les sommes prévues dans ces budgets seront versées aux partenaires pour soutenir des initiatives locales ou régionales.

La répartition précise également les budgets destinés aux organisations autochtones.

### 5. Organismes admissibles

Sont admissibles à un financement du Fonds, soit directement, soit par l'intermédiaire des partenaires ou soit à titre de partenaires, les organismes suivants :

- les personnes morales à but non lucratif ;
- les coopératives considérées comme organismes à but non lucratif par Revenu Québec ;
- les organismes municipaux, les MRC ;
- les conseils de bande, les conseils de villages nordiques, l'Assemblée des Premières Nations du Québec et du Labrador et la Commission de la santé et des services sociaux des Premières Nations du Québec et du Labrador ou tout autre regroupement autochtone visé par l'article 3.48 de la Loi sur le ministère du Conseil exécutif.

### 6. Organismes non admissibles

Ne sont pas admissibles à un financement du Fonds :

- les ministères ou organismes gouvernementaux, ainsi que paragouvernementaux tels les Centres intégrés de santé et de services sociaux et les Centres intégrés universitaires de santé et de services sociaux, les institutions ou écoles d'enseignement et de formation, sauf si un organisme, excluant les ministères, est le seul à pouvoir offrir le service à un coût raisonnable sans faire concurrence à d'autres organismes offrant déjà avec succès un service similaire ;
- les organismes dont les activités sont interrompues en raison d'un conflit de travail (grève ou lock-out).

## VERSEMENT DES SOMMES AUX PARTENAIRES TIRÉES DU FONDS

### 7. Versement des sommes

Le versement des sommes prévues dans les ententes de partenariat en matière de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale, favorisera la mobilisation et la concertation locale et régionale. Le Ministre confie la gestion de ces enveloppes uniquement aux partenaires signataires de l'entente, en respect des orientations et des normes du Fonds. Ces ententes seront conclues entre le Ministre et :

- **des tables régionales de lutte contre la pauvreté créées ou désignées par les élus des régions du Québec :**
  - Bas-Saint-Laurent ;
  - Saguenay-Lac-Saint-Jean ;
  - Capitale-Nationale ;
  - Mauricie ;
  - Estrie ;
  - Montréal ;
  - Outaouais ;
  - Abitibi-Témiscamingue ;
  - Côte-Nord ;
  - Nord-du-Québec, secteur Jamésie ;
  - Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine ;
  - Chaudière-Appalaches ;
  - Laval ;
  - Lanaudière ;
  - Laurentides ;
  - Montérégie ;
  - Centre-du-Québec.
  
- **les organisations autochtones** qui ont créé une mobilisation en matière de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale dans le cadre de la dernière Alliance pour la solidarité<sup>5</sup> :
  - Administration régionale Kativik (ARK) ;
  - Gouvernement de la Nation crie (GNC).
  - Commission de la santé et des services sociaux des Premières nations, du Québec et du Labrador (CSSSPNQL) ;

L'ensemble du territoire du Québec pourra être couvert par ces ententes.

Les sommes visées par ces versements effectués dans le cadre de ces ententes sont portées au débit du Fonds.

## 8. Dépenses admissibles

### 8.1 Sont admissibles à un financement du Fonds les dépenses suivantes :

- les coûts pour la préparation des plans d'action de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale, ainsi que les coûts d'administration habituellement encourus pour leur réalisation, le suivi et l'évaluation, jusqu'à concurrence des montants prévus aux ententes, le cas échéant ;
- le versement de soutien financier à des organismes admissibles pour la réalisation d'initiatives ;
- le salaire des ressources humaines directement reliées à la mise en œuvre de l'entente ;
- les dépenses encourues par tout citoyen ayant accepté l'invitation de participer, à titre personnel, aux travaux de préparation des plans d'action de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale.

### 8.2 Ne sont pas admissibles à un financement du Fonds les dépenses suivantes :

- les dépenses allouées à la réalisation des initiatives qui sont antérieures à leur acceptation ;
- le financement de la dette ou le remboursement d'emprunts déjà conclus ou à venir ;
- le financement des initiatives déjà réalisées ;
- les dépenses remboursées par un autre programme ;
- les dépenses visant l'achat ou la rénovation de biens immobiliers ou de véhicules de transport ;
- les dépassements de coûts ;
- le salaire des ressources humaines ou les autres dépenses directement reliées aux activités régulières de l'organisme bénéficiaire.

### 8.3 Modalités de versement :

Le Ministre verse une première tranche des sommes prévues à l'entente au moment de sa signature.

Les sommes restantes sont versées selon des modalités et à des étapes précisées dans l'entente.

<sup>5</sup> L'Alliance pour la solidarité correspond aux ententes de délégations du Fonds intervenues dans le cadre du Plan d'action gouvernemental pour la solidarité et l'inclusion sociale 2010-2015.

## 9. Présentation d'un plan d'action

Les partenaires soumettront au Ministre, pour approbation, un plan d'action lequel identifiera notamment :

- les priorités d'action en matière de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale spécifiques à leur région ou territoire ;
- la structure de gouvernance régionale retenue ;
- la démarche globale de mobilisation des intervenants locaux et régionaux ;
- les zones de dévitalisation de la région ou du territoire à privilégier ;
- les engagements de leurs partenaires, y compris la participation de personnes vivant en situation de pauvreté ou d'exclusion sociale, au processus régional ;
- les modalités de diffusion de l'information, des résultats et des pratiques gagnantes dans sa région ou son territoire et auprès des autres régions ;
- les indicateurs utilisés pour le suivi des résultats des initiatives soutenues.

Des changements ou ajustements pourront y être apportés tout au long de la durée de l'entente. Le partenaire soumettra ces modifications au Ministre pour approbation, le cas échéant.

## 10. Ententes

Des ententes sont conclues avec les partenaires et les organismes admissibles, lesquelles prévoient notamment les éléments suivants :

- les contributions financières ;
- les conditions de financement ;
- les mécanismes de coordination, de concertation et de suivi périodiques des activités réalisées dans le cadre de ces ententes ;
- les attentes en matière de reddition de comptes ;
- la durée de mise en œuvre ;
- les mesures de vérification.

Les présentes orientations et normes, de même que les plans d'action acceptés par le Ministre, feront partie intégrante de ces ententes.

## 11. Durée

La durée des ententes est d'un maximum de cinq ans. Elle est déterminée en tenant compte des besoins du milieu, des orientations du Ministre, du calendrier de réalisation et sous réserve, de l'adoption des crédits par l'Assemblée nationale ou des disponibilités financières du Fonds.

*Prolongation ou reconduction de l'entente* : Les ententes ne sont pas renouvelées ou reconduites de manière tacite. Au besoin, un prolongement de la durée de l'entente est possible lorsqu'il est démontré que cette prolongation est essentielle à sa réussite. Toute demande de prolongation doit être faite par écrit par le partenaire et approuvée par le Ministre.

## 12. Utilisation de l'aide financière

Les partenaires doivent s'engager formellement à utiliser l'aide financière reçue exclusivement aux fins pour lesquelles elle leur est accordée. Toute somme non utilisée au terme de l'entente sera récupérée.

Les sommes versées aux partenaires pour une année spécifique qui ne sont pas utilisées au cours de cette année sont, le cas échéant, reportées avec les intérêts à l'année suivante si l'entente n'est pas terminée.



### 13. Reddition de comptes

Les partenaires doivent rendre compte au Ministre de sommes qui leur sont versées. Cette reddition de comptes inclut notamment :

- le rapport annuel d'activités selon le canevas convenu avec le partenaire ;
- le rapport financier des sommes consenties pour l'entente adopté par les autorités du partenaire ;
- le détail des projets engagés ou ayant reçu un versement au cours de l'année financière ;
- tout autre document jugé nécessaire par le Ministre.

Elle est faite annuellement à la date précisée dans l'entente.

### 14. Défaut

En cas de défaut du partenaire de respecter les engagements auxquels il a souscrit en vertu de l'entente, le Ministre lui adressera un avis écrit indiquant le défaut et le délai pour y remédier. Si le partenaire ne remédie pas au défaut, le Ministre peut se prévaloir séparément ou cumulativement des moyens suivants :

- réviser le niveau de la contribution financière en avisant le partenaire par écrit ;
- suspendre le versement de la contribution financière pour permettre au partenaire de remédier au défaut ;
- résilier l'entente, étant entendu que toute somme qui n'a pas été versée au partenaire à la date de la résiliation cesse de lui être due. Les initiatives engagées et ayant reçu un versement feront l'objet d'une reddition de comptes dans les 60 jours suivant la fin de l'entente. Dans l'éventualité où des sommes n'auraient pas été engagées, celles-ci seraient remboursées au Ministre.

## **SOUTIEN À DES INITIATIVES PAR LE MINISTRE OU PAR LES PARTENAIRES**

### 15. Initiatives admissibles

Sont admissibles à un financement du Fonds les initiatives suivantes :

- les initiatives visant à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale, notamment les projets d'interventions en matière de développement social et communautaire, de prévention de la pauvreté, d'aide à l'intégration en emploi des personnes éloignées du marché du travail, d'insertion sociale, d'amélioration des conditions de vie des personnes en situation de pauvreté dans les territoires à concentration de pauvreté ;
- les initiatives novatrices qui ont un caractère expérimental ou structurant ainsi que les travaux de recherche en matière de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale.

### 16. Sélection

#### ***Critères de sélection***

*Pour les initiatives soutenues directement par le Ministre*

Les initiatives soumises seront appréciées, notamment, selon les éléments suivants :

- les retombées de l'initiative sur la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale ;
- les caractéristiques de l'initiative, notamment les objectifs poursuivis, la nature, la pertinence et l'originalité des activités prévues ;
- le réalisme de la planification ;
- la capacité de l'organisme à réaliser l'initiative :
- grâce à son expertise et à celle de ses partenaires ;
- grâce à sa capacité financière ;
- la diversité des contributions financières ;
- l'étendue du territoire et la densité démographique ;
- le caractère novateur et structurant de l'initiative ;
- la présence d'appuis à l'initiative dans le milieu ;
- l'existence d'un potentiel de financement récurrent des activités découlant de l'initiative après la période de subvention.

*Pour les initiatives soutenues par les partenaires*

Les critères de sélection qui seront utilisés pour apprécier les initiatives soutenues par les partenaires seront similaires à ceux utilisés pour les initiatives soutenues par le Ministre. De plus, la pertinence de l'initiative soumise par rapport aux objectifs des plans d'action de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale, devra être considérée. Certaines adaptations pourront toutefois être proposées par les partenaires, en concertation avec les acteurs du milieu. Le cas échéant, de telles adaptations devront être approuvées par le Ministre.

**Mécanismes de sélection**

*Pour les initiatives soutenues directement par le Ministre*

Le Ministre sélectionnera les initiatives en fonction des priorités déterminées en cours d'année. Celles-ci seront soumises à l'attention du Ministre pour approbation.

*Pour les initiatives soutenues par les partenaires*

Les partenaires devront soumettre au Ministre une proposition de mécanisme de sélection des initiatives qui feront l'objet d'un soutien financier. Cette proposition devra spécifier, notamment, les modalités organisationnelles et la fréquence selon lesquelles la sélection sera réalisée.

**17. Aide financière et versements**

**Calcul de l'aide financière**

Le montant de l'aide financière versée en soutien à l'initiative sélectionnée sera déterminé sur la base des critères présentés à l'article 16. Critères de sélection.

Pour les initiatives soutenues directement par le Ministre, ce montant ne pourra excéder 90 % du total des dépenses admissibles directement reliées à l'initiative.

Pour les initiatives soutenues par les partenaires, ce montant ne pourra excéder 90 % des dépenses admissibles de l'ensemble des projets réalisés annuellement pour la durée de l'entente de délégation du Fonds.

Aux fins de ce calcul, les dépenses suivantes sont considérées comme admissibles ou non admissibles.

**Dépenses admissibles :**

- les dépenses nécessaires et directement reliées à la réalisation des initiatives acceptées ;
- le salaire des ressources humaines directement reliées à la réalisation des initiatives acceptées, pourvu que les salaires correspondent à ceux habituellement versés par l'organisme lui-même aux employés occupant des postes et effectuant des tâches comparables, ou aux salaires versés par des organismes comparables du milieu local ou régional.

**Dépenses non admissibles :**

- les dépenses allouées à la réalisation des initiatives qui sont antérieures à leur acceptation ;
- le financement de la dette ou le remboursement d'emprunts déjà conclus ou à venir ;
- le financement des initiatives déjà réalisées ;
- les dépenses remboursées par un autre programme ;
- les dépenses visant l'achat ou la rénovation de biens immobiliers ou de véhicules de transport ;
- les dépassements de coûts ;
- le salaire des ressources humaines ou les autres dépenses directement reliées aux activités régulières de l'organisme bénéficiaire.

**Cumul des aides gouvernementales :**

- Le cumul maximal des aides gouvernementales comprend le total des aides financières accordées, incluant les aides remboursables considérées à 100 % de leur valeur, pour des coûts admissibles du projet par l'ensemble des ministères, des organismes et des sociétés d'État, des Gouvernements du Canada et du Québec ainsi que des entités municipales ;
- Pour les initiatives soutenues directement par le Ministre, ce cumul ne pourra excéder 90 % du total des dépenses admissibles directement reliées à l'initiative ;
- Pour les initiatives soutenues par les partenaires, ce cumul ne pourra excéder 90 % des dépenses admissibles de l'ensemble des projets réalisés annuellement pour la durée de l'entente de délégation du Fonds ;

- Aux fins des règles du cumul des aides financières, le terme entités municipales comprend les organismes municipaux au sens de l'article 5 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, chapitre A. 2.1) ;
- Dans la détermination de la contribution minimale de l'organisme, la valeur du service rendu par les ressources bénévoles n'est pas comptabilisée ;
- Les contributions non financières ne sont pas considérées au titre du calcul du cumul de l'aide gouvernementale ;
- Il est à noter que la contribution du Fonds est considérée comme une contribution gouvernementale.

**Modalités de versement :**

- le Ministre (ou le partenaire, le cas échéant) verse, à la signature de l'entente, une première tranche de l'aide financière ;
- le montant résiduel de l'aide financière est versé selon des modalités et des étapes précisées dans l'entente ;
- le dernier versement est conditionnel à l'acceptation des documents relatifs à la reddition de comptes exigée par le Ministre (ou par le partenaire, le cas échéant).

**18. Présentation d'une initiative**

*Pour les initiatives soutenues directement par le Ministre*

Les organismes qui déposent une demande doivent fournir :

- le contexte, les objectifs et les résultats attendus ;
- les retombées anticipées ;
- les activités prévues et le calendrier de réalisation ;
- les ressources humaines, matérielles et financières totales nécessaires à la réalisation de l'initiative ;
- les contributions humaines, matérielles et financières des organismes participants, y compris celles des bailleurs de fonds ;
- le montant demandé et un état détaillé de son utilisation ;
- la mention des organismes associés à la réalisation ;
- le dernier rapport d'activités disponible ;
- le rapport financier du dernier exercice complété, produit par un expert-comptable.

*Pour les initiatives soutenues par les partenaires*

Les partenaires détermineront les modalités de dépôt de demandes d'aide financière des organismes admissibles au Fonds. Ces modalités sont approuvées par le Ministre.

**19. Ententes**

*Pour les initiatives soutenues directement par le Ministre*

Les initiatives retenues font l'objet d'une entente entre le Ministre et l'organisme admissible à une aide financière.

Les ententes prévoient notamment :

- les contributions financières ;
- les conditions de financement ;
- les mécanismes de coordination et de suivi ;
- les objectifs, attentes et indicateurs de résultats ;
- la durée de mise en œuvre ;
- la reddition de comptes ;
- les mesures de vérification.

*Pour les initiatives soutenues par les partenaires*

Les initiatives retenues par les partenaires font également l'objet d'une entente. Une telle entente aura une structuration similaire aux ententes conclues entre le Ministre et les organismes soutenus

directement par lui. Certaines adaptations pourront toutefois être proposées par les partenaires, en concertation avec les acteurs du milieu et en respect des orientations et normes du Fonds.

## 20. Durée

La durée des ententes est d'un maximum de cinq ans. Elle est déterminée en tenant compte des besoins du milieu, des orientations du Ministre en matière de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale, du calendrier de réalisation et sous réserve de l'adoption des crédits par l'Assemblée nationale ou des disponibilités financières du Fonds.

Les ententes ne sont pas renouvelées ou reconduites de manière tacite. Au besoin, un prolongement de la durée de l'entente est possible lorsqu'il est démontré que cette prolongation est essentielle à la réussite de l'initiative. Toute demande de prolongation doit être faite par écrit par l'organisme et approuvée par le Ministre ou par le partenaire, le cas échéant.

## 21. Utilisation de l'aide financière

L'organisme doit s'engager formellement à utiliser l'aide financière reçue exclusivement aux fins pour lesquelles elle lui est accordée. Toute somme non utilisée au terme de l'entente sera récupérée.

Dans le cadre des initiatives pluriannuelles, le Ministre ou le partenaire se réserve le droit de réévaluer à la baisse, en fonction des besoins réels, le montant accordé à l'organisme pour l'année visée dans le cas où ce dernier afficherait un actif net non affecté au dernier exercice financier supérieur à 50 % des dépenses totales pour ce même exercice financier.

## 22. Reddition de comptes

*Pour les initiatives soutenues directement par le Ministre*

Les organismes recevant directement un financement du Ministre doivent rendre compte de l'aide financière obtenue. Cette reddition de comptes inclut notamment :

- le rapport des activités réalisées dans le cadre de l'initiative ;
- le rapport financier comprenant, entre autres, une annexe spécifique identifiant les subventions, les commandites et autres formes d'aide financière (en argent et/ou en services) reçues de tous les paliers de gouvernement et des sociétés d'État ;
- un rapport détaillé de l'utilisation de la subvention versée par le Ministre ;
- tout autre document jugé nécessaire par le Ministre.

Elle est soumise annuellement à une date précisée dans l'entente. Cette fréquence peut être adaptée en tenant compte des besoins d'information du Ministre et du calendrier de réalisation de l'initiative. De telles adaptations figureront alors dans l'entente.

*Pour les initiatives soutenues par les partenaires*

Les organismes recevant un financement par l'intermédiaire des partenaires rendent compte directement au partenaire.

Cette reddition de comptes est soumise annuellement à une date précisée dans l'entente et inclut notamment :

- le rapport des activités réalisées dans le cadre de l'initiative ;
- le rapport financier, comprenant, entre autres, une annexe spécifique identifiant les subventions, les commandites et autres formes d'aide financière (en argent et/ou en services) reçues de tous les paliers de gouvernement et des sociétés d'État ;
- un rapport détaillé de l'utilisation de la subvention versée par le partenaire ;
- tout autre document jugé nécessaire par le partenaire.

Certaines adaptations au contenu de la reddition de comptes et à sa fréquence de transmission pourront être proposées par les partenaires en concertation avec les acteurs du milieu. Le cas échéant, de telles adaptations devront être approuvées par le Ministre.

### **23. Défaut**

En cas de défaut de l'organisme financé à même le Fonds de respecter les engagements auxquels il a souscrit en vertu de l'entente, le Ministre ou le partenaire lui adresse un avis écrit indiquant le défaut et le délai pour y remédier. Si l'organisme ne remédie pas au défaut, le Ministre ou le partenaire peut se prévaloir séparément ou cumulativement des moyens suivants :

- réviser le niveau de la contribution financière en avisant l'organisme par écrit ;
- suspendre le versement de la contribution financière pour permettre à l'organisme de remédier au défaut ;
- résilier l'entente, étant entendu que toute somme qui n'a pas été versée à l'organisme à la date de la résiliation cesse de lui être due. Les initiatives engagées et/ou ayant reçu un versement feront l'objet d'une reddition de comptes dans les 60 jours suivant la fin de l'entente. Dans l'éventualité où des sommes n'auraient pas été engagées, celles-ci seraient remboursées au Ministre ou au partenaire.

### **24. Suivi de l'aide financière accordée : Indicateurs**

En plus de ceux retenus par les partenaires dans les plans d'action, les indicateurs ci-après seront utilisés pour effectuer le suivi de l'aide financière accordée :

- le nombre d'initiatives soutenues directement par le Ministre et par les partenaires dans le cadre des ententes de délégation du Fonds.

*Indicateurs relatifs aux ententes de délégation du Fonds :*

- le nombre d'ententes de versement de sommes aux partenaires tirées du Fonds conclues sur l'ensemble du territoire québécois, y compris avec des organisations autochtones, afin que les intervenants locaux ou régionaux puissent investir les ressources disponibles selon les priorités établies en concertation avec leurs milieux ;
- le pourcentage du territoire du Québec couvert par une entente de délégation du Fonds.

*Indicateurs relatifs à la concertation et à la mobilisation :*

- représentativité des acteurs participant à la mise en œuvre des ententes de versement de sommes aux partenaires tirées du Fonds ;
- correspondance entre les initiatives soutenues et les priorités identifiées sur chaque territoire ;
- proportion des alliances qui disposent d'un mécanisme assurant la participation des personnes en situation de pauvreté ;
- proportion des projets qui incluent une mise en commun des ressources humaines, matérielles et financières.

*Indicateurs relatifs à la réussite des projets :*

- proportion des initiatives complétées par rapport à celles démarrées ;
- proportion des initiatives qui atteignent, à terme, les cibles identifiées ou les objectifs qu'elles s'étaient données ;
- proportion des initiatives réalisées en intersectorialité (portées par plusieurs organisations de secteurs différents).

### **25. Fin de validité des orientations et normes**

Ces normes sont valides jusqu'au 31 mars 2023.

**Code d'éthique**  
**Comité territorial de recommandation (*territoire*)**  
Comité régional en développement social du Centre-du-Québec (CRDS)  
**Dans le cadre de l'Alliance centricoise pour la solidarité et l'inclusion sociale**  
**2018-2023**

### 1. Code d'éthique

#### 1.1. Introduction

Les membres du CRDS /des comités territoriaux de l'Alliance reconnaissent l'importance de leurs responsabilités relativement à la recommandation des initiatives soumises et aux résultats des discussions qui auront lieu en leur sein. Ces responsabilités commandent une conduite empreinte d'éthique. Le CRDS/les comités territoriaux de l'Alliance se dotent donc d'un code d'éthique.

#### 1.2. Objet

Le code d'éthique fixe des règles de conduite pour les membres du CRDS et des comités territoriaux en vue :

- d'assurer la confiance du public et des organismes dans l'intégrité, l'impartialité et la transparence du CRDS/des comités territoriaux de l'Alliance dans la réalisation de leur mandat de recommandation des projets déposés.
- de permettre aux membres du CRDS/des comités d'exercer leur rôle avec confiance, indépendance et objectivité.

#### 1.3. Dispositions particulières

##### 1.3.1. *Obligation de discrétion*

L'obligation de discrétion signifie que chaque membre du CRDS ou d'un comité territorial est tenu à la plus stricte confidentialité. En aucun temps, ni pendant les travaux du CRDS ou du comité, ni une fois les résultats transmis, il ne doit divulguer les renseignements dont il a pris connaissance dans l'exercice de ses fonctions.

Cette obligation signifie également que le membre est tenu de s'abstenir de prendre connaissance, ou même de tenter de prendre connaissance, d'un renseignement confidentiel qui n'est pas nécessaire à l'exercice de ses fonctions, même s'il n'a pas l'intention de la divulguer.

##### 1.3.2. *Obligation d'agir avec honnêteté*

L'obligation d'agir avec honnêteté signifie que nul ne peut, ni ne doit, accepter quelque gratification ou somme d'argent dans l'exercice de ses responsabilités à titre de membre du CRDS ou d'un comité territorial. De même, le membre ne doit accorder, solliciter ou accepter une faveur ou un avantage ni pour lui-même ni pour une autre personne, ni utiliser à son avantage une information qu'il détient.

##### 1.3.3. *Obligation d'agir avec impartialité*

L'obligation d'agir avec impartialité signifie que chaque membre du CRDS ou d'un comité territorial doit exercer ses fonctions en évitant toute préférence ou parti pris incompatible avec la justice et l'équité. Il doit exercer sa tâche avec discernement et sans aucune forme de discrimination. Cependant, il se doit d'informer le CRDS/le comité territorial de faits ou de renseignements pertinents pouvant faciliter le travail du CRDS/du comité territorial dans le cadre de leur mandat. Il doit enfin se garder d'agir sur la base de ses intérêts personnels.

#### 1.3.4. Obligation d'éviter tout conflit d'intérêts

L'obligation d'éviter tout conflit d'intérêts signifie que le membre ou l'observateur ne peut participer à l'analyse du dossier d'un organisme s'il détient un intérêt direct ou indirect dans cet organisme ou s'il est membre du personnel ou membre du conseil d'administration de celui-ci. Lorsqu'une telle situation se présente, le membre concerné doit en informer immédiatement le CRDS/le comité territorial et se retirer lors des délibérations et de la prise de décision concernant le projet en question.

## 2. Engagement à respecter le code d'éthique

Reconnaissant que les membres du Comité régional en développement social du Centre-du-Québec /du comité territorial de l'Alliance centricoise pour la solidarité et l'inclusion sociale doivent s'engager personnellement à respecter le présent code d'éthique,

Je, soussigné(e) \_\_\_\_\_, désigné(e) par \_\_\_\_\_ afin d'agir comme membre du comité de recommandation (*territoire*)/du Comité régional en développement social du Centre-du-Québec dans le cadre de l'Alliance centricoise pour la solidarité et l'inclusion sociale 2018-2023 déclare ce qui suit :

Je m'engage à respecter le code d'éthique de l'Alliance centricoise pour la solidarité et l'inclusion sociale.

Je m'engage à procéder, dans un esprit d'objectivité et de neutralité ainsi qu'au meilleur de ma connaissance, à la validation des dossiers qui seront soumis au Comité régional en développement social du Centre-du-Québec /au comité territorial de l'Alliance centricoise pour la solidarité et l'inclusion sociale.

Je m'engage aussi sans limites de temps à conserver la plus stricte confidentialité concernant les renseignements obtenus dans l'exercice de mes fonctions au sein du Comité régional en développement social du Centre-du-Québec /du comité territorial de l'Alliance centricoise pour la solidarité et l'inclusion sociale.

Je m'engage également à éviter tout conflit d'intérêts et à agir avec honnêteté dans le cadre de mes fonctions au sein du Comité régional en développement social du Centre-du-Québec /du comité territorial de l'Alliance centricoise pour la solidarité et l'inclusion sociale.

Je déclare avoir lu les parties 1 et 2 du présent document et en avoir saisi la portée.

\_\_\_\_\_  
Signature de la personne

\_\_\_\_\_  
Date



### FICHES TRANSFERT PAGSIS-PAGIEPS

**Dans le contexte du déploiement d'un nouveau Plan d'action gouvernemental pour l'inclusion économique et la participation sociale (PAGIEPS 2017-2023), des leçons sont à tirer de la mise en œuvre des Alliances pour la solidarité visant à mobiliser les communautés sur les priorités de lutte contre la pauvreté. Les Alliances pour la solidarité découlent du dernier Plan d'action gouvernemental pour la solidarité et l'inclusion sociale (PAGSIS 2010-2015).**

Les plans gouvernementaux en matière de lutte contre la pauvreté découlent d'une obligation de la Loi 112 (Loi visant à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale) adoptée en 2002, laquelle résulte d'une large mobilisation citoyenne.

Lors du PAGSIS 2010-2015, une recherche financée par le Fonds de recherche du Québec – Société et culture (FRQSC)<sup>6</sup> a permis de documenter et d'analyser la mise en œuvre des processus régionaux et locaux de six régions du Québec.

Tirées des résultats de cette recherche, cinq fiches thématiques ont été produites abordant les principaux apprentissages de cette expérience collective soit :

- Fiche 1 : Vision de la pauvreté
- Fiche 2 : Gouvernance
- Fiche 3 : Gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales (FQIS)
- Fiche 4 : Participation citoyenne
- Fiche 5 : Accompagnement

---

<sup>6</sup> F. Lesemann, L. St-Germain, M. Fordin et M.P. St-Louis (2014). *Le rôle de la concertation intersectorielle, de la participation citoyenne et de l'action collective pour soutenir le développement des communautés et la lutte contre la pauvreté et l'exclusion : une approche comparative régionale et nationale*. Rapport déposé au FRQSC, dans le cadre du programme des Actions concertées pauvreté phase 2, Montréal, Institut national de recherche scientifique, Culture Société et Université du Québec en Outaouais.



## FICHE 1 – VISION DE LA PAUVRETÉ

Cette fiche met plus précisément de l'avant les apprentissages liés à la vision de la pauvreté qui oriente les initiatives.

### Principaux constats sur la vision de la pauvreté dans le processus 2010-2015

- Devant la croissance des inégalités sociales, on a vu se développer au Québec, dès les années 1990, de nouvelles approches d'intervention qui ont placé les communautés locales au centre des processus de résolution des problèmes sociaux. Plusieurs régions avaient donc des acquis et des expériences préexistantes au PAGSIS en matière de lutte contre la pauvreté (stratégies et pratiques de mobilisation et d'intervention régionales, locales, sectorielles, intersectorielles et territoriales). Par conséquent, cette historicité de l'action collective en matière de lutte à la pauvreté a teinté la mise en œuvre du PAGSIS.
- La première orientation du PAGSIS 2010-2015, soit « revoir nos façons de faire et rapprocher les décisions des milieux locaux et régionaux », conviait à modifier la manière de penser et d'agir collectivement en matière de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale au Québec. Concrètement, cette orientation visait à renforcer l'action locale notamment en brisant les silos entre les différentes organisations afin d'harmoniser les actions et de créer des continuums de services centrés sur la personne. Elle s'est avérée un levier intéressant pour le développement de nouvelles réponses au problème social de la pauvreté dans les communautés.
- Quatre grands axes d'intervention en matière de lutte à la pauvreté se sont révélés :
  - 1) un premier dirigé vers l'individu (développement et renforcement des capacités, accompagnement social, soutien à l'intégration et l'insertion, etc.) ;
  - 2) un second orienté vers les milieux de vie, la communauté et le territoire (qualité de vie, cadre de vie, accessibilité des services et ressources, organisation des services, conditions de participation, sécurité et appartenance, réseau, etc.) ;
  - 3) un troisième orienté vers la dimension politique et structurelle de la pauvreté (lutte contre les discriminations, défense des droits sociaux, conditions de vie) ;
  - 4) un quatrième plus intégré qui conjugue les trois autres perspectives dans une approche globale (sociale, économique, politique, territoriale) individuelle, communautaire et sociétale.
- De nombreux secteurs d'intervention sont concernés par les problématiques complexes et multidimensionnelles liées à la pauvreté et à l'exclusion sociale : sécurité alimentaire, logement, transport, santé, éducation, droits sociaux, emploi, etc.
- La question de la pauvreté est abordée différemment selon les groupes d'acteurs mobilisés. Ceux-ci peuvent provenir de divers secteurs d'intervention et niveaux d'intervention (intervenants institutionnels, communautaires, gestionnaires, élus, citoyens). Ils peuvent avoir des expériences collectives, corporatives et professionnelles multiples, et ils peuvent être animés par des valeurs, des finalités et des concepts différents selon leur logique d'action et de culture (publique, institutionnelle, politique, communautaire).

### Apprentissages à réinvestir- guide pour l'action 2017-2023

Parmi les apprentissages dégagés de l'expérience passée, les acteurs concernés par le déploiement du nouveau Plan d'action gouvernemental pour l'inclusion économique et la participation sociale (PAGIEPS 2017-2023) pourraient tenir compte des recommandations suivantes :

1. Reconnaître la solidarité et l'inclusion sociale comme des facteurs clés du développement des communautés et du développement durable (positionner la lutte contre la pauvreté comme moteur du développement de la société) et considérer comme incontournable la participation de l'ensemble des acteurs du milieu interpellés par la lutte contre la pauvreté et l'exclusion.

2. Accorder à l'échelle locale un rôle de premier plan pour donner un sens à l'action collective en respectant les spécificités historiques, sociales, culturelles, identitaires et économiques (partir du local pour construire le régional).
3. Reconnaître et conjuguer la diversité des approches et des représentations de la pauvreté et de la solidarité sociale afin de prendre en compte le caractère multidimensionnel de la pauvreté et de rallier l'ensemble des acteurs concernés autour d'une vision commune (cadre collectif de l'action). Il s'agit d'un défi majeur de cohérence inhérent à l'action intersectorielle.
4. Tenir compte davantage des conditions de vie, des préoccupations et des besoins spécifiques aux femmes et aux autochtones dans la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale. Intégrer les préoccupations des personnes en situation de pauvreté dans le choix des priorités locales et régionales.
5. Interpeller et intégrer davantage certains secteurs habituellement peu présents dans la lutte contre la pauvreté, dont le secteur culturel et artistique, le secteur privé et le secteur du développement économique et du marché du travail, incluant l'économie sociale.
6. Tout en évitant qu'ils deviennent des critères de priorisation, certains enjeux transversaux sont propices au développement de pratiques multipartenariales autour des projets dont les effets structurants sont plus probables dans le temps (sécurité alimentaire, transport, logement).

Source à consulter : Rapport intégral de recherche et synthèse sur le site du CRSA

Production : Centre de recherche sociale appliquée et Opération veille et soutien stratégiques

<http://www.operationvss.ca/enjeux-de-transformation/lutte-%C3%A0-la-pauvret%C3%A9/>

## FICHE 2 – GOUVERNANCE

Cette fiche met plus précisément de l'avant les **apprentissages liés à la gouvernance**.

### Principaux constats sur la gouvernance dans le processus 2010-2015

- Le PAGSIS, par sa première orientation qui était de « revoir nos façons de faire et rapprocher les décisions des milieux locaux et régionaux », témoignait de la volonté d'instaurer une nouvelle gouvernance territoriale du développement social et des communautés basées sur la mobilisation des communautés et l'action concertée et intersectorielle (décentralisation des pouvoirs et responsabilités).
- La décentralisation des pouvoirs et des responsabilités favorise une meilleure articulation entre les divers paliers de décision et d'acteurs et constitue une valeur ajoutée sur le plan des changements de pratique et d'efficacité des interventions en matière de pauvreté, notamment en décloisonnant les approches par population et problématiques.
- La nouvelle gouvernance souhaitée s'inscrit dans un esprit de coconstruction et dans le respect des spécificités historiques, sociales, culturelles, identitaires et économiques qui caractérisent les régions et les manières de faire propres à chaque territoire.
- Le territoire devient un élément-clé de la concertation intersectorielle, car il incarne l'espace commun de coopération/négocié et des interactions entre les partenaires en rapport aux enjeux et problématiques qui lui sont propres. Il est producteur du sens de l'action produite.
- Cet appel au « faire ensemble » interpelle l'ensemble des acteurs concernés (institutionnels, privés, communautaires, élus et citoyens) de différents secteurs (éducation, santé, services sociaux, économique, culture, environnement, sécurité, aménagement du territoire, etc.). Il s'en suit des enjeux de démocratie autour des rapports de force entre les acteurs aux intérêts divergents.
- Les processus régionaux fluctuent dans le temps, selon les ressources et les acquis des territoires, et se déploient à partir de deux logiques : une première verticale (« top down ») et une seconde horizontale de participation des communautés (« bottom up »). Puis, ils évoluent selon trois types de dynamiques : coopération, conflictuelle et coopération/conflictuelle (négociée entre les groupes d'acteurs et entre les échelles régionales et locales).
- Le nouveau rôle donné aux élus (les CRÉ et MRC) dans la mise en œuvre du PAGSIS 2010-2015 (entérinement des plans d'action et des projets) a permis des avancées certaines, dont leur sensibilisation aux enjeux de pauvreté ; une meilleure compréhension du développement social et des communautés ; un rapprochement du milieu communautaire et du monde municipal ; la reconnaissance par ces acteurs du rôle et de la contribution des organismes communautaires et des acteurs du développement social, et la création de nouveaux liens et partenariats.

### Apprentissages à réinvestir - guide pour l'action 2017-2023

Parmi les apprentissages dégagés de l'expérience passée, les acteurs concernés par le déploiement du nouveau Plan d'action gouvernemental pour l'inclusion économique et la participation sociale (PAGIEPS 2017-2023) pourraient tenir compte des recommandations suivantes :

1. Clarifier et reconnaître les rôles et les contributions de chacun des acteurs de la concertation (Alliances pour la solidarité) ; bien cerner les réalités, les pouvoirs, les marges de manœuvre, les capacités d'agir et les limites de chacun afin de maintenir l'engagement des acteurs et la pérennité des projets.
2. S'assurer, au sein de la structure de gouvernance, d'un partage du leadership (régional/local) et d'une représentativité des acteurs. Mettre en place des instances ou comités de travail pour les phases d'opérationnalisation des actions (orientation générale des plans d'action local/régional, établissement des priorités, mécanisme de priorisation, analyse et suivi des projets, mécanismes d'évaluation et reddition de compte).

3. S'assurer et promouvoir la transparence de la gouvernance mise en place par l'établissement de canaux et de mécanismes de communication qui favorisent l'accès et la circulation des informations.
4. Prévoir des mécanismes souples et simples en ce qui a trait à la chaîne de consentements et la production harmonisée d'outils et de procédures administratives cohérentes entre les instances imputables (ministère, Service Québec, MRC, tables régionales de lutte contre la pauvreté désignées, instances locales de concertation, de mobilisation).
5. Réaliser en cours de route les ajustements et les négociations nécessaires afin de permettre aux communautés d'évoluer d'une dynamique conflictuelle à une dynamique de coopération et de coconstruction, condition essentielle à l'atteinte des changements attendus et des effets souhaités dans les milieux.
6. Optimiser l'utilisation des structures locales déjà existantes en développement social et communautaire, comme courroies de transmission, leviers de mobilisation des communautés et lieux de coconstruction de l'action en matière de lutte contre la pauvreté.

Source à consulter : Rapport intégral de recherche et synthèse sur le site du CRSA

Production : Centre de recherche sociale appliquée et Opération veille et soutien stratégiques

<http://www.operationvss.ca/enjeux-de-transformation/lutte-%C3%A0-la-pauvret%C3%A9/>

## FICHE 3 – GESTION DU FONDS QUÉBÉCOIS D’INITIATIVES SOCIALES (FQIS)

Cette fiche met plus précisément de l’avant les apprentissages liés à la **gestion du Fonds québécois d’initiatives sociales (FQIS)**.

### Principaux constats sur la gestion du FQIS dans le processus 2010-2015

- Le FQIS constituait le principal véhicule financier de soutien aux milieux locaux et régionaux lié au PAGESIS.
- Les Conférences régionales des élus (CRÉ) étaient responsables de la gestion de l’enveloppe budgétaire du FQIS attribuée régionalement.
- La gestion de l’enveloppe budgétaire était encadrée par le respect des orientations et des normes du FQIS ; et les choix d’orientations et de processus, déterminés par les Alliances régionales pour la solidarité ayant le mandat de planifier, coordonner et mettre en œuvre des plans d’action régionaux de lutte contre la pauvreté.

### Apprentissages à réinvestir - guide pour l’action 2017-2023

Parmi les apprentissages dégagés de l’expérience passée, les acteurs concernés par le déploiement du nouveau Plan d’action gouvernemental pour l’inclusion économique et la participation sociale (PAGIEPS) pourraient tenir compte des recommandations suivantes :

1. S’appropriier le nouveau cadre normatif du FQIS en tenant compte, pour les gestionnaires de l’enveloppe budgétaire, des besoins et des dynamiques propres à leur territoire et à leur communauté. À l’époque, les Alliances régionales pour la solidarité ont adapté le cadre de gestion aux couleurs des régions et des territoires, notamment pour la définition des critères de répartition de l’enveloppe régionale.
2. Clarifier rapidement les zones d’interprétation et les marges de manœuvre présentes dans les orientations et les normes du FQIS pouvant mener à des problèmes de compréhension ; constituer une entrave à l’action, et affecter la mobilisation, la concertation, la collaboration et le partenariat.
3. Éviter de multiplier les normes aux différents paliers (local, régional) à celles du FQIS, car cela alourdit la reddition de comptes pour les organismes promoteurs.
4. Veiller à faire en sorte que la recherche d’innovation ne fragilise pas les actions déjà en cours dans les communautés. La recherche constante d’innovation peut affecter les organismes communautaires, mais aussi la communauté en révélant des besoins non répondus à long terme. Ainsi, parmi les critères relatifs aux projets admissibles, la consolidation d’initiatives existantes, reconnues comme efficaces, est à considérer.
5. Réserver, dans les choix de répartition, des fonds pour le palier régional permettant d’entreprendre des actions qui pourraient émerger plus tardivement dans les territoires (ex. : réponse à des besoins transversaux), et ce, malgré la volonté de soutenir prioritairement les projets locaux.
6. Encourager, pour la reddition de comptes du FQIS, la réflexion sur la manière d’apprécier collectivement la qualité des processus et les effets des initiatives et des actions réalisées, plutôt que porter essentiellement sur des résultats quantitatifs. À cet effet, un outil d’évaluation-bilan pourrait être proposé dès le départ pour faciliter la collecte de données.
7. S’assurer de partager à la communauté le bilan des activités et des résultats, que ce soit auprès des partenaires, des acteurs plus éloignés et des citoyens. L’appréciation collective des résultats est une pratique bénéfique au transfert d’expériences pour dégager des apprentissages collectifs porteurs et pour valoriser les avancées en matière d’inclusion et de solidarité sociale.

Source à consulter : Rapport intégral de recherche et synthèse sur le site du CRSA

Production : Centre de recherche sociale appliquée et Opération veille et soutien stratégiques

<http://www.operationvss.ca/enjeux-de-transformation/lutte-%C3%A0-la-pauvret%C3%A9/>

## FICHE 4 – PARTICIPATION CITOYENNE

Cette fiche met plus précisément de l'avant les **apprentissages liés à la participation citoyenne**.

### Principaux constats sur la participation citoyenne dans le processus 2010-2015

- La participation citoyenne et celle des personnes en situation de pauvreté est l'un des principes de la Stratégie nationale de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale, énoncée aux articles 6 et 7 de la Loi 112. L'orientation 4 du PAGSIS 2010-2015 : « Revoir nos façons de faire et rapprocher les décisions des milieux locaux et régionaux » reflète l'esprit de la loi d'engager l'ensemble de la société, les citoyens et les personnes en situation de pauvreté dans la lutte contre la pauvreté.
- La notion de participation citoyenne n'était pas claire dans le PAGSIS 2010-2015.
- Selon certaines études, il est reconnu que les processus de participation citoyenne contribuent à l'efficacité des politiques en assurant un sens et une cohérence à l'action en matière de lutte contre la pauvreté en développement social, en développement des communautés, et en intervention socioterritoriale (Mercier, Bourque, St-Germain, 2010, Lesemann, Ulysse, (2011) Klein, 2011).
- En dépit du grand nombre d'acteurs mobilisés dans les processus régionaux et locaux des six régions étudiées, la participation citoyenne s'est avérée relativement peu présente dans les processus. Elle s'est plus largement concrétisée par l'importante implication du milieu communautaire, dont les liens directs et la proximité avec les populations qu'il dessert permettent de témoigner de sa connaissance de la pauvreté, des conditions de vie des personnes et des réalités territoriales. Aussi, la participation des personnes directement concernées, soit les personnes en situation de pauvreté, est restée l'exception.
- La complexité des processus, la lourdeur et le manque de transparence dans la gouvernance, puis la pression d'atteindre des résultats dans un calendrier imposé ont été parmi les principaux obstacles rencontrés en regard de la participation citoyenne et de celle des personnes en situation de pauvreté.
- La transparence de la gouvernance aux paliers gouvernemental, régional et local est le premier levier de la mobilisation et de la participation citoyenne (imputabilité des résultats envers les communautés).

### Apprentissages à réinvestir – guide pour l'action 2017-2023

Parmi les apprentissages dégagés de l'expérience passée, les acteurs concernés par le déploiement du nouveau Plan d'action gouvernemental pour l'inclusion économique et la participation sociale (PAGIEPS 2017-2023) pourraient tenir compte des considérations suivantes :

1. Dès le démarrage, clarifier collectivement (vision commune) ce qu'on entend par « participation citoyenne » et quels acteurs sont compris dans cette notion. S'agit-il de participation des groupes communautaires qui offrent une représentation indirecte des personnes en situation de pauvreté ? De la participation bénévole des administrateurs des organisations ? De la participation directe des personnes en situation de pauvreté ? Ou de la participation de la communauté en général ?

La clarification de la notion de participation citoyenne doit s'appuyer sur des considérations :

- La représentativité que peuvent soulever les différentes façons de percevoir la participation citoyenne est un défi, elle peut diluer ou renforcer des objectifs.
  - La vision de la participation citoyenne qui inclut la participation des personnes en situation de pauvreté (reconnaissance qu'elles sont expertes de leur vécu) est la plus porteuse de sens et susceptible d'apporter la réponse la mieux adaptée aux besoins des personnes concernées.
  - La représentativité des personnes en situation de pauvreté est nécessaire pour prendre en compte les différents visages de la pauvreté.
2. Renforcer la participation citoyenne de façon générale, et plus particulièrement celle des personnes en situation de pauvreté, dans les processus par diverses stratégies et mécanismes. S'assurer que leur participation à la gouvernance ne soit pas qu'un résultat attendu (instrumentalisée).

3. Mettre en place les conditions essentielles qui favorisent la participation des personnes en situation de pauvreté :
  - Instaurer un climat d'ouverture, d'honnêteté et d'égalité où les personnes se sentent écoutées et prennent le temps de bien se comprendre (importance du dialogue).
  - Reconnaître les différentes conditions de participation des personnes (conditions socio-économiques, mobilité, niveau d'expérience, type de savoirs, niveau d'alphabétisme, etc.) et adapter les processus pour favoriser une véritable participation.
  - S'assurer de l'accessibilité de la participation (ex. : remboursement des frais de transport ou de garderie, repas offert gracieusement, organisation de covoiturage, allocations de participation).
4. Prévoir dès le départ les moyens et les mécanismes pour faciliter la participation citoyenne à toutes les étapes de la démarche en tenant compte du temps nécessaire à la mobilisation ou à la participation : consultation, priorisation des problématiques, recherche de solutions, priorisation des projets, mise en œuvre, évaluation.
5. S'adapter continuellement au contexte de mobilisation et de participation, de même qu'aux spécificités des réalités territoriales et locales en apportant les ajustements nécessaires en cours de route aux processus et aux mécanismes mis en place.
6. Faire en sorte que les groupes communautaires puissent faire valoir la place qu'occupent les personnes en situation de pauvreté et les citoyens dans l'identification de leurs actions, leurs projets et leurs initiatives.

Source à consulter : Rapport intégral de recherche et synthèse sur le site du CRSA

Production : Centre de recherche sociale appliquée et Opération veille et soutien stratégiques

<http://www.operationvss.ca/enjeux-de-transformation/lutte-%C3%A0-la-pauvret%C3%A9/>

## FICHE 5 – ACCOMPAGNEMENT

Cette fiche met plus précisément de l'avant les **apprentissages liés à l'accompagnement des concertations**.

### Principaux constats sur le rôle de l'accompagnement dans le processus 2010-2015

- Le déploiement du PAGESIS 2010-2015 a vu, dans les territoires, l'émergence de besoins d'accompagnement dans les processus de mise en œuvre et de développement des communautés à différents niveaux d'action (processus régionaux, processus locaux, promoteurs de projets) autour de diverses dimensions (gouvernance, gestion, opérationnalisation, communication) et à différentes étapes du processus (mobilisation des acteurs, production des données et des connaissances entourant l'exercice de priorité, élaboration des plans d'action, cheminement des appels de projets, réalisation et suivi, bilan et évaluation de l'action).
- Le rôle d'accompagnement a mis en évidence plusieurs enjeux et inégalités dans le déploiement du PAGESIS (2010-2015) : le capital communautaire au départ des processus dans chacun des territoires ; la présence ou non de ressources disponibles ; l'expérience, l'expertise et les compétences requises pour agir dans ce contexte d'action ; la reconnaissance et la volonté d'investir dans l'accompagnement, et la volonté des acteurs institutionnels et parapublics de dégager les professionnels pour s'inscrire en soutien des processus.
- Les ressources d'accompagnement étaient très diversifiées : professionnels du réseau (les organisateurs communautaires ont joué un grand rôle), d'autres professionnels du réseau de la santé et des services sociaux, des ressources consultant dédiées à l'accompagnement, des ressources privées, certaines instances de concertation en développement social. L'accompagnement s'est déployé en fonction des choix des milieux, selon des affinités, des habitudes culturelles, les ressources et moyens disponibles et l'urgence d'agir.
- Le rôle d'accompagnement s'est avéré particulièrement nécessaire pour établir la jonction entre les logiques technocratiques du PAGESIS et les logiques d'intervention et d'action des promoteurs et des développeurs de projets. Plus particulièrement, l'accompagnement a permis d'assurer :
  - la médiation et le relais entre les acteurs ;
  - la circulation de l'information et la sensibilisation (travail pédagogique) ;
  - le soutien logistique et la structuration de l'action (s'organiser ensemble, unifier les acteurs pour se mobiliser dans l'action, opérationnaliser des étapes) ;
  - la mobilisation des acteurs, des connaissances et des ressources.
- Dans plusieurs régions et communautés, le fait de se doter de ressources d'accompagnement a permis un meilleur positionnement dans les rapports de négociation entre les acteurs et une plus grande capacité de rencontrer les délais du calendrier de travail et d'absorber la charge de travail.
- L'accompagnement, le plus souvent réalisé par des professionnels de l'intervention collective, s'est présenté comme une composante importante, une condition de la réalisation des processus, et pour certains territoires, une condition de réussite.

### Apprentissages à réinvestir - guide pour l'action 2017-2023

Parmi les apprentissages dégagés de l'expérience passée, les acteurs concernés par le déploiement du nouveau Plan d'action gouvernemental pour l'inclusion économique et la participation sociale (PAGIEPS 2017-2023) pourraient tenir compte des recommandations suivantes :

1. Considérer l'accompagnement comme un moyen privilégié permettant de s'assurer que la participation des personnes et des communautés soit au cœur des processus à toutes les étapes, condition de base essentielle à la réalisation de projets pertinents, durables et structurants dans le cadre d'un plan de lutte contre la pauvreté.



2. Prévoir et soutenir le rôle d'accompagnement dès le départ des processus, tout en étant conscient que la présence d'une structure pour faciliter l'accompagnement peut quand même entraîner une charge de travail importante aux acteurs locaux.
3. Renforcer l'accompagnement des promoteurs et des développeurs de projets, notamment en les outillant adéquatement ainsi qu'en outillant les acteurs auxquels on attribue le plus souvent le rôle d'accompagnement et d'animation des processus (organismes communautaires, agents de développement, agents des instances locales de concertation, organisations régionales ou municipales interpellées par la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale ou le développement social, ressources spécialisées en accompagnement, etc.).
4. S'assurer de mettre en place un accompagnement en continu afin de suivre l'évolution des processus et en couvrir tous les aspects : information, mobilisation, organisation, soutien direct à la rédaction des projets, création et adaptation d'outils, de règles, de mécanismes, de modalités de suivi, gestion de conflits d'intérêts et prévention des conflits, etc.

Source à consulter : Rapport intégral de recherche et synthèse sur le site du CRSA

Production : Centre de recherche sociale appliquée et Opération veille et soutien stratégiques

<http://www.operationvss.ca/enjeux-de-transformation/lutte-%C3%A0-la-pauvret%C3%A9/>